## NOTICES

BLUE BLUE BLUE

## PRÉTRES, CLERCS

## ET FRÈRES DÉFUNTS

1000 bak

CONGREGATION DE LA MISSION

DEPUIS LA FONDATION DE LA COMPAGNIE

TOME CINDERENA

LINCE OFFICEALE

NO MORRES REÇOS DANS LA CONORDOATION

NORTE L'INDENNE ANNO A 1809



# PARIS IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN A, non des Grafin-Augustina, à

#### PRÉFACE

Avec le présent volume se termine la première série des Notices ou Relations abrégées de la vie des prêtres, clercs et frères coadjuteurs de la Congrégation de la Mission.

Cette première série va de l'origine de la Congrégation jusqu'à l'époque de la Révolution (1625 à 1800).

Le but principal pour lequel a été établi l'usage d'écrire brièvement la vie de quelques vertueux Missionnaires a été l'édification. C'est une pratique existant à peu près dans toutes les communautés religieuses.

Les sources auxquelles ont été puisées les biographies de la présente publication sont les suivantes:

l° Plusieurs notices sont extraites des Circulaires que les Supérieurs généraux ont coutume d'adresser au commencement de chaque année à toute la Congrégation : ils y ont fait de temps à autre la mention et l'éloge de quelque Missionnaire décédé récemment: ces appréciations ont on le comprend, une très grande autorité

2° Une seconde source de documents est la série communément appelée alors «billets mortuaires», et qui, au dix-huitième siècle, à partir de 1734, était envoyée à chaque maison, à peu près chaque année ou même plusieurs fois par année, en cahiers imprimés, de quelques pages d'abord, puis un peu plus considérables, pour faire connaître les défunts dont la vie avait paru digne d'être présentée en exemple. Ces fascicules forment un volume in-4° qui, dans l'exemplaire que nous possédons, a 540 pages. Ces renseignements imprimés à Paris, sous le regard de l'administration [6] générale, offrent aussi de sérieuses garanties d'exactitude.

3° Enfin, une dernière source des notices contenues dans les cinq volumes dont la publication s'achève aujourd'hui, ce sont les biographies manuscrites qui se trouvent dans les diverses maisons et notamment au centre de chacune des provinces de la Congrégation. Ces notices manuscrites ont été traduites et recueillies surtout par M. Gabriel Perboyre, prêtre de la Mission, lorsqu'il s'occupa de la rédaction des Mémoires de la Congrégation: il en a inséré un bon nombre, comme on peut le constater, dans les volumes de nos Mémoires sur la Pologne, l'Algérie, etc. Ces biographies, courtes en général, sont de moindre autorité que celles qui appartiennent aux deux premières catégories. Il en est que nous avons dû écarter de notre recueil, où d'ailleurs un choix s'imposait à cause de l'abondance des manuscrits elles contredisaient ce que nous savions par d'autres sources plus sûres. Elles étaient parfois, comme nous l'avons constaté en Italie, écrites sur le registre ad hoc le jour de la mort ou le jour des obsèques, et qui ne sait que, en cette occasion, on oublie volontiers quelques sujets de peine que le défunt adonnés, et que l'on multiplie volontiers autour du cercueil de celui qui va disparaître les couronnes et les éloges. Ainsi s'explique que ces renseignements soient de moindre autorité que les précédents.

Enfin, pour les dernières années de la période que remplissent ces notices, c'est-à-dire pour la fin du dix-huitième siècle et l'époque de la Révolution, ou plusieurs prêtres de la Mission ont été fidèles à leur devoir jusqu'à souffrir plutôt la mort que d'adhérer au schisme constitutionnel, nous n'avions aucune source de renseignements dans nos propres archives la Congrégation, en effet, depuis l'année 1792 était dispersée. C'est avec les renseignements

puisés dans les archives publiques que les notices de ces confesseurs de la foi ont été composées: au point [7] de vue de l'exactitude historique, on a apporté, nous semble-t-il, tout le soin que réclamaient ces importantes biographies.

Telles sont les sources de notre recueil et telle est la valeur respective à attribuer à chacune de ces sources.

\* \*

En outre du résultat d'édification qu'on attend de la présente publication, il a semblé qu'elle pouvait acquérir une valeur historique appréciable.

À cause de cela lorsque, en 1881, parut sous la direction de M. Jean-Baptiste Pémartin, alors secrétaire général de la Congrégation, le premier volume, il fit insérer à la suite des notices édifiantes correspondant à la période du généralat de saint Vincent, une liste des Établissements de la Congrégation fondés pendant ce généralat, avec un résumé du traité servant à indiquer la date, l'objet et les conditions de la fondation ; il fit ajouter aussi la liste du personnel reçu dans la Congrégation pendant ce généralat.

On voit tout de suite quelle importance documentaire ce recueil acquérait ainsi pour l'histoire de la Congrégation, si le plan établi était suivi, généralat par généralat, jusqu'à la fin de la période prévue et qui se terminait à la Révolution. Cette utilité doit être particulièrement appréciée à notre époque où les recherches historiques sont si en faveur et où, à chaque instant, l'on est prié de répondre à des demandes de renseignements historiques sur les personnes et sur les œuvres.

Aussi, ayant à poursuivre l'œuvre commencée dans les deux premiers volumes publiés en 1881 et en 1885, nous avons conservé le même plan dans les volumes III et IV parus en 1898 et 1903 et dans le cinquième et présent volume, le dernier de la série que nous présentons aujourd'hui au lecteur. Pour chaque généralat, à la suite du portrait gravé et de la biographie du Supérieur général, [8] nous avons donné premièrement les notices édifiantes, en second lieu la liste des établissements de la Mission fondés pendant ce généralat avec les renseignements généraux sur cette fondation et la liste des supérieurs de la maison. Enfin vient, ou plutôt devrait venir, d'après le plan primitif la liste des Missionnaires reçus durant ce généralat; mais sur ce point nous avons fait une modification. Au lieu de donner ces listes par fragments et sous chaque généralat, nous avons cru préférable d'attendre la fin de l'ouvrage et de donner, d'un seul coup la liste générale afin que les recherches fussent plus faciles. C'est ainsi que cette liste, aussi complète que possible, forme la partie la plus considérable du volume que nous publions aujourd'hui.

Une table alphabétique des personnes et des établissements a été mise à la suite des biographies et donnera ainsi le moyen aussi facile que possible d'utiliser le présent ouvrage.

A. MILON.



M. FÉLIX GAYLA DE LA GARDE EXTEVE SUPERIRUR GÉNÉRAL DE LA CONGRESATION EN LA MESSION (1788-1860)

#### GÉNÉRALAT DE M. FÉLIX CAYLA (1788-1800)

#### M. FÉLIX CAYLA

## DIXIÈME SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION ET DES FILLES DE LA CHARITÉ

Décédé à Rome, le 12 février 1800<sup>1</sup>

L'Esprit-Saint voulant nous donner dans la personne de Moïse le modèle d'un chef accompli, dit qu'il s'était rendu cher à Dieu et aux hommes, et que sa mémoire serait en bénédiction. (*Eccli.*, XLVI.) Le précis qu'on va tracer de la vie du Supérieur Général, dont la Congrégation de la Mission pleure aujourd'hui la perte, prouvera que ce bel éloge peut lui être appliqué dans l'exactitude la plus littérale.

M. Cayla était né dans le Rouergue, au diocèse de Rodez, dont fut jadis évêque M. Abelly, premier et excellent écrivain de la vie de saint Vincent de Paul. Il appartenait à une famille distinguée, dont il reçut une éducation bien au-dessus de la commune. Il fit ses premières études à Cahors, sous la conduite des Révérends Pères de [12] la Compagnie de Jésus. Parvenu en philosophie à l'âge de quinze ans, il se présenta pour être reçu dans la Congrégation. M. Jacquier, alors visiteur de la province de Cahors, crut devoir l'éprouver par un délai assez considérable. Sa persévérance triompha des obstacles que la prudence des Supérieurs lui opposait. Il fut admis au séminaire interne de Cahors, âgé d'environ seize ans. Il sut mettre à profit les deux années qu'il y passa, selon l'usage, pour acquérir et l'amour, et le véritable esprit de l'état qu'il embrassait, et pour s'établir dans cette piété solide et tendre qui, depuis, a constamment fait un des. principaux traits de son caractère.

Les succès brillants qu'il eut ensuite dans ses études, déterminèrent ses Supérieurs à l'appliquer de préférence à l'enseignement. Il professa successivement, et toujours avec distinction, dans le séminaire de Cahors, où les étudiants de la Congrégation étaient instruits avec les séminaristes du diocèse, la philosophie et la théologie dogmatique et morale. Des ecclésiastiques qu'il eut alors pour écoliers, ne parlaient encore longtemps après qu'avec admiration des talents qu'ils lui avaient vu déployer; et avec attendrissement, des leçons et des exemples de vertu qu'ils avaient reçus de lui. Il fut ensuite envoyé, en qualité de professeur de théologie, à Toulouse. Son séjour, pour cette fois, n'y fut pas bien long; il eut cependant tout le temps nécessaire pour s'y faire connaître, et préparer les voies au grand bien que la Providence le destinait à y opérer dans la suite.

La suppression des Jésuites avait laissé vacant le séminaire de Rodez. Mgr l'Évêque (Mgr de Grimaldi) proposa à la Congrégation de la Mission de remplacer ces Pères. M. Jacquier, avec lequel cette affaire fut traitée, accepta le nouvel établissement. On avait l'attention de n'y. envoyer que des sujets capables de soutenir et la réputation d'une maison d'étude justement accréditée, et l'honneur [13] de la Congrégation, qui se chargeait de la diriger. M. Cayla n'avait encore que trente-quatre ans, lorsqu'il fut nommé Supérieur de ce

5

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cette notice biographique est d'un des Missionnaires qui vivaient à côté de M. Cayla à Rome. On y lit, en effet : « Peu de jours avant qu'il se mît sur son lit de mort, je lui demandai, etc. » Elle a vraisemblablement pour auteur M. Lesueur, prêtre de la Mission, secrétaire général de la Congrégation, qui avait accompagné à Rome M. Cayla. - L'exemplaire que nous reproduisons porte comme date et lieu d'impression : *À Paris* [1801]

nombreux séminaire. Malgré sa jeunesse, il ne tarda pas à justifier le choix de ses supérieurs. Dans le peu d'années qu'il y resta, il sut se concilier l'estime générale, et faire sur le clergé de ce diocèse une impression, que l'intervalle de trente années n'a point encore effacée.

Les besoins du séminaire de Toulouse demandèrent un supérieur d'un mérite et d'une capacité plus qu'ordinaires. Cette ville, l'une des plus considérables de la France, possédait une Université célèbre, qui attirait dans son sein un nombre prodigieux d'étudiants la jeunesse ecclésiastique y était retirée et élevée dans plusieurs séminaires. Celui qui était dirigé par nos confrères, et qui de plus était obligé de faire des missions, se trouvait chargé de dettes, et dans un état de délabrement qui le mettait dans l'impossibilité de recevoir et d'élever désormais les étudiants de l'Université. M. Cayla fut celui que M. le Supérieur Général jugea capable de rétablir cette maison. Plein d'une humble confiance en Celui qui l'appelait par la voie de ses Supérieurs, il sonda, sans s'effrayer, la profondeur de l'abîme, qu'il était chargé de combler : il mit la main à l'œuvre, et ses succès passèrent bientôt toute espérance. Des économies sages et bien entendues furent sa première ressource. La confiance publique, dont il ne tarda pas à jouir, ses vertus, ses qualités aimables lui firent trouver des âmes désintéressées, qui lui ouvrirent leurs bourses des emprunts avantageux éteignirent des dettes onéreuses, et lui fournirent les moyens de réparer les bâtiments. Réduisant ces réparations à l'honnête nécessaire, il mit bientôt la maison en état de recevoir un nombre considérable de jeunes clercs qui, dans le court espace de peu d'années, alla au delà de cent trente: plusieurs diocèses du Languedoc et des provinces voisines [14] confiant de préférence leurs sujets au nouveau supérieur de la Mission.

Non content d'avoir rétabli les affaires temporelles de cette grande maison, M. Cayla ne se borna pas même à lui rendre son ancien lustre, et à lui en donner un nouveau. Il crut apercevoir que le plan des études ecclésiastiques de Toulouse était susceptible d'une grande amélioration. Il proposa ses idées, qui, adoptées par Mgr l'Archevêque, et goûtées de tout le monde, ne tardèrent pas à produire les plus heureux effets. Bientôt on vit une noble émulation s'établir, non seulement entre les étudiants de chaque séminaire, mais encore entre les séminaires eux-mêmes. On vit tous les jeunes clercs de Toulouse, excités par l'appât de récompenses plus honorables que lucratives, se livrer avec une ardeur toute nouvelle à l'étude des sciences de leur état.

Il s'en fallait bien, cependant, que les études fixassent toute l'attention de M. Cayla. Il s'appliquait avant tout à inspirer un esprit vraiment ecclésiastique à cette nombreuse jeunesse, l'espérance de plusieurs diocèses. Jamais aucune instance ne put obtenir de lui, qu'il supprimât certains exercices de piété, sous prétexte de ménager quelques heures de plus pour l'étude. Jamais les talents les plus distingués, ni aucune considération humaine, ne purent le déterminer à ouvrir les portes du sanctuaire à des sujets qu'il ne croyait pas faits pour y édifier. Pasteur fidèle et vigilant, il avait jour et nuit les yeux ouverts sur le troupeau confié à sa garde. Rarement l'hypocrisie a pu échapper à sa pénétration. S'il était indulgent pour des fautes échappées à la vivacité de l'âge, il était inexorable pour le vice; ferme, quand il convenait de l'être, il n'hésita jamais à retrancher les membres, dont la corruption pouvait devenir contagieuse. Il savait, tantôt par des instructions publiques et pleines d'onction, tantôt par des remontrances particulières, ménagées avec adresse, [15] et assaisonnées de tout ce que la douceur a de plus insinuant, il savait, dis-je, inspirer à tant de jeunes cours, l'amour de la vertu, le goût de la piété. Dire qu'il avait rendu cette maison parfaitement régulière, c'est trop peu; il avait su y faire régner la plus consolante ferveur. La vénération, l'attachement que tant d'ecclésiastiques de tout rang, formés à son école, conservent encore pour lui; les témoignages qu'ils se sont toujours fait gloire de lui en donner; la fermeté qu'ils ont montrée dans des circonstances qui ont occasionné la chute de tant d'autres, sont des preuves irréfragables du rare talent qu'il avait de gagner les cœurs, et de la pureté, de la solidité des principes dans lesquels il savait les établir.

Également chéri et respecté de ses confrères qui travaillaient sous ses ordres, il leur donnait l'exemple de la régularité qu'il demandait d'eux. En lui, ils avaient une règle vivante. Il prévenait leurs besoins; il allait au-devant de leurs justes désirs : dans leurs doutes et leurs embarras, il était, par sa lumière et sa prudence, leur conseil et leur ressource. S'il ne pouvait pas toujours dissiper leurs peines et leurs afflictions, la sensibilité de son cœur voulait du moins les partager : il était, par sa douceur, son honnêteté et sa complaisance, le lien de leur société; et sa vertu, aussi aimable que solide, le rendait encore l'âme de leurs récréations.

Son zèle n'était pas tellement resserré dans le diocèse où il travaillait, qu'il ne s'étendit au dehors: devenu une des principales lumières du clergé de Toulouse, et de beaucoup d'autres diocèses, il était consulté de toutes parts; et jamais il ne refusa son assistance à personne. Qui peut dire le nombre des retraites ecclésiastiques qu'il a données, et les succès vraiment étonnants qu'elles ont eus? Le clergé du Languedoc et des provinces adjacentes célèbre à l'envi l'éloquence pleine de force et d'onction avec laquelle il savait présenter les vérités dont [16] on trouvait la pratique dans ses exemples à Béziers spécialement, on ne parle qu'avec admiration des discours qu'il y a prêchés et du fruit prodigieux qu'ils ont produit dans le clergé de ce diocèse. Aussi Mgr l'évêque (M. de Nicolaï) lui a-t-il fait témoigner plusieurs fois dans sa maladie, la part qu'il y prenait, et a été vivement affligé de sa mort.

L'archevêque de Toulouse était alors le trop fameux ex-cardinal de Loménie. Cet homme si connu par ses horribles scandales, savait, du moins encore à cette époque, respecter la vertu dans les autres, et vouloir en eux l'esprit ecclésiastique. Son diocèse passait, et avec raison, pour être très bien gouverné. Il honorait, il distinguait d'une manière toute spéciale notre respectable défunt, qui, en conséquence, avait la part la plus active dans le gouvernement de son diocèse, et dans le bien qui s'y opérait. Mais il trouva le secret de procurer le bien du troupeau, sans flatter les vices du pasteur. Il a peint lui-même sa conduite et ses principes dans une réponse qu'il fit à un de ses confrères, le seul peut-être qui ait jamais pensé à blâmer ses relations avec M. de Loménie. «Sans vous dire, répondit M. Cayla, que je lui ai donné ma confiance, je me suis fait un devoir d'accepter la sienne. Plût à Dieu qu'il me l'eût donnée tout entière! je ne m'en serais servi que pour le bien. Je le respecte comme archevêque, et je concours au désir qu'il a, que son diocèse serve de modèle aux autres». I! est difficile de réunir des vues plus pures, et une sagesse plus consommée dans une circonstance la plus critique peut-être, où un homme vertueux puisse se trouver.

Quelque grande que fût la considération dont M. Cayla jouissait dans le midi de la France, il n'était cependant pas encore connu dans la Congrégation, comme il méritait de l'être. La province de Cahors, ou d'Aquitaine, dans laquelle il avait été reçu, et avait toujours demeuré [17] est très éloignée de Paris. Cette province, d'ailleurs, ainsi que celle de Lyon, ayant son séminaire interne et ses études à part, avait des relations moins fréquentes avec la maison de Saint-Lazare, et moins immédiates avec les cinq autres provinces que Paris fournissait de sujets et d'ouvriers. Par une suite nécessaire, elle avait moins de moyens d'y faire connaître ses élèves.

Une seule circonstance s'était présentée, dans laquelle M. Cayla avait paru avec éclat à Saint-Lazare. Député par sa province à l'assemblée générale de 1786, il en avait été nommé secrétaire. Cette commission, et la manière dont il s'en acquitta, firent assez ressortir son mérite pour fixer sur lui les regards, et lui concilier l'estime de toute l'assemblée. Les députés étrangers se rappellent encore, et répètent avec satisfaction que, si dans cette occasion ils n'eurent pas le loisir de connaître et d'apprécier entièrement M. Cayla, ils surent au moins le distinguer parfaitement, et le goûter plus qu'aucun autre député français.

Le moment enfin arriva où il devait être placé sur le chandelier. La mort de M. Holleville, assistant de la Congrégation et de la maison de Saint-Lazare, laissait cette double place vacante. Les autres assistants généraux désignaient divers sujets pour remplacer le défunt, qui avait emporté avec lui les justes regrets de toute la Congrégation. M. Jacquier, cet

homme si doux, si connu pour sa déférence pour ses assistants, leur résista cette fois. Ayant été longtemps Visiteur de la province de Cahors, il connaissait parfaitement le supérieur du séminaire de Toulouse. Il le donna pour successeur à M. Holleville, le nommant tout à la fois assistant général, et assistant particulier de Saint-Lazare. Ce choix inattendu, et digne de la sagesse d'un des plus respectables successeurs de saint Vincent, obtint l'applaudissement général.

Une maladie sérieuse, qui, à cette époque, obligea M. Cayla d'aller prendre les eaux dans les Pyrénées, ne [18] lui permit pas de se rendre aussitôt à Paris : il différa même assez longtemps. En y arrivant, il trouva la maison de Saint-Lazare et toute la Congrégation plongée dans l'affliction. M. Jacquier n'était plus. M. Pertuisot, premier assistant, était vicaire général. La réputation du nouvel assistant l'avait précédé : l'attente générale ne fut point trompée. Sa piété, sa modestie, sa régularité édifièrent tout le monde. Les discours qu'il était obligé de faire chaque semaine à la Communauté firent sur elle une vive impression, et ne contribuèrent pas peu à essuyer, les larmes. La noblesse, la pureté de sa diction étaient encore ce qu'on y admirait le moins. L'onction toute sainte qui y régnait, le zèle qui en animait le débit, produisaient des effets vraiment salutaires. Cette honnêteté cette politesse simple et franche, qui lui était comme naturelle; ses manières douces, affables, prévenantes, et en même temps pleines de dignité, achevèrent bientôt de lui gagner tous les cœurs.

Quelques mois après son arrivée, l'assemblée générale se tint pour l'élection du successeur de M. Jacquier. L'âge, les infirmités de M. Pertuisot le mettaient hors d'état de porter un pareil fardeau. On délibéra sur le choix. Dès le premier scrutin, M. Cayla eut le nombre de voix suffisant La résistance, les larmes de son humilité furent inutiles. Il fut proclamé Supérieur général. Son élection ne changea rien à sa manière d'agir envers les différents ordres de la maison, ni à sa conduite particulière. Tel on l'avait vu assistant, tel on le vit général. De sa nouvelle place, il ne connut que les obligations.

Dès la première année de son généralat, se firent dans tout le royaume les élections des députés aux États généraux. Le clergé de Paris devait en nommer six. Le général de la Mission eut beaucoup de voix pour être de ce nombre. Un dignitaire de l'Église métropolitaine l'emporta seulement de quelques suffrages sur lui; mais il fut aussitôt nommé premier suppléant, c'est-à-dire destiné à remplacer le premier des six députés qui viendrait à manquer.

Ces élections finies, M. Cayla se mit en route pour faire la visite des maisons de la province du Poitou. Il s'était proposé de visiter successivement toutes les autres. Les troubles survenus en France ne lui laissèrent de temps et de moyens, que pour celles de la Champagne. Sa visite avait déjà produit les plus heureux effets dans ces deux provinces. Il s'y était concilié la vénération, l'attachement, la confiance de tous les Missionnaires, et par là s'était acquis sur eux une autorité bien plus puissante que celle qu'il tenait de sa place. Les sentiments qu'il avait laissés gravés dans leurs cœurs, lui auraient sans doute infiniment facilité l'exécution des projets de réforme et d'amélioration, qu'il méditait.

Il n'y avait que deux jours qu'il était revenu de la visite du Poitou, lorsque la maison de Saint-Lazare essuya ce sac horrible dont tout le monde a entendu parler. Le désastre fut tel, que, pour le réparer, il n'eût pas fallu, au jugement des experts, moins d'un million de livres. Outre la perte commune, chaque membre de la maison en fit de personnelles. Celle de M. Cayla dut être considérable. Rien de tout cela cependant ne troubla la paix de son âme. Environné de ruines et de débris, il conserva te même calme, la même sérénité, la même égalité d'âme, que lorsque la maison était entière et florissante.

Peu de temps après que les États généraux furent convertis en Assemblée nationale, un des six députés ecclésiastiques de Paris se retira. On conseillait à M. Cayla de céder la place au suppléant qui venait après lui. Mais dans ce poste, alors bien plus dangereux qu'honorable, il aperçut de grands devoirs à remplir vis-à-vis de l'Église et du roi; et dès lors, il fut sourd à toutes les instances, il se rendit à l'Assemblée nationale, et y assista jusqu'à la [20] fin. Non

content de se réunir toujours au parti des catholiques, et des sujets fidèles, il monta deux fois à la tribune, pour défendre hautement la vérité, et fit ensuite imprimer son opinion.

Quelques personnes lui suggérèrent de s'absenter du moins le jour où l'on devait exiger des ecclésiastiques de l'Assemblée ce serment prétendu civique, si solennellement condamné depuis par le Saint-Siège. On lui représenta que, déterminé à refuser ce serment impie, il serait plus sage de rester à la Maison, que d'aller s'exposer aux fureurs d'un peuple ameuté : cette prudence ne pouvait être du goût de M. Cayla. Il n'avait garde de manquer l'occasion de confesser publiquement la foi au péril même de sa vie. Il répondit simplement que le danger lui serait commun avec tous ceux qui sauraient être fidèles à Dieu. Il fut donc à la séance; et en refusant le serment, il partagea la gloire du clergé de France dans cette journée à jamais mémorable. Au sortir de la salle, il lui fallut fendre, ainsi que ses confrères, une populace innombrable, dont les hurlements féroces étaient faits pour effrayer les plus courageux. Calme au milieu de cette horrible tempête, il revint dissiper les inquiétudes des siens avec le sangfroid d'un homme supérieur à toute crainte, et avec la satisfaction d'un cœur qui s'applaudissait de s'être exposé pour défendre les intérêts de la religion.

Du reste, il sut toujours remplir les fonctions de député à l'Assemblée nationale, sans manquer jamais à ses exercices particuliers, ni surtout aux devoirs de sa place. Dès qu'il fut libre, il consacra aux besoins de la Congrégation, et à ceux de sa Communauté, les heures qu'il lui avait fallu jusque-là passer à l'Assemblée. Il était inévitable que la maison de Saint-Lazare se ressentît de la commotion universelle : sa présence cependant, sa douceur, sa sagesse, sa fermeté, son exemple parvinrent à y maintenir jusqu'à la fin la tranquillité, la subordination, et toute la [21] régularité que pouvaient comporter les ruines dont nous étions environnés, et les inquiétudes sans cesse renaissantes dont nous étions assaillis.

Il n'avait pas attendu les derniers moments pour prévenir les Missionnaires français contre les dangers de la séduction. Dès que l'impiété avait commencé à dévoiler ses projets, il avait eu l'attention de faire circuler dans toutes les maisons ses instructions les plus solides et les plus lumineuses. Il les réitéra, les multiplia, et redoubla d'activité, de sollicitude à mesure qu'il vit le danger devenir plus pressant. Tant de soins, soutenus de ces exemples, ne pouvaient manquer de produire des fruits de bénédiction. La maison de Saint-Lazare, et les autres de la Congrégation ont généralement été préservées de la contagion qui a dévasté tant d'autres Communautés. (Ezech., III, 19). Si quelques sujets se sont montrés infidèles à leur vocation, M. Cayla a pu se rendre le consolant témoignage, d'avoir libéré son âme, en faisant tout ce qui dépendait de lui pour sauver les leurs. Ces pertes d'ailleurs, qui méritent à peine d'être comptées, eu égard au grand nombre des Missionnaires français, sont bien abondamment compensées par le courage héroïque de plusieurs, et la constante fidélité de tous les autres. Ces taches, à peine sensibles, ont été bien plus que lavées dans le sang de tant de nos confrères morts sous le glaive des bourreaux, et victimes de leur dévouement pour le salut des âmes.

Consulté par un grand nombre d'ecclésiastiques de tout rang, non seulement de la capitale, mais encore des provinces les plus éloignées, par beaucoup de ses anciens élèves, M. Cayla crut que, dans un moment où l'enfer était déchaîné avec une fureur dont aucun siècle n'a vu d'exemple, chacun était comptable à l'Église de tout ce qu'il avait de forces et de lumières il répondit de vive voix et par écrit à toutes les consultations; et on a su que [22] ses réponses avaient eu le plus grand succès ; qu'elles avaient contribué à affermir, et ceux auxquels elles étaient adressées, et ceux à qui elles furent communiquées.

Animés par l'exemple du chef, les membres de la Congrégation se consacrèrent généreusement aux besoins de l'Église: partout ils employèrent tout ce qu'ils eurent de moyens pour soutenir le courage du clergé et la foi des peuples. Il n'en fallait pas tant pour rendre nos maisons suspectes à des gens qui conspiraient contre le Seigneur et son Christ. Celle de Saint-Lazare, à Paris, n'était désignée que sous les noms les plus propres à exciter de nouveau

contre elle un peuple égaré. L'impiété l'avait déjà marquée comme devant être le tombeau de ses habitants et un des théâtres de ses fureurs sanguinaires. Mais le Seigneur ne permit pas que ses projets contre elle s'exécutassent. C'était à la maison de Saint-Firmin, cette maison, le berceau de la Congrégation, qu'était réservée la gloire d'être teinte du sang de son Supérieur, et inondée de celui de tant d'autres prêtres fidèles et courageux. Instruit à propos du massacre médité, et du danger qui le menaçait prochainement, M. Cayla n'eut que le temps de pourvoir à sa sûreté. Il sortit de la maison de Saint-Lazare, que cette extrémité seule put le déterminer à quitter. Après être resté quelque temps caché dans Paris, il en sortit pour se rendre à Amiens, où il passa plusieurs mois également caché, et toujours exposé au danger. Il put ensuite passer sur les terres de l'empereur ; et après avoir séjourné dans plusieurs villes de la Flandre, il alla, réuni à ses assistants, respirer et se reposer dans la maison de la congrégation à Manheim.

Il lui restait encore un long et pénible voyage à faire. L'immortel Pie VI lui fit offrir un asile. Il partit de Manheim au mois de mai 1794. Dans sa route, il visita presque toutes les maisons de la congrégation en Italie, et n'arriva à Rome que le 9 de novembre de la même année. [23]

Que n'a-t-il assez possédé la langue du pays, pour pouvoir parler en public, et entretenir les communautés qu'il a visitées ou dans lesquelles il a demeuré MM. nos confrères italiens eussent pu se convaincre par eux-mêmes qu'on n'a rien exagéré en parlant du talent distingué qu'il avait reçu de Dieu, pour le ministère de la parole. Étant à Florence, il jugea à propos de mettre par écrit un petit discours qui fut sur-le-champ traduit en italien. Cette traduction, lue à la communauté, en excita l'admiration. Qu'eût-ce été, si l'auteur eût prononcé lui-même le discours avec le ton animé et plein d'onction qui lui était ordinaire?

L'état de la religion en France ne lui laissait guère, pour le présent, que des larmes à verser sur le sort des sept provinces françaises de la congrégation. Les troubles survenus en Pologne, l'agitation, les mouvements convulsifs de toute l'Europe, en rendant les correspondances toujours lentes et difficiles, souvent même impossibles, étaient cause que, pour l'ordinaire, il avait peu de chose à faire pour la Congrégation. Mais, si les moyens de la servir comme il le désirait lui ont échappé, son zèle, sa sollicitude, son dévouement pour elle n'ont rien perdu de leur activité. Que de coups n'ont point portés à son cour les suppressions de presque toutes les maisons de la province romaine, et de celles de la Lombardie? Obligé d'abandonner précipitamment la maison de Saint-André de Rome qu'il avait choisie pour sa résidence, et de se retirer dans celle de Monte-Citorio, il a eu, quelques mois après, la douleur de voir la suppression de cette maison également prononcée, et au moment d'être exécutée. Si elle l'eût été, il se trouvait alors sans asile, sans ressources. Combien de fois cependant ne l'at-on pas vu s'oublier soi-même pour gémir sur les malheurs de la Congrégation et de ses membres; pour pleurer sur la ruine de tant d'établissements renversés en un moment, et sur la perte de tant d'âmes, au salut desquelles il avait eu la consolation [24] de voir MM. nos confrères d'Italie se consacrer avec un zèle également infatigable et désintéressé?

Quelque forte que fût sa répugnance pour entretenir l'ombre de relation avec les ennemis de l'Église, nous l'avons vu se surmonter alors, pour aller auprès d'eux plaider la cause de l'unique maison qu'ils nous eussent laissée dans tout l'État ecclésiastique, et obtenir la suspension de l'arrêt prononcé contre elle ; suspension qui en a été le salut. S'il a eu la consolation de voir avant sa mort la plupart de nos maisons sortir de leurs ruines, quel regret n'a-t-il pas emporté au tombeau de les laisser dans un état de détresse qui ne leur permet pas encore de reprendre tout le bien qu'elles étaient habituées à faire ?

Au reste, ces afflictions, ces peines de M. Cayla ont toujours été de celles qui, loin d'altérer en rien sa résignation à la volonté du Seigneur, lui ajoutent un nouveau degré de perfection. Plus il sentait la force des coups, plus aussi adorait-il profondément, et baisait-il avec amour la main qui le frappait. Peu de jours avant qu'il se mit sur son lit de mort, craignant que tant d'afflictions n'eussent laissé dans son âme une impression qui contribuât à

le maintenir dans l'état de langueur où il était depuis six semaines, je le priai de me dire s'il n'avait aucun chagrin. Non, me répondit-il ; je n'en ai aucun. J'ai une ferme confiance que le Seigneur nous regardera enfin d'un oeil de miséricorde. J'attends ses moments avec patience ; et je suis, par sa grâce, résigné à sa volonté.

La mission de la Chine avait toujours fixé son attention d'une manière toute spéciale. M. Raux, qui en est supérieur, lui avait demandé deux sujets pour le palais de l'empereur. Il avait choisi, pour remplir cet objet, deux jeunes professeurs de grande espérance, et les avait fait former à Paris, l'un pour l'astronomie et l'horlogerie, l'autre pour la peinture. En le dépouillant de tout, la Révolution lui ôta les moyens et la possibilité de les faire partir. Arrivé [25] à Rome, il ne s'est laissé rebuter par aucun obstacle ; il a tenté tous les moyens d'envoyer à cette importante mission les secours qu'elle réclame avec instance. Il a enfin trouvé celui d'y faire passer deux sujets, qui sont actuellement à Londres au moment de s'embarquer pour la Chine. Croyant de plus qu'il serait utile de faire entendre sa voix aux élèves chinois du séminaire interne de Pékin, il leur a adressé en latin (car on leur apprend cette langue) une lettre, dans laquelle il a employé tout ce que sa sollicitude paternelle pouvait avoir de plus insinuant pour les animer à se former, à s'affermir dans l'esprit de la congrégation, et à devenir de dignes enfants de saint Vincent.

L'état de la mission d'Alger était encore un des objets de ses inquiétudes d'autant plus vives, qu'il ne lui restait absolument que ses prières et ses larmes pour aider cet établissement si précieux à toute la chrétienté, et cependant touchant à sa ruine. Celle de Constantinople ne lui était pas moins chère, ni ses malheurs moins sensibles. En mourant, il a laissé sur son bureau une lettre très importante, relative à cette mission ; c'est la dernière qu'il a écrite. Il avait fort à cœur qu'elle fût envoyée à sa destination ; et ses intentions ont été remplies.

Au milieu de tant d'angoisses, il eut cependant une consolation d'autant plus réelle qu'elle soutenait davantage ses espérances pour l'avenir. Ce fut le rétablissement des Filles de la Charité en France. Les dernières lettres qu'il en reçut, il y a environ un an, lui annonçaient qu'elles avaient déjà plus de deux cents maisons, sur lesquelles la Supérieure générale exerçait la méfie autorité qu'avant la Révolution. La Générale elle-même lui écrivait qu'un de nos confrères, bravant tous les dangers, s'était livré à des fatigues incroyables pour visiter toutes ces maisons; que ces saintes filles, animées par les leçons, les exemples de cet homme vraiment apostolique, avaient, sous un habit nouveau, conservé tout l'ancien esprit, toutes les vertus de [26] leur état. Les instructions que M. Cayla a données verbalement à ce digne confrère, celle qu'il a depuis envoyées par écrit, n'ont pas peu contribué à l'établissement des mesures presque infinies de prudence et de circonspection nécessaires vis-à-vis du gouvernement. Il en a pris de particulières pour obvier aux inconvénients de sa mort et aux embarras, plus grands encore, qui pourraient résulter de celle de la Supérieure générale.

Si M. Cayla était sensible aux désastres de la Congrégation, il l'était encore plus aux maux de l'Église. Il n'en parlait jamais sans s'attendrir, quelquefois même jusqu'aux larmes. Son séjour à Rome avait resserré de nouveau les liens qui l'avaient toujours attaché et dévoué au Saint-Siège. Peu de temps encore avant sa mort, on l'entendit, dans un entretien particulier, faire profession de ce dévouement : ce qu'il avait déjà fait d'autres fois. Quelle ne fut pas sa douleur, lorsqu'il vit l'impiété venir jusqu'à Rome et porter ses mains sacrilèges sur le vicaire de Jésus-Christ.

Dans ces jours de désolation, c'était aux pieds des autels qu'il allait chercher du soulagement. MM. nos confrères d'Italie savent, aussi bien que nous, à quel degré il possédait l'esprit d'oraison. Ils ont été témoins de sa fidélité à consacrer invariablement à cet exercice l'heure entière marquée par la règle; comme il était pendant ce temps précieux immobile et absorbé en Dieu. Ils ont vu avec quelle ferveur il célébrait les saints mystères ; avec quelle exactitude, quelle piété il assistait aux divins offices ; avec quelle assiduité il visitait plusieurs fois le jour Notre-Seigneur dans le sacrement de son amour.

Il n'est pas un d'eux qui n'ait admiré cette humilité profonde, qui semble avoir formé son caractère distinctif. Après avoir vécu tant d'années avec lui, je n'ai jamais entendu sortir de sa bouche une parole qui pût me faire soupçonner le bien immense qu'il a opéré et la considération [27] dont il jouissait à Toulouse, dans tout le Languedoc et toute notre province de Cahors. Attentif à se servir lui-même en tout, il refusait absolument les secours d'autrui lorsqu'ils ne lui étaient pas indispensablement nécessaires. Ennemi de toute distinction, il fuyait jusqu'à l'ombre de celles que sa place ne lui faisait pas un devoir d'accepter. À part les obligations de Général, il semblait uniquement appliqué à se confondre au milieu de ses confrères, et à leur faire oublier qu'il était Supérieur.

Ils ont tous fait l'épreuve de cette inaltérable douceur, qu'il montrait, non seulement dans ses paroles, mais encore dans ses actions, dans son maintien et dans toute sa personne; de ces manières obligeantes et affables, avec lesquelles il accueillait indistinctement tout le monde, et qui partout lui ont fait autant d'amis qu'il a connu de personnes.

S'il possédait éminemment l'art de gagner la confiance, il savait en user de manière à ne faire repentir personne de la lui avoir donnée. Impénétrable sur les secrets qui lui étaient confiés, il ne communiquait pas même à ses assistants, sans une vraie nécessité, les questions auxquelles il avait à répondre. Par cette raison, non content d'écrire lui-même toutes ses lettres, il ne permettait pas à son secrétaire ni de les plier, ni d'y mettre l'adresse: si quelquefois il les lui faisait cacheter, c'était toujours sous ses yeux.

Si attentif aux moindres égards, il était sûrement bien loin de manquer aux devoirs de la charité, à ceux surtout que nos règles prescrivent vis-à-vis des malades. Animé de l'esprit de saint Vincent, il ne manquait pas de visiter les malades, de quelque ordre qu'ils fussent, et même les domestiques de la maison. Il n'épargnait aucune dépense pour leur guérison. On a su qu'étant supérieur de sa province, il avait, aux dépens de la maison, envoyé des confrères malades prendre des eaux minérales assez éloignées, et jugées nécessaires par les médecins. Touché de l'édifiante [29] charité avec laquelle les malades sont soignés dans: nos maisons d'Italie, et dont il a fait lui-même l'épreuve dans sa dernière maladie, il aurait seulement désiré que les infirmeries y fussent établies partout, s'il eût été possible, sur le même pied qu'elles l'étaient et qu'elles le sont encore ailleurs.

Autant il était attentif et compatissant pour les autres, autant était-il dur à soi-même. Jamais personne ne s'est moins écouté que lui, sur l'article de la santé; personne n'a jamais été moins délicat, ni plus facile sur celui de la nourriture. Il savait être content de tout. Étant Général, comme avant de l'être, il ne permit jamais, sans un vrai besoin, qu'on lui apprêtât rien de particulier. Nous l'avons tous vu, à Rome, se refuser jusqu'aux moindres adoucissements, que son âge et son tempérament paraissaient exiger, à une époque où les besoins extrêmes de la maison avaient nécessité les réductions les plus sévères sur la qualité et la quantité de la nourriture. Le voyant sensiblement dépérir, nous le conjurâmes plusieurs fois inutilement de prendre quelque soin de sa santé. Nous étions cependant parvenus à le décider à prendre le matin un breuvage que nous savions lui être salutaire. Mais il n'était plus temps. Il fut surpris par la maladie, avant d'avoir pu commencer ce régime.

L'esprit de mortification qu'il étendait à tout réglait spécialement l'emploi de ses journées. Fidèle à la leçon de notre saint Instituteur, qui voulait que ses enfants, après avoir été des apôtres en mission, fussent des solitaires à la maison, il ne sortait que le plus rarement possible. À Rome, comme à Paris et ailleurs, il ne faisait de visites, que celles qui étaient commandées par le devoir, ou par de grandes bienséances. À Rome nommément, il était des mois entiers sans sortir. La vie retirée et trop sédentaire qu'il y a menée, n'a peut-être que trop contribué à abréger ses jours. Le temps que le vide des affaires et ses exercices de piété laissaient libre, il l'employait constamment à l'étude. Sa vue en avait souffert au point que, depuis l'automne de 1797, il avait presque entièrement perdu l'œil gauche, et l'autre était considérablement affaibli. On serait étonné de voir tout ce qu'il a écrit dans sa retraite à Rome.

Jaloux de ne rien perdre de ses lectures, il faisait des notes sur tout ce qu'il lisait, ou en tirait des extraits. Aussi avait-il acquis une étendue de lumières peu commune. Aucun genre de connaissances ne lui était étranger ; il parlait de tout en homme infiniment modeste, qui avait prodigieusement appris, et n'avait rien oublié. Cette habitude d'un travail toujours méthodique, jointe à une grande pénétration, à une justesse, à une solidité d'esprit assez rares, n'avait pas peu contribué à cultiver, à perfectionner le talent particulier des affaires, qu'il avait reçu de la nature. Quelque embrouillées qu'elles fussent, il avait une étonnante facilité pour en saisir le véritable point et en éclaircir les difficultés. Le jugement qu'il en portait était, pour l'ordinaire, également prompt et sûr. Dans sa dernière maladie, lorsqu'il était à peine en état de supporter un quart d'heure d'application, il fut consulté par une de nos maisons sur plusieurs questions délicates, qui avaient partagé les avis des membres de la Communauté. Malgré son état, qui lui rendait impossible tout travail suivi, il sut encore mettre dans sa réponse une précision, une clarté, une justesse, qui auront infailliblement réuni les esprits.

Tel fut le neuvième successeur de saint Vincent de Paul. Tel fut celui que la Providence vient d'enlever à la Congrégation. Il ressentit, le 23 décembre dernier, les premières atteintes de la maladie qui acheva de le mûrir pour le ciel. Une fièvre assez forte le força de se mettre au lit, et le priva de la consolation de célébrer les saints mystères pendant les solennités de Noël. Le médecin lui permit pour la première fois de monter à l'autel le jour de l'Épiphanie.[30] Des retours fréquents d'une fièvre tantôt tierce, tantôt quarte, ou plutôt jamais bien caractérisée, le retinrent dans sa chambre le reste de janvier et contrarièrent souvent l'empressement religieux, qu'il avait pour offrir le saint sacrifice. Il se trouva cependant assez bien le jour de la Purification, pour descendre au réfectoire, et paraître à la récréation de la Communauté. Un nouvel accès de fièvre le retint encore dès le lendemain, dans son appartement. Le jour suivant, il sortit en voiture pour prendre l'air ce fut pour la dernière fois. Le lendemain, il ressentit une nouvelle atteinte de fièvre, qui ne l'empêcha cependant pas de dire la sainte messe. Mais un évanouissement considérable, une prostration totale de forces, et la fièvre devenue continue et avec redoublement, commencèrent, le 8 février, à donner des inquiétudes sérieuses. Le lundi matin, 10 du même mois, il perdit subitement parole et connaissance, ce qui fit qu'on lui donna l'extrême-onction. Le Seigneur daigna lui rendre l'une et l'autre dans un degré assez entier, pour qu'il pût se confesser, et recevoir le saint Viatique dans la soirée. Muni du pain des forts, il, passa environ quarante heures dans un état convulsif, qui, sans avoir rien d'effrayant, ne lui laissait que de courts. intervalles d'une connaissance souvent imparfaite, dans. l'un desquels il voulut se confesser de nouveau, et témoigna le désir qu'il avait de recevoir encore Notre-Seigneur; mais il y avait trop peu de temps qu'il l'avait reçu. Il expira le mercredi matin, 12 février, deux heures avant midi, âgé de soixante-six ans moins six jours, dans la cinquante et unième année de sa vocation, et la douzième fort avancée de son généralat.

Ses vertus, que toutes les voix célèbrent à l'envi, nous donnent une juste confiance que sa mort n'a été qu'un heureux passage, et l'accélération de la récompense de ses travaux et de ses souffrances. Conjurons le Seigneur qu'il daigne, dans sa miséricorde, lui donner un successeur [31] aussi zélé imitateur qu'il l'a été des vertus de notre saint Instituteur, et capable de porter le fardeau de la supériorité dans une circonstance la plus pénible où la Congrégation se soit jamais trouvée.

Ceux qui désireront avoir son portrait, peuvent s'adresser à MM. nos confrères de Gènes, qui le firent tirer pendant qu'il était chez eux, au mois de juillet 1794.

M. NICOLAS SIEMIENSKI

#### PRÊTRE Varsovie, 10 octobre 1788.

M. Nicolas Siemienski naquit dans le diocèse de Kujavie en Pologne, le 12 septembre 1717. Après ses premières études, il entra dans la Congrégation de la Mission, à Varsovie, le 11 novembre 1740. M. Sliwicki était, depuis peu, Visiteur des maisons de la Congrégation en Pologne; ce fut sous les yeux de cet homme distingué par sa vertu et par sa science, que M. Siemienski fut élevé. On peut se faire une idée de ce qu'il fut, dès les commencements de sa vocation, par les notes suivantes que donna de lui le directeur sous lequel il avait fait son séminaire

« Zélateur de la gloire de Dieu, d'une régularité tout à fait exemplaire, il combat et corrige tout ce qui sent la dissipation et l'esprit du monde. » Il est facile de juger par là de quelle manière il s'acquitta des fonctions du missionnaire, dès qu'il fut ordonné prêtre. Il se trouvait à Cracovie quand, en 1755, M. Sliwicki, connaissant ses talents et sa vertu, le fit venir à Varsovie pour y prendre la direction du séminaire interne de la Congrégation. L'année suivante, il joignit à cette charge celle d'assistant de la maison et de consulteur de la province ; enfin M. Sliwicki, à cause du travail extraordinaire que lui [32] occasionnait le gouvernement et les visites de sa vaste province, proposa au Supérieur général de nommer M. Siemienski supérieur de la maison de Sainte-Croix de Varsovie.

En 1774, après la mort de M. Sliwicki, M. Jacquier nomma M. Siemienski visiteur de la province de Pologne. M. Jacquier le connaissait personnellement, car il l'avait vu à l'assemblée générale de 1762, à laquelle il avait pris part en qualité de substitut de M. Sliwicki, alors visiteur de Pologne. En 1774, les événements ne permirent pas à M. Siemienski de prendre part à la quatorzième assemblée générale, mais il se trouva à la quinzième, qui eut lieu en 1786.

Comme ce fut sous M. Siemienski que la maison et l'église de Sainte-Croix, de Varsovie, furent complètement achevées et mises dans l'état où elles se trouvent aujourd'hui (1863), nous allons donner quelques détails sur les travaux qui y furent faits et sur les œuvres qui y sont établies.

*Église*. - Cette église, commencée par les libéralités de Marie-Casimire et du résident français Maron, avait été graduellement agrandie, grâce aux secours fournis par de nombreux bienfaiteurs. En 1764, la foudre était tombée sur une des tours. Cette tour, en s'affaissant, tua un frère qui priait dans l'église et blessa plusieurs personnes. M. Siemienski contribua à sa reconstruction. Pour compléter l'église, il fallait un cimetière; en 1781, M. Siemienski en acheta un, qu'il fit entourer de murs, et dans lequel il fit construire un grand nombre de caveaux, ainsi qu'une chapelle et une maison pour les fossoyeurs ; plus tard de 1807 1816, cette chapelle servit de poudrière.

Il y a aussi quelques tombeaux dans l'église Sainte-Croix. Outre les tombeaux du cardinal Radziejowski et de Mgr Barthélemy Tarlo, il y a, du côté droit de l'autel de Sainte-Félicienne, celui de Casimir Szczuka, évêque [33] de Culm, homme très distingué et bienfaiteur de la maison des Missionnaires à Culm, en 1694.

On y voit encore, dans les murs de l'église, les corps de beaucoup de personnages distingués du royaume, mais sans tombes; là est enterré Auguste-Alexandre Czartoryski, palatin de Russie, mort en 1782 ; plus loin, Flemming, d'abord trésorier de Lithuanie, puis palatin de Poméranie, sous la chapelle de la Sainte Vierge. À côté du grand autel est le tombeau de Pierre Desnoyers, secrétaire de la reine Marie-Louise ; il mourut sous Jean Sobieski, étant staroste de Tuchol en Poméranie, en 1693.

L'église renferme beaucoup d'autres tombeaux modernes. Elle est riche en tableaux des anciens artistes polonais, qui sont placés au-dessus des autels.

*Bibliothèque*. - Grâce aux soins de M. Siemienski, la maison de Sainte-Croix possède une belle bibliothèque. Elle contient plus de douze mille volumes. Commencée par les

premiers Missionnaires, elle fut successivement augmentée par les économies et par les dons de leurs successeurs, MM. Sliwicki, Siemienski, Jaszewski, Wolski, Wolinski, Hussarzewski, Jakubowski, et aussi par Mgr Zachariaszewicz, et par l'ex-jésuite Kozminski. Le local qu'elle occupe aujourd'hui fut disposé par les soins de M. Siemienski, en 1784.

*Imprimerie*. - M. Siemienski enrichit aussi la maison de Sainte-Croix d'une imprimerie. Quand la maison de Culm, après le partage de la Pologne, tomba sous la domination de la Prusse, M. Siemienski, voyant que l'imprimerie qui s'y trouvait perdrait son utilité ou même cesserait de pouvoir fonctionner, la fit transporter à Varsovie, en 1780. On ne sera pas étonné du soin qu'il mettait à posséder cette imprimerie, quand on saura que même à cette époque cette industrie était très peu développée en Pologne, témoin Wladislas Lubienski, primat du royaume et archevêque de Gnesen, qui, pour éviter à ses secrétaires [34] la peine de copier ses circulaires, établit une imprimerie dans son palais épiscopal de Lowicz, en 1760; et c'est là que plusieurs littérateurs de l'époque vinrent faire imprimer leurs ouvrages.

Par l'établissement d'une imprimerie à Sainte-Croix, M. Siemienski rendit un vrai service à la religion et à son pays. Il demanda et obtint, en 1780, la permission des magistrats de la ville et l'autorisation royale nécessaires à cet effet. Il se borna, du reste, à demander la permission d'imprimer les ouvrages religieux utiles à la Congrégation et à l'Église. Le matériel de cette imprimerie fut toujours assez restreint, mais il a servi à reproduire jusqu'aujourd'hui grand nombre d'ouvrages utiles qui ont favorisé l'instruction et la piété des fidèles.

École paroissiale. - Dans les bâtiments de la maison de Sainte-Croix, les Missionnaires avaient établi une école de garçons. On y apprend non seulement à lire, à écrire et à calculer, mais encore les principes du latin et de l'allemand. Elle est fréquentée par une centaine d'enfants. M. Siemienski établit, en 1767, une autre école dans le quartier Bielawy, en faveur de la population pauvre d'Allemands, qui se trouvaient dans cette partie de la paroisse. C'était une école allemande. Il y avait fait bâtir une maison et l'avait meublée. Mais, en 1824, le gouvernement s'en empara pour la mettre au service du département de l'instruction publique. L'école polonaise de Sainte-Croix subsiste encore aujourd'hui (1863).

Hôpital. - Dès le commencement, à l'église de Sainte-Croix était attaché un petit hôpital de six pauvres. Par suite de plusieurs donations, cet hôpital contient aujourd'hui douze pauvres, dont l'unique emploi est d'entretenir la propreté dans l'église et de prier pour leurs bienfaiteurs.

Mont-de-piété. - M. Sliwicki, en 1743, avait établi, près de Sainte-Croix, un mont-de-piété, sur le modèle de celui qui existait Rome. Le but de cette institution était [35] de prêter aux pauvres de l'argent sans intérêt, moyennant certains objets déposés en gage, pour les empêcher d'aller emprunter à des usuriers. Le fondateur de cette institution fut M. Gabriel-Raphaël Wyrzynski, veneur de Sanok, qui consacra à cette fin une somme de 10000 florins, et en confia la direction au curé de Sainte-Croix. Cette fondation fut approuvée par Mgr Théodore Czartoryski, évêque de Posen, en 1743. Malgré beaucoup de pertes provenant de la négligence ou de la mauvaise foi des emprunteurs, ce mont-de-piété put se soutenir jusqu'en 1838, sous la direction d'un prêtre de la Congrégation de la Mission.

En 1838, il cessa d'exister parce que, pour le soutenir, on aurait été obligé d'être continuellement en procès avec des emprunteurs de mauvaise foi. Néanmoins, en 1857, après qu'on eut fait fructifier le capital primitif de la fondation, on chercha un moyen de l'appliquer utilement aux pauvres. On établit une *caisse de secours* confiée à l'Association des Dames de la Charité; il y a un comité d'hommes qui s'occupe de l'emploi de cette caisse en prêts à 4 %. Le capital primitif, augmenté d'un legs de M. Skarzynski, s'élève aujourd'hui à 33000 florins. Cette caisse est placée sous la direction du visiteur, qui en rend compte tous les mois.

Outre ces œuvres, le zèle de M. Siemienski s'étendait surtout sur les séminaires. On voit les soins qu'il prenait à cet égard dans les recommandations qu'il faisait dans ses visites.

Malgré l'état d'agitation du pays et la distance des lieux, il ne manquait pas de visiter les maisons au temps voulu, soit en personne, soit par des substituts. Il y animait les Missionnaires au zèle pour leur propre perfection et les encourageait à ne pas négliger les missions, malgré la pauvreté des maisons et la perte de leurs ressources.

Il recommandait aussi dans les séminaires l'enseignement du dogme, partie de la théologie que jusqu'alors on [36] n'avait pas assez cultivée et que la nécessité des temps obligeait à soigner d'une manière particulière. Il descendait dans les détails et ne négligeait rien; on peut en juger par ce que Bartoszewicz nous raconte au sujet de l'enterrement du primat Wladislas Lubienski, à Lowicz, en 1767; M. Siemienski était alors supérieur de Sainte-Croix :

« Les Mission aires de Varsovie, dit-il, vinrent en grand nombre à cet enterrement. Il n'y eut point de musique, mais ils exécutèrent si bien en plain-chant tout cet office funèbre que les assistants en étaient touchés jusqu'aux larmes. »

M. Siemienski était le père spirituel des religieuses de la Visitation; cette fonction, depuis saint Vincent, est restée à peu près comme héréditaire dans la maison de Sainte-Croix. Mais par sa charge de Visiteur, M. Simienski avait à s'occuper plus spécialement des Filles de la Charité. Ce fut sous lui que fut fait l'établissement de Rozdol, en Galicie, ainsi que celui de Zamosc dans le même pays.

Ce dernier établissement fut transporté, en 1812, à Szczebrzeszyn, dans la province de Lublin. Un autre événement, qui donna aussi sa part de consolation à M. Siemienski, fut la réunion à la communauté des Filles de la Charité, d'une branche séparée qui existait à Pultusk.

En 1727, Mgr Stanislas Zaluski, évêque de Plock, avait fondé un hôpital dans la ville de Pultusk, et y avait fait venir des Filles de la Charité. Il ne tarda pas à imposer des règlements que leur communauté ne pouvait accepter. De là suivit une rupture; les sœurs revinrent-elles à Varsovie, où restèrent-elles à Pultusk, séparées de la famille? on l'ignore, car tous les papiers de l'hôpital furent enlevés par les Prussiens en 1793.

Ce qui est certain, c'est qu'il se forma là une petite communauté privée, qui exista ainsi jusqu'en 1776, et qui fournit même des sœurs, en 1774, à la fondation de Zytomir, eu Ukraine. Mgr Michel Poniatowski, évêque de [37] Plock, cédant au désir de ces sœurs, consentit, en 1776, leur réunion solennelle et officielle avec la Communauté des Filles de la Charité. Cet acte fut exécuté d'une manière fort touchante, et la Visitatrice, qui était à cette époque la sœur Madeleine de Surien, se rendit, à cet effet, à Pultusk, pour prendre possession de l'établissement.

Pendant les quatorze ans qu'il fut Visiteur, M. Siemienski vit naître, dans sa province, de nombreux établissements, tels que ceux de Worni ou Medniki, dans le diocèse de Zmudz ou Samogitie (1775); de Mohilew, en Lithuanie (1784); de Posen (1783); de Zytomir, en Ukraine (1785); d'Oswiéi (1785), et d'Illukszta 1787); ces deux derniers en Courlande; et, enfin, de Mikulenice, en Galicie(1779).

Mais, d'un autre côté, il fut témoin des funestes résultats du partage de la Pologne et de la suppression de huit maisons, qui se trouvaient sous la domination de l'empereur d'Allemagne. Les maisons supprimées par Joseph II, en 1782, furent Sambor, Przemysl, Krasnostaw, Horodenka, Brzozow, Léopol, Glowow et Mikulenice.

Nous connaissons les motifs de cette suppression. L'empereur d'Allemagne, Joseph II, défenseur-né de la sainte Église romaine, en devint systématiquement l'oppresseur. Imbu des traditions absolutistes de ses prédécesseurs et des principes antichrétiens du dix-huitième siècle, il se mit en tète de réformer l'Église et le clergé à sa manière. Bien des désordres, sans doute, semblèrent lui fournir des prétextes; mais il n'en est pas moins vrai que plusieurs de ses réformes ne purent qu'augmenter encore les maux existants. Le clergé séculier fut considéré comme une catégorie nouvelle de fonctionnaires; le clergé régulier passa sous la domination de la bureaucratie. Toute communication avec le centre de l'Église, le siège apostolique, étant

interdite, l'activité ecclésiastique, déjà tant affaiblie au dix-huitième siècle, se ralentit davantage encore. Les gros bénéfices devinrent l'objet d'intrigues souvent scandaleuses. [38] La science, le mérite personnel, la piété, les qualités sacerdotales n'étaient pas toujours des titres suffisants à la collation des dignités ecclésiastiques. Les ordres religieux, soustraits aux visites de leurs supérieurs généraux, s'éloignèrent plus que jamais de l'esprit de leurs règles.

La province de la Congrégation de la Mission en Pologne se préserva de ces maux par la belle conduite qu'elle tint en cette circonstance; elle montra, par le généreux abandon qu'elle fit de tant de maisons, qu'elle préférait à tous les biens de la terre la fidélité aux règles de la Congrégation et l'attachement au successeur de saint Vincent. Dès que l'on fut mis en demeure d'opter entre l'exil ou la séparation d'avec le Supérieur général, tous les Missionnaires, animés par M. Siemienski, abandonnèrent les huit maisons de la Galicie avec tous leurs biens, s'estimant heureux d'être jugés dignes de souffrir quelque chose pour l'amour de leur vocation. Ce fut un bel exemple donné à toute la Congrégation. Dieu voulut couronner par ce bel acte la vie de M. Siemienski, qui ne survécut pas longtemps à la suppression de la Congrégation en Galicie.

La description des œuvres établies à Varsovie et dirigées par les Missionnaires qu'on a lue plus haut, date de 1863. Cette année-là même, un attentat ayant eu lieu à Varsovie, contre le gouverneur de cette ville, le gouvernement russe impliqua les communautés religieuses dans la répression. Au cours de l'année suivante, les Missionnaires lazaristes de la province de Varsovie furent dispersés, leurs biens confisqués et l'église de Sainte-Croix, avec ce qui subsiste de leurs œuvres, passa aux mains du clergé diocésain. — *Mémoires de la Congrégation de la Mission. Pologne*, p. 432 et suivantes.

M. Siemienski mourut à Varsovie, le 10 octobre 1788; il était âgé de soixante et onze ans et avait vécu quarante-huit ans [39] dans la famille religieuse de saint Vincent de Paul. Son corps fut déposé dans les caveaux de l'église Sainte-Croix.

Le Supérieur général, dans sa circulaire à toute la Congrégation, datée du 1<sup>er</sup> janvier 1790, fit de lui ce bel éloge :

« Je n'avais pu vous parler, l'année dernière, de M. Siemienski, visiteur de Pologne, mort le mois de décembre 1788, parce que je n'en ai eu la nouvelle que sur la fin de janvier. Sa mort a excité les plus vifs regrets dans toutes nos maisons de Pologne, qu'il avait gouvernées pendant très longtemps avec la plus haute sagesse, et elle inspirera les mêmes sentiments à tous ceux qui avaient été à portée de le connaître. Il avait été désigné par feu M. Sliwicki pour être son successeur; il a justifié ce choix par les grandes qualités qu'il a développées dans l'administration d'une province immense et par les vertus dont il a présenté le modèle pendant le cours d'une longue vie. Il est mort plein de jours et de mérites, sa mémoire sera longtemps en bénédiction parmi les confrères nombreux qu'il avait engendrés à la Congrégation et qui ont recueilli ses derniers soupirs. »

M. VINCENT FERRER PRÊTRE

Barcelone, 28 août 1789.

M. Vincent Ferrer, né à Villa de Blanes, au diocèse de Girone (Espagne), le 26 octobre 1721, fut admis dans la Congrégation de la Mission à Barcelone, le 2 juin 1743 et fit les vœux le 3 juin 1745.

M. Ferrer fut un homme instruit et un homme d'actif dévouement. En 1765, il fut nommé supérieur de la maison de Guisona, et de là, en 1770, il passa à la maison de Barcelone comme supérieur de cet important établissement. [40]

Jusqu'en 1774, les maisons des Prêtres de la Mission situées en Espagne dépendaient de la province de Lombardie; mais, c'était, à cause de l'éloignement, une source de difficultés. Aussi, par une lettre du 30 juillet 1774, M. Antoine Jacquier, Supérieur général (*Circ.*, t. II, p. 99), érigea les maisons d'Espagne en province spéciale. Dans cette lettre, il nomma M. Vincent Ferrer, alors supérieur de la maison de Barcelone, Visiteur de la nouvelle province, louant sa piété, sa prudence et son zèle pour l'observance de la discipline.

Un Missionnaire espagnol écrivait plus tard : « Ce premier Visiteur, M. Vincent Ferrer, fut véritablement un don de Dieu pour notre province. C'était un homme savant ainsi que le montrent les nombreux petits ouvrages qu'il composa et qui composent une utile bibliothèque chrétienne (*Notices bibliographiques de la Congr. de la Mission*, V. Ferrer). Mais il fut surtout un supérieur rempli de l'esprit de saint Vincent. (*Annal. de la Mission*, t. 40, p. 62.)

Dans sa Circulaire adressée à toute la Congrégation le 1<sup>er</sup> 1790, le Supérieur général, M. Cayla, disait :

« Nous avons perdu cette année bien des Missionnaires ; mais il en est quelques-uns surtout dont la perte nous intéresse davantage, et que je dois vous faire connaître. Le premier est M. Vincent Ferrer, supérieur de notre maison de Barcelone. Les détails qu'on me donne de sa vie sont des plus édifiants. Il porta dans la Congrégation une âme pure que la corruption n'avait pas entamée, une piété tendre et des talents distingués. Dès les premiers temps, il se montra tel qu'il a paru dans la suite de la vie un homme plein de l'esprit de son état, absolument mort au monde et à lui-même, tout entier à ses devoirs et ne connaissant d'autre bonheur que celui qui naît d'une régularité soutenue et d'un travail constant. Il a occupé successivement les places de directeur du séminaire, de supérieur, de visiteur; et dans tous ces différents postes, il a su se concilier l'amour [41] et l'estime, en maintenant toutefois la régularité la plus exacte, dont il était lui-même un parfait modèle; il était aussi distingué par ses talents que par sa piété; et les ouvrages nombreux qu'il a laissés, en éternisant son nom, perpétueront les efforts de son zèle. »

Un manuscrit où sont rapportés les derniers moments et la mort édifiante de M. Ferrer trace de lui ce portrait : « La taille de M. Ferrer était au-dessus de la moyenne, son corps était maigre. Il avait le visage un peu allongé, la bouche petite, le nez aquilin, les yeux noirs et vifs, le front bien proportionné et le teint pâle. Une douce affabilité, fruit, sans doute, de sa profonde humilité, dominait l'expression austère de sa physionomie, comme elle tenait en équilibre la promptitude et la vivacité de son caractère. »

C'est le 28 août 1789 que M. Ferrer mourut à Barcelone.

[42]

#### LES PRÊTRES DE LA MISSION VICTIMES DE LA RÉVOLUTION EN FRANCE AU XVIII° SIÈCLE

La persécution religieuse, qui fit tant de victimes à la fin du dix-huitième siècle en France, se greffa sur une révolution politique.

La révolution politique provenait du mécontentement du peuple, lequel supportait impatiemment de n'avoir plus depuis longtemps aucun moyen légal de faire entendre ses réclamations dont plusieurs étaient certainement fondées. Le pouvoir royal avait cessé de consulter la représentation nationale : les États généraux du royaume n'avaient pas été convoqués depuis 1614.

Louis XVI, cédant à la pression générale, convoqua cette représentation composée des députés des trois ordres, le clergé, la noblesse et le peuple ou tiers-état.

Le 4 mai 1789, les États généraux s'ouvrirent à Versailles. Le pouvoir central se trouvait en face d'une puissance formidable; les réclamations politiques étaient comprimées depuis plus de cent ans que les États généraux n'avaient pas été réunis, nous venons de le dire; les idées nouvelles d'égalité et de liberté politique fermentaient sous l'action de la philosophie du dix-huitième siècle. Louis XVI ne sut ou ne put endiguer et diriger cette force.

Après des dissentiments entre les représentants des trois ordres, que l'autorité du roi ne put concilier, le 20 juin 1789, les députés du tiers-état, auxquels se rallièrent peu à peu les députés des deux autres ordres, clergé et noblesse, se déclarèrent Assemblée nationale et firent le serment de ne se séparer qu'après avoir fixé la Constitution du royaume. La Révolution était faite : elle allait suivre son cours. [43]

Le roi et les ministres résidaient à Versailles. Le 12 juillet 1789, on apprit à Paris le renvoi du ministre Necker et de ses amis, remplacés par des hommes qui passaient pour des ennemis de toute réforme. Le mécontentement éclata dans la capitale et, ce jour-là, le 12, fut une journée de vive agitation. Le 13, eut lieu le pillage de la maison Saint-Lazare et, le 14, la prise de la Bastille.

Ce que l'Assemblée constituante, plus tard devenue Assemblée législative (1<sup>er</sup> octobre 1791), changea dans la constitution politique du royaume n'a pas à être exposé ici. Mais l'Assemblée, non seulement s'occupa d'instaurer un régime politique nouveau, elle voulut aussi régler la situation religieuse : de cette idée sortit la *Constitution civile du clergé de France* votée par l'Assemblée le 12 juillet 1790, sanctionnée par le roi Louis XVI, mais plus tard condamnée par le pape. L'Assemblée ayant exigé le serment à la Constitution civile (janvier 1791), de là sortit la distinction entre les prêtres qui prêtèrent ce serment, les assermentés, et ceux qui le refusèrent comme schismatique et condamné par l'Église, les insermentés. Ceux-ci furent regardés comme des adversaires du nouvel ordre de choses, et les révolutionnaires au pouvoir les englobèrent dans les mesures prises contre les partisans du régime déchu, mesures qui allèrent jusqu'à la persécution sanglante.

Il y eut, pour le clergé, trois périodes principales de cette persécution sanglante : 1° les massacres de septembre 1792; 2° la persécution de la Terreur en 1793; et 3° la persécution de la seconde Terreur, sous le Directoire, surtout vers 1797.

I

Les massacres de septembre 1792. - Une loi de l'Assemblée législative, votée le 26 août 1792, décrétait la mesure suivante : « Tous les prêtres assujettis au serment de 1791 et qui ne l'ont pas prêté ou qui l'ayant prêté l'ont [44] rétracté doivent sortir dans les huit jours de leur département et dans les quinze jours du territoire français. » C'était l'aggravation d'une loi de déportation déjà portée.

Des poursuites furent commencées contre les prêtres dits «insermentés» ou «réfractaires». Dans le courant du mois d'août 1792, à Paris, les maisons des Carmes, de l'Abbaye, du séminaire Saint-Firmin étaient remplies de prêtres arrêtés et aussi de gens de toute condition, magistrats, officiers, bourgeois (Pisani, *l'Église de Paris et la Révolution*, t. I, p. 302). Le bûcher était prêt, une étincelle suffisait pour y mettre le feu. Or, à la fin d'août, on apprit de sinistres nouvelles : la frontière était franchie par l'ennemi, le duc de Brunswick était entré en France à la tête de 80000 hommes; à Paris, on parla de marcher à sa rencontre. «Gardez-vous-en bien, écrivait Marat; en vous éloignant de Paris, vous laisseriez l'Assemblée sans défense. Débarrassons-nous d'abord des ennemis du dedans et, quand nous les aurons mis hors d'état de nous nuire, alors nous courrons au-devant de l'ennemi du dehors.» Le 1<sup>er</sup> septembre, on apprenait l'entrée des Prussiens à Verdun. Le lendemain et le surlendemain, 2 et 3 septembre, eurent lieu les massacres dans les maisons des Carmes, de l'Abbaye et de

Saint-Firmin. On a remarqué que c'est comme prêtres que les ecclésiastiques retenus dans ces maisons avaient été incarcérés et que l'immunité complète du clergé constitutionnel dans ces circonstances prouve de plus que c'est comme prêtres insermentés qu'on les a immolés. (Pisani, *ibid.*, p. 304.)

C'est dans ce massacre que périrent, à Saint-Firmin, deux prêtres de la Mission : M. François (Louis-Joseph), supérieur de ce séminaire de Saint-Firmin, précédemment connu sous le nom de séminaire des Bons-Enfants, et M. Gruyer (Henri). Un peu après, à Versailles, M. Galoy (Paul), prêtre de la Mission, périt, lui aussi, dans un massacre [45] qui eut lieu en cette ville, le 9 septembre, dans le bâtiment appelé les Écuries de la reine.

II

La Terreur. - C'est surtout durant la période qui porte ce nom que périrent, à l'époque de la Révolution, un grand nombre de victimes.

À l'Assemblée législative succéda la Convention (21 septembre 1792 - 27 octobre 1795). Le nouveau pouvoir se trouvait en face des attaques du dehors et des difficultés qui s'accroissaient à l'intérieur du pays. Les hommes redoutables qui détenaient l'autorité déclarèrent qu'il fallait terroriser tous ceux qui les attaquaient : de là le nom de «Terreur» donné au régime qu'ils imposèrent. Ils refoulèrent, il est vrai, les ennemis du dehors, mais audedans, ils firent couler des flots du sang de leurs compatriotes, jusqu'au 9 thermidor (27 juillet 1794), où périt à son tour Robespierre, qui avait envoyé tant de victimes innocentes à l'échafaud.

Parmi les prêtres et les religieux qui furent condamnés à mort, le plus grand nombre le fut pour avoir refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé votée en 1790 et condamnée par Rome. D'autres refusèrent de prêter un autre serment, qu'on appelle parfois le « petit serment » ou serment de « liberté, égalité », prescrit par les lois des 14 août et 3 septembre 1792. (Voyez l'ouvrage publié par Uzureau, *les Serments pendant la Révolution*. In-12. Paris, Lecoffre). Le serment de « liberté, égalité » ne fut jamais condamné par le pape, et les prêtres les plus instruits, comme M. Emery, ainsi que les évêques qui, bravant le danger, étaient restés en France pour aider les fidèles, au lieu d'émigrer, établirent qu'on pouvait le prêter. (*Vie de M. Emery* par Gosselin, édit. de 1861, t. I, p. 312) Mais pour la conscience inquiète de plusieurs [46] prêtres qui ne pouvaient pas consulter afin de s'éclairer, à plus forte raison pour beaucoup de religieuses, ce serment parut illicite. Ceux qui le tenaient pour illicite ne pouvaient le prêter, et plusieurs moururent, comme ils le devaient, plutôt que d'agir contre leur conscience.

C'est pendant cette période que périrent les Prêtres de la Mission dont on trouvera racontée ici la glorieuse mort :

MM.
HAYER (Louis), à Niort, le z avril 1793;
JULIENNE (Victor-Jacques), à Amiens, le 10 octobre 1793;
BAILLY (Nicolas-Joseph), à Amiens, le 16 novembre 1793;
LUCAS (Alexis-Julien), à Nantes, le 17 novembre 1793;
BROCHOIS (Nicolas-Raymond), à Amiens, le 12 décembre 1793;
IMBERT (Antoine), à Feurs (Loire), à la fin de 1793;
GUINANT (Louis), à Lyon, le 10 janvier 1794;
GUIBAUD (Jean), au Mans, le 19 mars 794;
DODIN (Nicolas), à Poitiers, en avril 1794;
PORTEFAIX dit Borie (André), à Mende, en mai 1794;
BERGON (François), à Cahors, le 17 mai 1794;
JANET (Louis), à Rochefort-sur-Mer, le 10septembre 1794;
PARISOT (Nicolas), à Rochefort-sur-Mer, en octobre 1794;

VERNE (Louis), au Puy, en 1894; CHAMBOVET (André) (1794);

III

Sous le Directoire. - Le «Directoire» qui succéda à la «Convention» pour gouverner la France (27 octobre 1795) dura jusqu'au «Consulat» qu'établit le coup d'État du 18 brumaire (9 novembre 1799).

Cette période fut marquée par des troubles et par les agissements de partis contre le gouvernement. Celui-ci, effrayé à diverses reprises, décréta des mesures de violence. On se crut en plusieurs circonstances, revenu aux jours de la Terreur. La déportation remplaçait la guillotine; mais le séjour sur les pontons de l'embouchure de la Charente [47] ou sous le climat de la Guyane, tuait presque aussi sûrement que la guillotine.

C'est durant ces années d'alternatives souvent cruelles qu'endurèrent la persécution, comme nous le constaterons les Missionnaires suivants :

MM.
FRAYSSÉ (Jean-Pierre), à Brouage, Charente-Inférieure, à la fin de 1795;
ROGUE (Pierre-René), à Vannes, le 3 mars 1796;
MARTELET (François-Bernard), à Besançon, le 9 février 1798;
GUIN (Claude-François), à Sinnamary (Guyane), le 3 janvier 1799;
RIMBAULT (César-Auguste), à Sinnamary (Guyane), le 18 juin 1799.

Les notices biographiques sur ces prêtres de la Mission, victimes de la Révolution, ont été écrites par notre collaborateur M. Pierre Coste; il a noté à la fin de chacune des biographies les sources auxquelles il a puisé ses renseignements.

A. M.

#### I. - Massacres de septembre 1792

#### M. LOUIS-JOSEPH FRANÇOIS PRÊTRE

Paris, séminaire Saint-Firmin, 3 septembre 1792.

Louis-Joseph François naquit à Busigny, dans le diocèse de Cambrai, le 3 février 1751, de Joseph François, cultivateur, et de Anne Legrand. Il fit ses études classiques, sous la direction des Pères Jésuites, au collège du Cateau-Cambrésis. À la fin de sa rhétorique, Dieu lui inspira le désir d'entrer dans la famille religieuse de saint Vincent-de-Paul. Docile à la voix qui se faisait entendre au-dedans de lui, il demanda son admission au supérieur général de la Congrégation de la Mission, qui l'accueillit avec joie à Saint-Lazare. Il commença son séminaire interne le [48] 4 octobre 1766, à peine âgé de quinze ans et demi, et dut, au terme des deux ans de probation, attendre d'être entré dans ses dix-neuf ans pour prononcer les vœux. Le 4 février 1769, on le vit s'agenouiller humblement auprès de l'autel et se donner à Dieu sans réserve. Il fut toujours de ceux qui savent goûter les charmes de la vie de communauté. Ses lettres, pleines du bonheur qu'il éprouvait, éveillèrent dans le cœur de ses frères et de ses sœurs demeurés au foyer de la famille, un sentiment de noble émulation. Jean-

Baptiste vint le premier; il fut reçu au nombre des enfants de saint Vincent, le 25août 1772<sup>2</sup>. Le 15 juin 1775, Marie-Anne était admise chez les Filles de la Charité. Le 26 mai 1779, Jean-Jacques François entrait, à son tour, au séminaire interne de la Mission<sup>3</sup>.

À cette époque, Louis-Joseph avait quitté Saint-Lazare. Ses supérieurs lui avaient confié une chaire dans un grand séminaire. Le jeune professeur profitait du peu de temps que ses occupations professionnelles lui laissaient pour s'adonner au ministère de la prédication. «M. François, écrit M. Boullangier, avait montré dans ses jeunes années une grande ardeur et des talents rares pour la vraie éloquence .» Ses rares qualités attirèrent sur lui l'attention de M. Jacquier, Supérieur général de la Congrégation de la Mission, qui lui confia, le 13 octobre 1781, la direction du grand séminaire de Troyes.

Le nouveau supérieur n'avait que trente ans ; mais pour qui sait voir et comprendre, la jeunesse n'exclut pas l'expérience. M. François justifia pleinement la confiance que ses supérieurs avaient mise en lui, trop pleinement peut-être, à son gré, car on l'arracha bientôt à un évêque et à [49] un diocèse auxquels il s'était attaché pour l'élever aux plus hautes fonctions de la Congrégation.

M. François Bourgeat, alors secrétaire général de la Compagnie, comprenant que son âge et ses infirmités ne lui permettaient plus de remplir convenablement ses fonctions, offrit sa démission, qui fut acceptée. On lui donna comme successeur M. François.

M. François gagna vite l'estime de tous au dedans et au dehors. Lors du triduum solennel qui fut célébré en 1686 pour commémorer le centenaire de la fondation de l'établissement fondé à Saint-Cyr par Mme de Maintenon pour les jeunes filles de famille noble dépourvues de fortune, il fut l'un des trois prédicateurs invités.

C'est encore lui qui prononça le 25 avril 1788 l'oraison funèbre de Mme Louise de France, cette angélique fille de Louis XV, qui, après avoir expié au Carmel de Saint-Denis, sous le nom de Marie-Thérèse de Saint-Augustin, par une vie toute de pureté et de mortification, les désordres de son père, était morte en odeur de sainteté le 23 décembre 1787.

À la mort de M. Cousin, supérieur du séminaire de Saint-Firmin, à Paris, M. Cayla de la Garde, supérieur général, offrit cette charge à M. François. On était au milieu de l'année 1788. Les esprits perspicaces entrevoyaient déjà les signes avant-coureurs des graves événements qui devaient révolutionner la France pendant les dernières années du dix-huitième siècle. Le 13 juillet 1789, de grand matin, une populace soudoyée se rua sur la maison de Saint-Lazare, y pilla, sans être inquiétée, jusqu'à la nuit tombante, et ne laissa, après son départ, qu'un amoncellement de ruines. M. Cayla, deux de ses assistants et quelques étudiants se réfugièrent à Saint-Firmin, où ils restèrent jusqu'au lendemain.

La Révolution était commencée. M. François fut toujours au premier rang de ceux qui luttèrent pour défendre les droits de l'Église. Il ne cessa de mettre en garde les [50] pasteurs et les fidèles contre les pièges qu'on leur tendait. À peine parues, ses brochures étaient aussitôt épuisées; presque toutes furent rééditées, quelques-unes jusqu'à sept fois. Il écrivit contre la confiscation des biens ecclésiastiques, contre la Constitution civile du clergé, contre la démission des prêtres et surtout contre le serment constitutionnel. Nul plus que lui ne compatit aux maux des prêtres insermentés. Plusieurs lui demandèrent de se retirer dans sa maison et il les reçut avec joie. Ils ignoraient que l'asile où ils comptaient trouver un peu de repos et de sécurité allait bientôt devenir leur prison.

Le 12 août 1792, la section du Jardin des Plantes décida que tous les contrerévolutionnaires pris dans l'étendue de la section seraient enfermés à Saint-Firmin. Le 13, ils mirent des sentinelles aux portes du séminaire et leur donnèrent pour consigne de laisser passer quiconque voudrait entrer et de ne laisser sortir personne. Ce même jour, à huit heures

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Jean-Baptiste François était né le 3 janvier 1753.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Jean-Jacques François, né le 25 mai 1760, faisait partie du personnel du séminaire Saint-Simon à Metz au moment où le gouvernement révolutionnaire ferma les établissements religieux.

du matin, une première bande d'ecclésiastiques fut amenée au séminaire. Les portes se rouvrirent le soir et les jours suivants jusqu'à la fin du mois pour livrer passage à d'autres captifs.

Les hôtes de Saint-Firmin savaient que de la part de leurs persécuteurs tout était à craindre. Aussi se préparèrent-ils sérieusement à la mort. M. François en confessa un grand nombre. Il fit lui-même une retraite spirituelle et une confession générale.

Le 2 septembre, au soir, de sinistres rumeurs circulèrent dans la maison. On y répandit le bruit, et ce n'était, hélas que trop vrai, que des bandits massacraient les prisonniers enfermés à l'Abbaye et aux Carmes. À huit heures du soir, un garçon boucher entre à Saint-Firmin. Il voit le procureur, M. Boullangier, lui annonce que les assassins seront bientôt au séminaire et ajoute qu'il est venu le sauver. M. Boullangier pense tout de suite à son vénéré supérieur. Il monte chez lui, lui représente l'imminence du danger et [51] lui parle du secours providentiel que Dieu leur envoie. Peine perdue! M. François croit qu'il est de son devoir à cette heure critique de rester dans une maison dont il est supérieur.

Le 3, à cinq heures et demie du matin, les brigands font leur entrée. Ils parcourent la maison en tous sens, enfoncent les portes à coups de fusil, se saisissent de tous les prisonniers qu'ils rencontrent et les emmènent avec eux. À leur vue Nicolas Gomer, prêtre de la Mission, se dirige en courant vers la chambre de M. François. On le voit, on tire sur lui. Il sent qu'il doit d'abord penser à sa vie et s'enfuit en passant sur les toits. M. François, un vicaire de Saint-Étienne-du-Mont et un prêtre de la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet montent dans la salle que le comité civil de la section s'était réservée pour ses séances. Ils espéraient y trouver un refuge ; ils y trouvèrent la mort. On les précipita par les fenêtres dans la rue, où des femmes, armées de massues, les achevèrent.

SOURCES: Notes manuscrites de M. Boullangier. - E. Villette, Un enfant du Cateau, soldat et martyr, Jean-Antoine-Joseph de Villette, massacré en haine de la religion au séminaire de Saint-Firmin, à Paris le 3 septembre 1792 (Paris, Amat, 1903). - Rosset, Notices bibliographiques sur les écrivains de la Congrégation de la Mission, (Angoulème, 1878). - Mortimer-Ternaux, Histoire de la Terreur, (t. III). - Ignace Laurent, Souvenirs du prêtre échappé au massacre de Saint-Firmin en septembre 1792 (ms. de 32 pages).- D'Auribeau, Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution française (Rome, 1797).

#### JEAN-HENRI GRUYER

PRÊTRE

Saint-Firmin (Paris), 3 septembre 1792

Jean-Henri Gruyer naquit et fut baptisé à Dôle, le 13 juin 1734. Son père et sa mère, Denis Gruyer et Claudine Bruxelle, le firent élever chrétiennement et ne le disputèrent pas à Dieu quand Dieu l'appela à lui dans [52] l'état ecclésiastique. Après son ordination, il s'établit dans sa ville natale, et prêta son concours au clergé paroissial. Nous ignorons quelles circonstances le déterminèrent, à l'âge de trente-sept ans, à quitter ses parents, son diocèse, et à demander son admission dans la Compagnie religieuse fondée par saint Vincent de Paul<sup>4</sup>. Il commença son séminaire interne à Saint-Lazare, à Paris, le 23 janvier 1771. Envoyé à la mission d'Angers, il y fit les vœux le 24 janvier 1773. Peu après, ses supérieurs lui confièrent le poste de vicaire à Saint-Louis de Versailles. C'est là que la Révolution le surprit. Elle n'eut pas d'abord ce caractère antireligieux qu'elle prit dans la suite. On vit des bandes venues de Paris demander à M. Jean-André-Marie Jacob, curé de Saint-Louis, une messe à leur

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Voici le certificat qui lui fut délivré à cette occasion « Nous soussignés, doyen du chapitre royal de Dôle et curé de la même ville, certifions que M. Gruyer, prêtre et familier de la ville de Dôle est de bonne vie et mœurs, et que nous l'avons toujours trouvé empressé à se rendre utile à notre paroisse dans toutes les circonstances où nous avons eu besoin de son ministère. À Dôle, ce 19 septembre 1770. » (Arch. nat., T. 1456.)

intention, y assister jusqu'à la fin, crier même Vive le Roi, sur l'invitation du célébrant, puis, à peine sorties de l'église, se précipiter dans le château de Louis XVI, massacrer les gardes et envahir les appartements.

Le refus de prêter le serment constitutionnel mettait M. Gruyer dans la nécessité d'abandonner ses fonctions. Le 27 avril 1791 il demanda un certificat de bonne vie et mœurs à la municipalité de Versailles<sup>5</sup>, et rentra dans son pays dans le courant du mois de mai. Il y resta plus d'un an. Le 18 juin 1792 ou peu après, il quitta Dôle<sup>6</sup> et vint [53] à Paris. Quelques affaires l'ayant appelé à Versailles, le 8 août, il reprit le chemin de Paris, le 12 ou le 13, muni d'un sauf-conduit<sup>7</sup>, et devint l'hôte de M. François, supérieur du séminaire Saint-Firmin, qui, suivant toute probabilité, le logeait chez lui avant ce petit voyage.

Quelques heures plus tard, Saint-Firmin devenait une prison et ceux qui l'habitaient se voyaient dans l'impossibilité d'en sortir. Nous avons dit, à propos de M. François. ce que fut leur captivité et quels incidents marquèrent leur immolation. M. Gruyer fut du nombre des confesseurs de la foi qui furent massacrés à Saint-Firmin. le 3 septembre 1792.

SOURCES. - Les mêmes que pour M. François, ci-dessus.

M. PAUL GALOY PRÊTRE

Versailles, 9 septembre 1792.

Paul Galoy naquit le 5 février 1727 à Gray, dans le diocèse de Besançon. À l'âge de vingt ans, il répondit à l'appel de Dieu, qui le voulait dans la Congrégation de la Mission. Il y fut reçu le 12 février 1747, et fit les vœux le 13 février 1749. Le 3 novembre 1776, on lui confia la direction de la maison de Montmirail, où il exerça les fonctions de supérieur jusqu'en ¡790. Placé à Notre-Dame de Versailles [54]

, il fut chargé de desservir la chapelle royale. La municipalité ayant donné ordre d'incarcérer les prêtres insermentés, il fut conduit, le 23 août 1792, ainsi que deux de ses confrères, François Duparc et Louis Landrin, aux écuries de la reine, transformées en maison d'arrêt. Là, se trouvait, depuis la veille, un autre prêtre de la Mission, Jacques-Clément Arnoul. Sur l'ordre du Directoire, tous les ecclésiastiques, sauf Paul Galoy, Jean Marchand et Pierre Marchand, furent mis en liberté du 27 au 2.9 août et du 5 au 6 septembre. M. Galoy pensait que son tour ne tarderait pas à venir. Il devait avoir à faire le sacrifice de sa vie.

Au début de septembre il y avait dans les prisons d'Orléans soixante-deux détenus accusés du crime de lèsenation. La nouvelle de leur prochain transfert à Versailles

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> «... Certifions que Jean-Henry Gruyer, bourgeois, natif de Dôle en Franche-Comté, demeurant en cette ville est de bonne vie et mœurs, ainsi qu'il nous a été certifié par sa conduite, qui nous est connue... » (Arch. nat. T. 1456).)

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Voici la teneur du sauf-conduit que lui avait donné la municipalité de Dôle, le 18 juin 1792 : Laissez passer M. Jean-Henry Gruyer, prêtre et citoyen domicilié présentement en cette municipalité de Dôle, district de Dôle, département du Jura. Taille cinq pieds quatre poulces, cheveux et sourcils blancs, un peu chauve sur le derrière de la tête, le front moyen, les yeux gris-bleu et enfoncés, le nez long, bouche moyenne, menton petit, visage rond, qui a dit vouloir retourner faire sa résidence à Paris, où il demeurait ci-devant, n'étant revenu à Dôle, sa patrie, que dez le mois de may de l'année dernière, où il a résidé jusqu'à ce jour. » (Arch. nat. T. 1456.)

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> On y dit que M. Gruyer était venu de Paris à Versailles depuis quatre jours et qu'il désirait retourner à Paris. (Arch. nat. T. 1456.)

attira dans cette ville quelques-uns des misérables dont on peut dire que leurs mains dégoûtaient encore du sang répandu à Paris pendant les tragiques journées du 2 et du 3 septembre. Les sept chariots qui portaient les prisonniers d'Orléans purent au prix de mille efforts arriver à la rue de l'Orangerie. Là, malgré le courage du maire, qui exposa plusieurs fois sa vie, les brigands, armés de sabres et de bâtons, forcèrent la haie de soldats et massacrèrent impitoyablement les malheureux prisonniers. Ivres de sang, ils se portèrent vers les prisons de la ville, en tirent sauter les portes et mirent à mort plusieurs détenus. A la maison d'arrêt, MM. Meaux, juge du district; Gauchez et Amaury, officiers municipaux; le procureur de la commune et son substitut tentèrent vainement d'apaiser les assassins. Ceux-ci ne les écoutèrent pas. Le procès-verbal de ces scènes de carnage, dressé le lendemain, nous apprend comment procédaient les bourreaux. « Sept à huit hommes faisaient l'examen des registres des écrous, et, sur cette seule pièce, ils jugeaient à mort. Ensuite ils prenaient les cartes indicatives des noms et des numéros, [55] donnaient l'ordre d'amener tel prisonnier, lequel, arrivé dans la cuisine du concierge, était aussitôt poussé dehors, où il était assommé, n Le nom de M. Galoy fut accueilli avec des cris de rage. «Ce monstre, disait-on, est vendu à la cour; c'est un aristocrate... il n'en sortira pas.» Et aussitôt un forcené, armé d'une barre de fer, frappe, à tour de bras, sur les jambes du martyr, qui tombe ensanglanté et expire sous les coups.

Les notices publiées jusqu'à ce jour confondent Paul Galoy et Jean Gallois. Ce dernier, né à Longeville, diocèse de Toul, le 27 octobre 1756, fit partie après la Révolution du clergé de Nancy. En 1808, il était secrétaire de son évêque et en 1816 curé de Choully. Ce n'est pas évidemment à lui que peuvent s'appliquer ces mots du registre d'écrou de la maison d'arrêt de Versailles : « Gallois, prêtre, âgé de soixante-six ans, natif de Gray, cidevant Franche-Comté, demeurant à Versailles, conduit en prison par M. Pille, en vertu d'un ordre de la municipalité. Signé Mariotte. — Du 9 septembre mille sept cent quatre-vingt-douze, le dénommé ci-contre a été tué par le peuple. Signé Mariotte. » Avant le mot Gallois et dans l'entreligne on a écrit plus tard comme l'indique la différence d'encre, le prénom Jean. Il y a évidemment erreur.

SOURCES. - Registre d'écrou (Arch. dép. de Seine-et-Oise); Guillon. les Martyrs de la foi, t. III, p. 156; Le Roy, Histoire de Versailles, t. II, p. 291 ; Laurent-Hanin, Histoire municipale de Versailles, t. II; Moussoir, le Conventionnel Hyacinthe Richaud; l'abbé d'Auribeau (Versailles, Oswald), Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution française, p. 162 ; l'abbé Barruel, Histoire du clergé pendant la Révolution française, p. 509.

#### II. - La Terreur

M. LOUIS HAYER PRÊTRE Niort, 2 avril 1793.

Louis Hayer naquit à Sarrelouis le 4 avril 1751. Sa famille jouissait d'une considération méritée. Son aïeul avait été maire de la ville. Jean-Nicolas Hayer, Récollet, son oncle paternel, avait composé contre les incrédules du dix-huitième siècle de savants ouvrages de théologie, qui se liraient encore avec fruit de nos jours. [56]

Le 5 novembre ¡768, Louis Hayer entrait au séminaire interne de la congrégation de la Mission à Paris, où, par sa piété et sa régularité, il se prépara aux saints vœux, qu'il prononça le 6 novembre 1770. Après ses études, on lui confia une chaire de professeur au grand séminaire de Poitiers. Ce fut la seule maison où il eut à exercer son ministère. Il y eut comme

élève le P. Coudrin, fondateur de la congrégation de Picpus, auquel il conserva toujours une affection profonde et une estime particulière<sup>8</sup>.

Le 10 août 1791, les Prêtres de la Mission, chassés du grand séminaire, s'établirent à Poitiers ou aux environs, probablement dans leur maison de campagne. Après le 26 août 1792, Louis Hayer chercha un refuge à Niort, chez une personne de grande piété et de haute noblesse. Mme veuve Dufay de la Taillée, qui lui offrait une généreuse et courageuse hospitalité<sup>9</sup>. Réconforté par le saint sacrifice de la messe, qu'il offrait tous les matins, il se sentait plus fort contre les dangers qu'il courait en se rendant auprès des fidèles qui avaient besoin de son ministère.

Le 31 mars 1793, on lui fait savoir qu'un malade le demande. C'était le jour de Pâques. Il attend que la nuit arrive. À neuf heures du soir, il revêt une robe et sort, accompagné de la domestique de la maison, Marie Chauvière, veuve Peu, qui portait un fallot. Arrivés à la rue Barbezières, ils passent devant le couvent des Carmélites, où loge une partie des troupes qui doivent marcher contre les Vendéens.

- « Oui vive! crie la sentinelle.
- Citoyennes, répond la veuve Peu.
- Des citoyennes! Eh! c'est un prêtre, reprend une femme qui se trouvait là et avait reconnu Louis Hayer. »

Le gendarme Beyssein, de la brigade de Turenne (district de Brive, Corrèze), s'avance aussitôt vers Louis [57] Hayer et le prie de le suivre au couvent des Cordeliers, où le Directoire du département tenait ses séances. Les deux inculpés durent subir un interrogatoire qui dura jusque après trois heures du matin. M. Hayer refusa de dire où il allait. Comme on demandait à la veuve Peu ce que faisait M. Hayer dans la maison de la citoyenne Dufay, elle répondit « Il instruisait mon fils. — Non, s'écria aussitôt M. Hayer; vous mentez, petite femme; je disais la messe; si c'est un crime, j'en subirai la peine. »

Le Directoire décida que les deux complices seraient renvoyés devant le tribunal criminel du département et donna l'ordre d'opérer une perquisition au domicile de Mme Dufay. Les commissaires enquêteurs trouvèrent chez cette dame — c'est du moins leur rapport qui l'affirme — des écheveaux de fil blanc pelotonnés en forme de cocardes. C'était grave.

M. Hayer n'attendit que quelques heures sa comparution devant ses nouveaux juges. Leur sentence, basée sur ce que Louis Hayer était convaincu d'avoir pris part à des révoltes et émeutes contre-révolutionnaires, fut une sentence de mort. Condamné le 1<sup>er</sup> avril, à cinq heures du soir, le confesseur de la foi devait être exécuté le 2, à neuf heures du matin, sur la place de la Brèche.

À l'heure indiquée, une foule considérable était assemblée sur le lieu de l'exécution. Louis Hayer parait vêtu d'un pantalon et d'un gilet de molleton. Le temps était pur et le soleil brillait de tout son éclat. «Quel beau jour pour aller au ciel» s'écria l'héroïque confesseur de la foi, levant les yeux au ciel; et, d'un pas ferme, il monta sur l'échafaud avec le même calme que s'il était monté à l'autel.

C'était la première victime que faisait la guillotine à Niort. Les restes du martyr furent déposés dans l'ancien cimetière Notre-Dame, près de l'église. Sa tête, exhumée après la Révolution et conservée pieusement par une [58] famille de Niort, était en 1893 la propriété de l'abbé Alfred Largeault, qui a retracé, le 4 avril 1893, dans la *Revue de l'Ouest* la vie héroïque du martyr.

SOURCES. - Registre des séances de l'administration du département, L88, f° 53-55, et registre d'audiences du tribunal criminel, 1792-16 brumaire an IV, f° 110, (Arch.dép. des

0

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Vie du T R P. Marie-Joseph Coudrin, p. 13.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Elle était logée sur la paroisse Notre-Dame, rue Saint-Jean

Deux-Sèvres); — Antonin Proust, la Justice révolutionnaire à Niort, 2<sup>e</sup> édition; p. XIV, 29-31, 132, 156-157; — Alfred Largeault, Revue de l'Ouest, n° du 4 avril 1893.- Vicomte de Lastic Saint-Jal, l'Église et la Révolution à Niort.

#### M. VICTOR-JACQUES JULIENNE

Amiens, 10 octobre 1793.

Victor-Jacques Julienne naquit à Tours, le 17 septembre 1738 et entra au séminaire interne de la Congrégation de la Mission à Paris le 25 septembre 1761. En 1763, n'étant encore que diacre, il s'embarqua à destination d'Alep, en compagnie de M. Bossu, prêtre de la Mission. Il était à Seyde, dans le Levant, le 26 septembre 1763, jour où il prononça les vœux de la Congrégation. En 1782, 1783 et 1784, nous le trouvons à Saint-Lazare. Il est assez probable qu'il fut du personnel de cette maison jusqu'à la grande Révolution. Ceux qui le connaissaient avaient une haute idée de son savoir et de son esprit surnaturel. L'abbé Jauffret, plus tard évêque de Metz, disait de lui que c'était un «prêtre éminent en doctrine et en piété<sup>10</sup>». Il était directeur de retraite lors du sac de Saint-Lazare, le 13 juillet 1789. Malgré l'envahissement de la maison par une multitude de pillards, il resta courageusement dans sa chambre et ne songea au départ qu'à huit heures du matin. Les brigands l'aidèrent à serrer ses effets les plus précieux dans une malle, qu'ils voulurent porter eux-mêmes jusqu'à l'escalier. À peine était-il. sorti de sa chambre que ses [59] meubles volaient en éclats sous les coups redoublés des malfaiteurs.

Quand la persécution devint plus violente, il prit, avec M. Cayla, le chemin de l'exil; mais Dieu permit qu'on le reconnût et qu'on l'arrêtât<sup>11</sup>. Il fut interné à la prison de Bicêtre, dans la ville d'Amiens, le 13 mai 1793, et y mourut le 10 octobre<sup>12</sup>.

#### M. NICOLAS-JOSEPH BAILLY

PRÊTRE

Amiens, 16 novembre 1793.

Nicolas-Joseph Bailly naquit à Vouguey, dans le diocèse de Besançon, le 12 janvier 1764. Il fut admis au séminaire interne de la Mission, à Paris, le 17 octobre 1783 et fit les vœux le 18 octobre 1785. En 1789, il était au grand séminaire d'Amiens. Obligé de fuir devant la persécution, il se retira, ainsi que son confrère Jean-Antoine Lamourette, au château d'Heilly, en Picardie, où il vécut quelque temps en compagnie d'ecclésiastiques éminents, tels que Mgr de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, l'abbé de la Tour d'Auvergne, l'abbé Lauraguais, plus tard évêque d'Arras, l'abbé Dummy, curé de la cathédrale d'Amiens, etc. Une indiscrétion faillit les perdre. Le général Taillefer et Joseph Lebon, informés du lieu de leur retraite, vinrent au château, le visitèrent dans toutes ses parties, interrogèrent le personnel de la maison et se retirèrent sans avoir rien découvert. Pour échapper à la surveillance étroite, qui

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Mémoires pour servir à l'Histoire de la religion à la fin du dix-huitième siècle par l'abbé Jauffret (1803) t. I, p. 307.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Circulaire de M. Fenaja, du 17 août 1793.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Darsy, Les doléances du peuple et les victimes, p. 321.

fut dès lors organisée autour du château, et donner aux fidèles le secours de son ministère, M. Bailly s'établit à Amiens.

Le 19 octobre 1793, on le saisit pendant qu'il célébrait [60] la sainte messe et, sans lui donner le temps de quitter ses vêtements sacerdotaux, on le conduisit à la prison de Bicêtre. Transféré le même jour dans une autre prison d'Amiens, la Conciergerie, il y mourut le 16 novembre suivant, à sept heures du soir.

SOURCES. - D'Auribeau, *Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution française*, p. XXXIX et 763; — Darsy, *le Clergé de l'Église d'Amiens en 1789*. Dans les *Doléances et les Victimes* du même auteur, p. 322, Nicolas Bailly figure en double emploi sous le nom de Bully; c'est ainsi que son nom est écrit au livre d'écrou de la Conciergerie.

#### M. ALEXIS-JULIEN LUCAS PRÊTRE

Nantes, 17 novembre 1793.

Alexis-Julien Lucas était breton. Il naquit à Redon le 13 février 1764. La Congrégation l'admit dans son sein le 29 février 1785 et l'autorisa à faire les vœux après ses deux ans de séminaire, le jour de Saint-Joseph. Après son ordination, on l'envoya à Rochefort avec le titre de vicaire de la paroisse Saint-Louis. Obligé de quitter ce poste en 1791, il revint dans son pays natal. Grâce aux démarches de son confrère M. Le Gal, supérieur du grand séminaire de Vannes, il devint le précepteur du jeune L'Évêque de La Ferrière, qui habitait le château de La Ferrière, à Bainse près Redon. L'élève qui lui était confié aimait le travail et en quelques mois termina ses études.

N'ayant plus rien à faire chez les La Ferrière, M. Lucas partit pour Nantes, où son frère était marié et, en continuant en secret ses fonctions sacerdotales, il commença le 22 septembre 1792, son apprentissage d'imprimeur. À son âge, il lui en coûtait de rester oisif toute la journée, enfermé dans un appartement, comme le firent tant de prêtres pendant la Révolution. Il pensait qu'en menant la vie d'ouvrier, il échapperait à tous les soupçons. Il se [61] trompait. Un commissaire inspecteur de la police de Nantes l'arrêta le 21 mai 1793, à onze heures du matin, dans l'atelier de son patron Malassis, et on l'enferma à la prison de Bouffay.

Dans l'interrogatoire qu'il eut à subir ce même jour, le juge lui demanda : « Au moyen des presses dont vous vous serviez, n'en avez-vous pas fait usage, au su ou à l'insu de Malassis, soit pour informer les ennemis de la chose publique soit en imprimant et faisant distribuer des écrits incendiaires? » Quand on voulut savoir si, pendant son séjour à Nantes, il avait exercé les fonctions ecclésiastiques, il refusa de répondre, pour ne pas compromettre son frère, et prétexta que la question était contraire à la liberté de conscience. Son patron et ses compagnons de travail comparurent après lui devant ses juges et manifestèrent tous leur étonnement d'entendre dire qu'Alexis Lucas était prêtre.

Le 22, le comité central des corps administratifs de la ville de Nantes décidait que ce dernier serait déféré à l'accusateur public près le tribunal criminel de la Loire-Inférieure. Le tribunal criminel ordonna, le 8 juin, le transfert de M. Lucas à la prison des Carmélites «jusqu'à ce que l'administration du département de la Loire-Inférieure ait pourvu aux moyens d'effectuer sa déportation.»

Le transfert n'eut lieu que trois jours après. M. Lucas trouva dans sa nouvelle prison une centaine de prêtres, que leur âge ou leurs infirmités avaient fait dispenser de la déportation. Il n'y resta pas longtemps. Le 29 juin, Nantes était bombardé et un bon nombre de maisons tombaient en ruines. Les habitants de Pont-Rousseau, plus éprouvés que les autres, demandèrent un refuge à la municipalité. On les logea dans une caserne et on installa

la troupe dans l'ancien couvent des Carmélites. On se souciait peu des prisonniers; tout bâtiment pouvait leur convenir.

Depuis les débuts de la guerre, le port de Nantes était [62] encombré de galiotes sans emploi, qui faisaient précédemment le commerce avec la Hollande. L'administration en acheta plusieurs et les transforma en prison. C'est dans une de ces maisons flottantes, la *Thérèse*, que furent transférés,, dans la nuit du 5 au 6 juillet, les cent prêtres enfermés aux Carmélites. Cette mesure avait, aux yeux de l'autorité, l'immense avantage de protéger les moulins de la Sécherie contre les boulets des rebelles; car ceux-ci n'oseraient pas tirer de ce côté de peur d'atteindre les prêtres.

Les prisonniers des Carmélites ne purent emporter avec eux sur la *Thérèse* leurs effets personnels et le nécessaire pour dire la messe. On leur enleva tout sans pitié. À ces privations s'en ajoutèrent d'autres. Entassés dans un espace étroit, qu'échauffait le soleil de juillet, ils souffraient de la chaleur et du manque d'air. Le département leur retira la pension qu'il leur donnait jusque-là et avec laquelle ils se procuraient les vivres nécessaires à leur subsistance. Ceux qui n'avaient pas d'argent à eux seraient morts de faim si leurs codétenus plus riches n'avaient eu la charité de partager avec eux leur nourriture. Le 27 juillet, M. Douaud, leur économe, détenu comme eux, supplia l'administration. d'intervenir : « Ne pouvant plus avoir recours à nos fournisseurs ordinaires, qui nous faisaient crédit, écrit-il, nous, sommes obligés de payer comptant ce qui nous est nécessaire. La plupart n'ayant rien, nous sommes réduits à périr si le département ne nous fait payer la modique pension qu'il nous a payée jusqu'ici, et avec laquelle nous ne pouvons vivre que bien misérablement, à raison du prix excessif des vivres. » Devant ces raisons, la pension fut rétablie.

Déjà, le 15 juillet, la municipalité avait insisté en faveur du transfert des prisonniers sur terre. Le 7 août,, on les conduisit au couvent des Petits-Capucins Leur nouvelle prison valait cent fois mieux que celle dont on les retirait; elle était loin toutefois de présenter les conditions hygiéniques qu'on ne doit refuser à personne, même à des prisonniers. Qu'on en juge par cette description que nous extrayons du rapport de la commission chargée par les corps administratifs de prendre connaissance de divers locaux « Maison très angustiée, cellules étroites et basses d'étage, n'ayant de jour les unes et les autres que vers le sud, excepté quelques-unes de l'est à l'ouest, dont l'air stagnant ne peut être renouvelé et se trouve chargé de vapeurs gazeuses et méphitiques, ce qui est manifesté par l'odeur qu'on éprouve en y entrant. Cette maison insalubre ne peut être employée à loger des convalescents, et les prisonniers qui l'occupent ne sont pas du tout en sûreté. »

Dans ce triste réduit, on vivait de peu : un repas par jour. L'hiver approchait et on n'avait pas de vêtement pour se couvrir. M. Douaud prit de nouveau la plume : C'est dans le plus pressant besoin, écrit-il aux administrateurs, que j'ai l'honneur de vous adresser l'état de notre dépense depuis le 27 août ; nous sommes réduits à un seul repas à midi, et à une triste collation le soir; encore nous est-il impossible de vivre avec vingt-cinq sous, à raison du prix excessif duquel nous payons toutes choses; notre dépense, malgré la plus grande économie, monte tous les jours à trente-deux sous. Si vous ne daignez augmenter notre traitement, jugez, citoyens administrateurs, dans quelle situation, nous nous trouverons, toutes nos ressources étant épuisées.

« Presque tous les effets que nous avions dans la ci-devant maison des Carmélites ont été pillés, vous en êtes instruits; la plupart de nous sont dénués de tout; comment se garantir des injures de l'air et de la saison qui s'avance, dans une maison exposée à tous les vents, un bon nombre couchés dans des greniers mal couverts et mal fermés, sans feu, sans lumière et sans presque aucun secours. »

Il y avait, au nombre des malades, l'ancien curé de Pouillé, M. Thobye. Miné par une fièvre continue, il suait [64] beaucoup la nuit; aussi, quand venait le jour, il étendait son linge et ses couvertures à la fenêtre pour les faire sécher plus vite. La Société populaire de la Halle

possédait dans son sein des hommes de forte imagination. De la part de prêtres réfractaires, des linges exposés en lieu apparent devaient cacher quelque complot. Ils se hâtèrent d'informer le directoire du département que, du haut de leurs fenêtres, les prisonniers des Petits-Capucins faisaient des signaux, au moyen de linges blancs, aux rebelles placés de l'autre côté de la Loire. Le directoire arrêta que l'on mettrait un grillage aux lucarnes des mansardes donnant sur la rivière. Mais le directoire n'était plus le maître. Le comité révolutionnaire recourut à un moyen plus radical : il donna l'ordre de conduire les prisonniers sur le navire *la Gloire*. On était au 27 octobre. Les prisonniers ne se doutaient pas qu'ils n'avaient plus que quelques jours à vivre.

Le 16 novembre 1793, jour de grandes réjouissances à Nantes en l'honneur de la Raison, ils reçoivent du capitaine l'ordre de déposer en ses mains leur argent et tout ce qu'ils avaient de précieux. « Rassurez-vous, leur dit celui qui les dépouillait; ce qu'on vous prend aujourd'hui vous sera rendu au château de la Musse-en-Chantenaye, quand vous serez remis en liberté. » Confiants, les prisonniers croyaient toucher au terme de leur captivité. Leur captivité allait prendre fin, en effet, mais par la mort, non par la mise en liberté.

Le soir de ce jour, deux agents de Carrier se présentent devant un constructeur nommé Baudet et le somment, au nom de la loi, de leur prêter des ouvriers pour faire des ouvertures à une gabare, qui, assurent-ils, doit être conduite dans une petite rivière et fermer le passage aux rebelles. Le travail fut mené rapidement. Dès que la gabare fut prête, elle se dirigea vers *la Gloire*. Les gardiens étaient prévenus. Ils attachent les prisonniers deux à deux, par précaution, disent-ils, et non pour les gêner; puis ils [65] les font descendre sur la fragile embarcation et les alignent sur trois rangs. On part. Vers minuit et demi, on arrive à côté de la Samaritaine, stationnée devant la Sécherie.

- « Qui vive? crie un canonnier de faction.
- Commandant, nous allons à bord, répond une voix.»

Et aussitôt un canot s'approche de la Samaritaine et la conversation s'engage :

- « Permettez-nous de passer, nous et le gabareau qui suit, chargé de quatre-vingts brigands.
  - La consigne est que personne ne passe; vous ne passerez pas.
- Nous passerons et, au besoin, pour passer, nous vous couperons en morceaux; nous avons le droit de passer partout où nous voulons.
  - Vos papiers.
  - Les voici. »

Et la sentinelle lut : « Permis aux citoyens Fouquet et Lamberty de passer partout où besoin sera, avec un gabareau chargé de brigands, sans que personne puisse les interrompre ni troubler dans ce transport. Carrier. »

À la vue du nom de Carrier le canonnier frissonna. « Passez », dit-il aussitôt. Bientôt les prisonniers s'aperçurent qu'ils avaient les pieds dans l'eau. Ils regardèrent d'où l'eau venait et, à la lueur du clair de lune, ils virent que des tuffeaux dissimulaient des trous. Et l'eau montait toujours. Ils appellent au secours. Un soldat entre et, armé d'une poêle à châtaignes, fait semblant de jeter de l'eau hors de la gabare.

L'heure tragique est arrivée. Le commandant fait l'appel des prisonniers; tous répondent. « Remuez les tuffeaux », s'écrie-t-il. Aussitôt, l'eau entre en abondance. Les condamnés ne doutent plus du sort qui leur est réservé. Ils se donnent mutuellement l'absolution et disparaissent dans l'abîme, tandis que, de *la Samaritaine*, on entendait les cris d'effroi poussés par les victimes. [66]

Consulter les archives municipales de Nantes, 22 mai 1793; le registre des jugements du tribunal révolutionnaire, f° 48, v° (Archives du greffe); — Alfred Lallié, les Noyades de Nantes, 2e édition, p. 162; - La Justice révolutionnaire à Nantes par le même; — Le Diocèse de Nantes pendant la Révolution, par le même, p. 347 et suivantes.

PAUL-NICOLAS-RAYMOND BROCHOIS

## PRÊTRE

Amiens, 12 décembre 1793.

Paul-Nicolas-Raymond Brochois était de Paris. Il naquit sur la paroisse Saint-Sulpice, le 14 décembre 1742. Il fit les vœux le 28 juin 1764, à Paris, deux ans et un jour après son admission dans la Congrégation de la Mission. Nommé directeur au grand séminaire d'Amiens, il resta de longues années dans cet établissement, auquel, avec l'aide pécuniaire de son confrère M. Bagnolle, il donnait quatre cloches en 1783. En 1791, il refusa le serment. Il fut arrêté le 13 mai 1793, au moment où il s'apprêtait à quitter la France en compagnie de MM. Cayla et Julienne. « M. Cayla, écrivait M. Fenaja dans sa Circulaire du 10 août 1793, m'annonce qu'il a pu sortir de France par une spéciale protection de Dieu, mais avec la peine d'avoir dû laisser en prison à Amiens MM. Julienne et Brochois<sup>13</sup>, qui étaient avec lui. »

Conduit dans cette ville à la prison de Bicêtre, Paul Brochois y tomba malade et fut, pour ce motif, transféré à la Providence. On le ramena à Bicêtre le 7 septembre. Le séjour de la prison fut fatal à sa santé; il v rendit son âme à Dieu le 12 décembre.

SOURCES. - Darsy, le Clergé de l'Église d'Amiens en 1789, p. 229; — Les Doléances du peuple et les Victimes par le même, p. 321. [67]

> ANTOINE IMBERT PRÊTRE

Feurs (Loire). Fin de 1793.

Antoine Imbert, naquit à Lyon, en 1727, fut reçu dans la Congrégation le 18 juillet 1751, et fit les vœux en 1753, le jour de la fête de saint Vincent de Paul.

Placé à Valfleury, il y fut chargé des retraitants. Ses trois confrères de Valfleury refusèrent le serment; il n'eut pas le courage de suivre leur exemple. « La défection de M. Imbert, écrit l'abbé Salesse, faisait tache sur ces exemples de fidélité au Christ. Notre-Dame de Valfleury ne pouvait le souffrir. Elle dessilla les yeux du pauvre assermenté. Et lui qui, pendant sa vie de missionnaire, avait été le grand prédicateur de la pénitence, entra dans les sentiments de repentir qu'il inspirait aux autres avec tant d'éloquence. Pour réparer sa faute, il se rétracta publiquement. Se rétracter, c'était se condamner à mort. Vers la fin de 1793, M. Imbert fut arrêté à Saint-Chamond, où il s'était retiré, et conduit à Feurs. Il y fut exécuté par les ordres du proconsul Javogue. »

Depuis 1824, un monument expiatoire s'élève à Feurs et rappelle la mémoire des nombreux martyrs qui furent exécutés en ce lieu.

SOURCES. - Guillon, les Martyrs de la foi, t. III, p. 331; — Salesse, Histoire du pèlerinage et du sanctuaire de Notre-Dame de Valfleury.

<sup>13</sup> Le texte de la circulaire porte *Brochain* et non *Brocizois*; c'est Brochois qu'il faut lire.

#### M. LOUIS GUINANT

PRÊTRE Lyon, 16 janvier 1794.

Louis Guinant vit le jour à Mornant, diocèse de Lyon, le 28 août 1733. Le 5 janvier 1752, il entrait au séminaire [68] interne de Lyon et mérita d'être admis aux vœux, qu'il prononça le 6 janvier 1754. En 1792, il faisait partie du personnel de Valfleury. Il refusa le serment et se retira chez lui.

Arrêté à Mornant à la fin de 1793, il fut conduit devant le tribunal révolutionnaire de Lyon. Bien que faible, timide et âgé, il répondit courageusement aux questions de ses juges, qui le condamnèrent à mort. « Considérant, dit le texte du jugement, qu'il est instant de purger la France des rebelles à la volonté nationale; de ces hommes qui convoquèrent et protégèrent à main armée le Congrès départemental du Rhône et Loire; de ces hommes qui portèrent les armes contre leur patrie, égorgèrent ses défenseurs; de ces hommes qui, complices des tyrans, fédéralisaient la République pour, à l'exemple de Toulon, la livrer à ses ennemis et lui donner des fers; oui les réponses aux interrogatoires subis par les ci-après nommés, et, attendu que la Commission révolutionnaire est intimement convaincue qu'ils ont tous porté les armes contre leur patrie, ont conspiré contre le peuple et sa liberté et qu'ils sont évidemment reconnus pour être contre-révolutionnaires; la Commission extraordinaire condamne à mort... Louis Guinant... »

Ce jugement fut porté le matin du 16 janvier 1794; à midi trois quarts, Louis Guinant était exécuté à Lyon sur la place de la Liberté.

SOURCES. - Arch. dép. du Rhône.- Histoire du pèlerinage et du sanctuaire de Notre-Dame de Valfleury, par l'abbé Salesse, p. 112. [69]

M. JEAN GUIBAUD PRÊTRE Le Mans, 19 mars 1794.

Jean Guibaud naquit à Auxtonéas, dans l'ancien diocèse de Toulon, le 26 janvier 1761. Il venait à peine d'accomplir ses dix-sept ans quand il demanda son admission à Saint-Lazare. La Congrégation l'admit dans son sein le 14 mars 1778 et se l'attacha définitivement par les saints vœux le 20 juin 1780. En 1787, il fut placé missionnaire au Mans. Apôtre plein de zèle, il ne cessa d'évangéliser les habitants de la campagne jusqu'à l'installation de l'évêque constitutionnel.

Il refusa le serment et, malgré les lois iniques votées contre les prêtres réfractaires, il ne voulut pas laisser les fidèles sans pasteur légitime. Un honorable habitant de la ville lui offrit un asile chez lui; il accepta avec reconnaissance. À la fin de février 1793, se voyant découvert, il changea de demeure et s'installa chez Mme Pavet, dans une maison nommée La Motte, au lieu des Arènes près du Mans. Dans une lettre à l'abbé Lochet, vicaire à La Couture, au Mans, le fils de Mme Pavet nous donne des renseignements sur la famille et son hôte : «C'était bien dans la maison appartenant à ma mère que M. Guibaud était caché depuis, je crois, seize ou dix-sept mois; la religieuse que l'abbé Perrin a citée dans son livre était ma tante; ma mère lui avait offert un asile à La Motte lorsqu'elle eut été chassée de l'abbaye de Montsors, près Alençon, où elle avait reçu le voile elle avait avec elle une de ses consœurs également réfugiée à La Motte lorsque M. l'abbé Guibaud y vint... Je n'ai jamais vu ce noble et pieux martyr, qui désirait bien vivement me voir, ainsi que ma mère me l'a dit maintes fois,

pour se distraire un peu avec moi, me faire jouer et me caresser, car il aimait [70] singulièrement les enfants. C'était avec regret qu'il me voyait de la fenêtre de sa petite chambre, où il était presque reclus. Il me voyait jouer dans le jardin sans pouvoir communiquer avec moi. Ma mère craignait que je ne commisse innocemment dans mes relations quelque indiscrétion qui eût fait découvrir le mystère de sa retraite.»

Une femme, qui voulait gagner les 100 livres de prime promises à tout dénonciateur, vint à la maison sous prétexte de se confesser, et n'en sortit que pour trahir celui qui venait de prononcer sur elle des paroles de pardon. Des gendarmes se présentèrent à La Motte et demandèrent à la maîtresse de la maison si elle ne logeait chez elle que les personnes mentionnées sur la liste du commissaire des quartiers. Sur sa réponse affirmative, ils visitèrent les appartements et découvrirent Jean Guibaud. Ils mirent sous-scellés les meubles et les effets et traînèrent le prêtre et les charitables personnes qui l'hospitalisaient, au Mans, à la prison de l'évêché, dans le vieux donjon situé près de la cathédrale. Le 8 et le 11 mars 1794, Jean Guibaud fut interrogé par le comité de surveillance. Mme Pavet et Mlle de Cordouan essayèrent de le faire évader. Les gardiens étaient gagnés; il n'avait qu'à sortir de prison. Il s'y refusa pour ne pas compromettre ses geôliers.

Le 18, il comparut devant le tribunal criminel du département, qui le jugea digne de mort, pour ne s'être pas expatrié, comme la loi le lui prescrivait. Il monta le lendemain sur l'échafaud, à huit heures du soir. « Ma mère, écrit M. Pavet de Courteilles, fut inscrite sur une liste de proscription, qui devait la conduire à la guillotine, et ma tante, incarcérée d'abord à la maison des Ursulines, fut déportée à l'île de Ré pour le fait seul d'avoir été la compagne de l'abbé Guibaud dans sa retraite, et sa coreligionnaire d'opinion et de foi catholique. »

SOURCES. - Lettre de M. Pavet de Courteilles, imprimée dans le [74] tome II des *Circulaires des Supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission*, p. 607; — *Le Schisme constitutionnel dans le Var*, par l'abbé Laugier.

M. NICOLAS DODIN PRÊTRE Poitiers, avril 1794.

Nicolas Dodin vint au monde le 24 septembre 1755 à Sazancourt, diocèse de Langres. Il entra au séminaire interne de la Congrégation de la Mission, à Paris, le 9 août 1775, et fit les vœux dans cette ville, le 10 août 1777. Il fut pendant six ans curé de la paroisse de Richelieu, desservie alors par les Prêtres de la Mission. Il prêta, de bonne foi, le serment à la Constitution civile du clergé. Dès qu'il eut reconnu son erreur, il se rétracta publiquement.

Caché à Poitiers, chez le maçon Jean Laudinet, il assurait aux fidèles les secours de la religion. On finit par découvrir sa retraite. Nous lisons dans la *Vie du Père Coudrin* que celuici « exerçait le saint ministère dans le faubourg Saint-Saturnin, de concert avec un autre ecclésiastique, M. Nicolas Dodin. Il fit un jour à celui-ci la proposition de l'accompagner à l'hospice des Incurables. M. Dodin, fatigué, n'accepta pas. À peine M. Coudrin était-il hors de vue, qu'une visite domiciliaire surprit M. Dodin dans la maison où les deux prêtres se tenaient cachés. »

Peu de jours avant son arrestation, la pensée de la mort ne le troublait plus; il était tranquille; et, malgré les vives instances du P. Coudrin, qui, au contraire, commençait à trembler, il refusa de changer de demeure.

Nicolas Dodin eut à subir deux interrogatoires devant la municipalité, les 28 et 29 mars 1794. Le 9 avril, il comparut devant le tribunal criminel de la Vienne, qui ne prit [72]

aucune décision à son sujet. Les juges se réunirent de nouveau le 18, et le condamnèrent à la peine de mort; ils reprochaient à l'accusé d'être resté en France, contrairement à la loi qui bannissait du territoire de la République tout prêtre insermenté. La sentence devait être exécutée dans les vingt-quatre heures. Une grande paix remplit l'âme du condamné. Il avait dit plus d'une fois, en badinant, à M. Coudrin, faisant allusion à son cou gros et court: « Ils auront de la peine à me couper la tête. » Il disait vrai. Le bourreau dut faire tomber à plusieurs reprises le tranchant de la guillotine pour détacher la tête. « M. Dodin s'était engagé à prêcher la Passion le Vendredi saint à un groupe de fidèles, écrit l'auteur de la *Vie du P. Coudrin*. Il tint sa promesse et la leur prêcha à l'échafaud. »

SOURCES. - Registre du tribunal criminel du département de la Vienne, du 2 mars 1792 au 17 messidor an II, f° 98, v° (Arch. dép. de la Vienne); — Vie du T. R. P. Marie-Joseph Coudrin par un Père de sa Congrégation, p. 61; — Le Faubourg de Montbernage au point de vue religieux pendant la Révolution française par Th. De Coursac (cet ouvrage renferme quelques inexactitudes au sujet de M. Dodin); — Vie de l'abbé Coudrin, par Augustin Coudrin, p.41.

ANDRÉ PORTEFAIX (DIT BORIE) PRÊTRE Mende, mai 1794.

André Portefaix naquit à Paulhac, dans le diocèse de Mende, le 28 décembre 1736. Le 17 octobre 1757, il entrait au séminaire interne de la Congrégation de la Mission, à Cahors, et deux ans après, au lendemain du jour anniversaire de sa réception, il prononçait les vœux. Jeune encore, il fut mis à la tête du grand séminaire d'Albi, dont il resta supérieur de 1774 à 1792. La Révolution le ramena dans son village natal. Sa retraite ayant été découverte, il fut pris au commencement de 1794, et emprisonné à Mende. [73] Le 12 floréal an II (2 mai 1794, il fut condamné à mort par le tribunal de Mende comme prêtre réfractaire. On fit un crime à sa sœur, Marie Portefaix, de lui avoir donne asile. Le même tribunal prononça contre elle, pour ce fait, le 3 prairial, la peine de la déportation.

SOURCES. - Guillon, les Martyrs de la foi, t. Il, p. 26.

M. FRANÇOIS BERGON PRÊTRE Cahors, 17 mai 1794.

Le diocèse de Cahors nous a donné un martyr en la personne de François Bergon, né à Balaguier, le 13 août 1758. Fidèle à l'appel de Dieu, il entra au séminaire interne de la Mission à Cahors, le 22 mai 1780, et s'unit définitivement à la Congrégation par les vœux, le 23 mai 1782. Il rentra dans sa famille en 1791, et continua, au milieu de la persécution, son ministère apostolique.

Chassé de sa paroisse natale, il s'établit dans le voisinage. On découvrit le lieu de sa retraite, on l'arrêta et on l'enferma au grand séminaire de Cahors transformé en prison. Voulant éviter la déportation, qu'il croyait prochaine, il s'échappa, revint dans sa paroisse et reprit, la nuit, les travaux de son apostolat. Dès qu'il s'aperçut qu'on connaissait son asile, il s'enfuit dans les bois et y fixa sa demeure. Le 10 mai 1794, tandis qu'il portait, à la faveur des

ténèbres, le saint Sacrement à un malade, un capitaine des gardes nationales le reconnut et l'arrêta. À la première auberge, profitant d'un moment où on l'avait laissé seul, il communia en viatique avec l'hostie qu'il portait au malade.

Il resta quatre jours dans les prisons de Figeac et fut ensuite transféré à Cahors. Les habitants de cette ville, [74] prévenus de sa prochaine arrivée, allèrent en foule l'attendre aux portes de la prison où il devait être enfermé.

Le 16 mai, le tribunal révolutionnaire le condamna à mort. L'exécution eut lieu le lendemain. Des prêtres jureurs, armés de piques, étaient au nombre des satellites qui l'accompagnèrent à l'échafaud. Quand le bourreau eut procédé à sa toilette funèbre, un des révolutionnaires présents tira la chemise du martyr hors des habits, et, l'en recouvrant, prononça cette parole impie « Te voilà revêtu de ta chasuble; va-t en dire la messe. »

Pendant le trajet, M. Bergon récitait le *Miserere* à haute voix. Quand il aperçut la guillotine, il se déchaussa, et, remettant ses souliers à une femme, il lui dit : « Donnez-les à un pauvre; Jésus-Christ se rendit nu-pieds au calvaire; je veux faire de même. » Le courageux martyr monta d'un pas ferme sur l'échafaud et sa belle âme s'envola vers le ciel.

SOURCES. - Les Confesseurs de la foi dans l'Église gallicane à la fin du dix-huitième siècle, par l'abbé Carron; — Notices sur le clergé de Cahors pendant la Révolution, par l'abbé Gary, p. 16-18.

LOUIS JANET PRÊTRE Rochefort, 10 septembre 1794.

Louis Janet était originaire du diocèse de Périgueux. Il naquit le 21 août 1761, à Mareuil (Laroche-Beaucourt). À l'âge de seize ans, il demanda d'être reçu parmi les enfants de saint Vincent de Paul, et commença son séminaire à Saint-Lazare, à Paris, le septembre 1777. Son temps de probation terminé, on lui permit de prononcer les vœux le jour de la Nativité de Marie. Nous le retrouvons plus tard professeur de théologie au grand séminaire d'Angoulême. Les directeurs de cet établissement refusèrent tous de prêter [75] le serment schismatique. Le 24 janvier 1791, leur supérieur, M. Poirier, écrivait à la municipalité d'Angoulême :

« Messieurs. Jusqu'à ce moment, mes confrères et moi, nous avons constamment marqué notre obéissance et notre respect pour les décrets de l'Assemblée nationale. Il fallait une loi aussi impérieuse que celle de la conscience pour nous arrêter sur le serment qu'elle prescrit aux fonctionnaires publics. Quelque rigoureuses que soient les peines qu'elle a prononcées, nous y sommes soumis.»

Les Prêtres de la Mission restèrent encore quelque temps au séminaire, mais avec défense d'enseigner. Après le licenciement des séminaristes, ils se dispersèrent. M. Janet ne quitta pas Angoulême. Par son zèle tout apostolique, il y rendit aux fidèles d'inestimables services. Dans les derniers mois de l'année, sa santé s'altéra. Une fièvre intermittente, dont il ne devait pas guérir, usa peu à peu ses forces. On voulut de nouveau l'obliger à prêter le serment. Il s'y refusa, alléguant que la loi du 27 novembre 1790 ne l'atteignait pas, et réussit à convaincre le directoire du district, qui, le 19 octobre 1792, se déclara satisfait de ses explications.

On ne le laissa pas longtemps tranquille. En avril 1793, il était saisi et mis en prison, avec trente-deux prêtres, dans un ancien couvent de Carmélites. Le 24, paraissait l'arrêt qui le condamnait à la déportation. Son état de santé ne lui permettant pas de voyager, on retarda son départ. Le 6 mai, nouvel arrêt, confirmatif du précédent. Le départ était fixé au 29. Dix-

neuf autres condamnés, et le frère coadjuteur Paris, qu'il avait eu avec lui au séminaire d'Angoulême, furent ses compagnons de route. À Rochefort, les prisonniers furent dépouillés de tout et incarcérés sur des navires. On conduisit M. Janet sur le *Washington*, où se trouvait depuis quelques jours son confrère M. Parisot.

L'ancienne société romaine ne traitait pas ses esclaves [76] avec plus de dureté que le capitaine du Washington ne traitait ses captifs. Ceux-ci étaient condamnés à rester tout le jour de sept heures du matin à sept heures du soir dans un espace étroit, qu'une cloison en bois, surmontée d'énormes pointes de fer, séparait du pont. Ils étaient là de trois à quatre cents, toujours debout et tellement serrés que, si l'un d'eux venait à bouger, tous risquaient de perdre l'équilibre. Rien pour les protéger contre les brouillards et la pluie, les ardeurs du soleil et les rigueurs du froid. Le soir, on rentrait dans l'entrepont, espèce de caveau infect que l'on n'éclairait jamais, et où la lumière du jour ne pouvait pénétrer. C'est là qu'on passait la nuit et quelle nuit! « Jamais je n'aurais cru, écrit un des condamnés, qu'un aussi grand nombre d'hommes pût tenir dans un si petit espace. » Et un autre témoin ajoute : « Ils étaient tous tellement serrés que, la plupart ne pouvant pas complètement s'étendre ni se coucher sur le dos, étaient obligés de se tenir sur le côté. Dans cette position, ils avaient encore sur eux les pieds et les jambes de cinq ou six autres, qui ne touchaient au plancher que par le milieu du corps. » II y faisait une chaleur assez forte pour liquéfier une barrique de goudron placée près du trou d'entrée. Aussi les pauvres prisonniers nageaient-ils dans un bain de sueur. Quel bonheur c'était, quand, le matin, venait l'ordre de monter sur le pont

La nourriture se réduisait, le plus souvent, à presque rien. Le pain, fait d'orge, de seigle, de paille et de poussière, n'était même pas assez bon pour les pourceaux. Quand on le coupait, il s'en échappait une fumée noire et infecte. Le biscuit était d'une extrême dureté; on employait un boulet pour le broyer. Inutile d'ajouter à l'horreur de ce tableau, aucune description ne peut donner une idée même rapprochée de ce qu'était la réalité.

Que ne dût pas souffrir M. Janet dans cet affreux cachot! [77]

Il mourut le 10 septembre 1794. Son corps, transporté à l'Île Madame, fut enterré dans le sable.

SOURCES. - Blanchet, le Clergé charentais pendant la Révolution; — Manseau, les Prêtres et Religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure.

NICOLAS PARISOT PRÊTRE

Rochefort, octobre 1794.

Nicolas Parisot naquit à Ailloncourt, dans le diocèse de Besançon, le 22 septembre 1757. Le 15 juillet 1780, il était reçu au séminaire interne à Saint-Lazare à Paris; le 15 juin 1783, il se consacrait à Dieu par les vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et s'engageait à persévérer jusqu'à sa mort dans la Congrégation qui le recevait au nombre de ses enfants. En 1791, il remplissait les fonctions d'économe au séminaire Sainte-Anne, à Metz, quand le gouvernement révolutionnaire le mit en demeure de se démettre ou de prêter le serment constitutionnel. Il préféra se démettre. Caché dans la ville de Metz, il se tint, malgré les dangers qu'il courait, à la disposition des fidèles qui ne voulaient pas du ministère des prêtres schismatiques.

Dieu permit qu'il tombât aux mains de ceux qui le cherchaient. Il fut jeté en prison et condamné à la déportation. Le départ eut lieu le 21 avril 1794. Les déportés, montés sur des

charrettes, eurent beaucoup à souffrir de la chaleur. La nuit, ils faisaient halte jusqu'au lendemain et couchaient où il y avait de la place, dans les prisons, les écuries, les greniers ou même les auberges. Ils passèrent par Pont-à-Mousson, Toul, Vaucouleurs, Troyes, Sens, Fontainebleau, Nemours, Brienne, Neuville, Orléans, Beaugency, Blois, Tours, Châtellerault, Poitiers, Lusignan, Niort. Surgères et arrivèrent enfin, le 21 mai, au port avancé de Rochefort. De Blois à Tours, le trajet se fit [78] en bateau sur la Loire. À Poitiers, on les dépouilla de tout argent, papiers, linge, habits, bréviaire et autres livres M. Parisot se vit enlever son mouchoir et sa tabatière qu'il avait conservés. Dans la prison, où il passa la nuit, il trouva une âme compatissante; c'était un de ses confrères du séminaire de Poitiers, M. Prunier, qui lui donna une chemise, un mouchoir et un bonnet de nuit. Peu de jours après son arrivée à Rochefort, le 7 prairial (26 mai 1794) M. Parisot écrivait à M. Hanon : « Nous ne sommes pas rentrés dans la ville ; on nous a déposés dans un vaisseau appelé le Bonhomme-Richard. Ce vaisseau nous sert de maison d'arrêt... Nous y avons trouvé treize ecclésiastiques de différents départements; cent trente du département de l'Yonne v sont arrivés avec nous douze. Notre habitation dans le vaisseau est le fond de cale; mais nous montons, quand nous voulons, sur le pont pour prendre l'air. Nous nous portons tous bien, quoique nous soyons tourmentés des puces et autres vermines, qui sont inévitables dans de pareilles circonstances.

Du *Bonhomme-Richard*, où il resta fort peu de temps, M. Parisot passa sur le *Washington*. Nous n'essayerons pas de décrire ici les souffrances intolérables qu'enduraient les infortunés ecclésiastiques enfermés dans ce navire. Privés d'air, de nourriture, de vêtements et de remède, maltraités à tout propos par leurs féroces gardiens, ils ne cessèrent de donner l'exemple d'une inaltérable patience et d'une invincible fermeté. On ne peut rien ajouter au tableau saisissant qu'a fait de leur situation l'abbé Manseau dans son ouvrage sur *les Prêtres et Religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure*. La mort frappait parmi eux à coups redoublés. M. Parisot succomba à son tour cinq mois après sou arrivée, en octobre 1794. Son corps fut jeté dans une barque et porté à l'île Madame, où ses confrères l'ensevelirent, avec un religieux respect, dans une fosse creusée sur le rivage. [79]

SOURCES: Deux lettres ms. de M. Parisot (Arch. de la Mission. À Paris); — Manseau, les Prêtres et Religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure. — Sabatié (AC), La déportation révolutionnaire... t. II p 26

M. LOUIS VERNE PRÊTRE Le Puy, 1794.

Né à Lapte-de-Chastel, diocèse du Puy, le 14 février 1732, Louis Verne fut reçu au séminaire interne de la Mission à Lyon le 1<sup>er</sup> décembre 1752, et fit les vœux le 2 décembre 1754. Expulsé, par la Révolution, de Valfleury, où il se dévouait au bien des âmes, il se retira dans sa famille. Il fut découvert sur les indications d'un traître et traîne dans une des prisons du Puy, où il mourut en invoquant les saints noms de Jésus et de Marie. Il avait soixante-deux ans.

SOURCES. - Histoire du pèlerinage et du sanctuaire de Notre-Dame de Valfleury, par l'abbé Salesse, p. 110; — Conférence sur les martyrs de la Révolution dans le diocèse du Puy, p. 156; - Guillon, les Martyrs de la foi, t. IV, p. 700.

## M. ANDRÉ CHAMBOVET PRÊTRE 1794

André Chambovet vint au monde le 25 novembre 1739, dans la commune de Saint-Aunemonde, diocèse de Lyon. Il entra au séminaire de la Mission dans cette ville, le 31 octobre 1756, et y prononça les vœux deux ans après, le jour de la Toussaint. En 1786, étant préfet apostolique à l'île de France, il obtint de la Propagande un bref qui réduisait à dix le nombre des fêtes obligatoires. En 1788, il résignait ses fonctions, qu'il exerçait depuis 1781, revint en France et fut mis à la tête du séminaire de Toul, d'où [80] la Révolution le chassa. Dans une lettre du 28 mai 1802, M. Brunet nous apprend qu'il mourut en prison. — Voy. Circulaires des Supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission, Supplément, t. II, p. 623.

#### III. — Sous le Directoire

#### M. JEAN-PIERRE FRAYSSÉ PRÊTRE

Brouage (Charente-Inférieure). Fin de 1795.

Nous savons fort peu de chose sur Jean-Pierre Frayssé, prêtre de la Mission, mort en prison dans les derniers mois de 1795. Né à Gourdon, le 18 octobre 1739, il entra au séminaire interne de la Congrégation de la Mission à Cahors le 17septembre 1755 et fit les vœux le 20 octobre 1757, Pour obéir à sa conscience il refusa le serment à la Constitution civile du clergé; les révolutionnaires le condamnèrent à la déportation. Il fut amené à Bordeaux et enfermé dans le fort du Hâ. On a raconté ailleurs la vie de souffrances et de terribles privations que menaient les prisonniers. « C'est une chose si affreuse de mourir de faim, a écrit l'un d'eux, que j'aurais fait vœu à Bordeaux de jeûner toute ma vie au pain et à l'eau, si alors on m'en eût donné ce que j'en aurais demandé.»

De Bordeaux, M. Frayssé fut transféré à Blaye, où les prisonniers étaient aussi mal ou même plus mal traités. [En décembre 1794, il reçut ordre de monter sur le *Jeanty*, qui servait de prison flottante. Après mille privations, héroïquement endurées pour l'amour de Jésus-Christ, il rendit sabelle a^me à dieu à Brouage, près de Marennes, à la fin de lannée suivante.

Il y rendit sa belle âme à Dieu. Gary le fait mourir à Brouage, près de Marennes (p. 33). C'est une erreur. La liste nécrologique annexée à la Circulaire du 1<sup>er</sup> janvier 1797 porte : «Sig. Fraiz moro in prigione mel forte di Blaye in Francia.» La liste contemporaine des archives de la Mission a également : «mort en prison... Fraisse à Blaye» (R. Chalumeau)

SOURCES. Gary, *Notice sur le clergé de Cahors pendant la Révolution* (Lib. Delsand, Cahors, 1897, p. 33) — Mausseau, *les Prêtres et Religieux déportés sur les côtes et les île de la Charente-Inférieure*, t. I (lib. Desclée, Lille)

### M. PIERRE-RENÉ ROGUE PRÊTRE

Vannes, 3 mars 1796.

Pierre-René Rogue naquit à Vannes, le 11 juin 1658, et fut baptisé le même jour. Il était encore très jeune quand la mort lui enleva son père. Après de fortes études au collège de sa ville natale, il se demanda sérieusement de quel côté orienter sa vie. Cette pensée le préoccupa surtout pendant l'année qu'il passa dans la famille de sa mère à Bourges. Dieu lui parla et il entendit sa voix. Il sera prêtre. À dix-sept ans, il entre au séminaire de Vannes, qui était dirigé par les fils de saint Vincent de Paul et s'y prépare au sacerdoce par l'acquisition des vertus qui font les apôtres et par l'étude des sciences sacrées. La durée du séminaire était de six ans. Quand il eut terminé son temps de formation, M. Rogue reçut de Mgr Amelot, le 21 septembre 1782, dans l'église paroissiale du séminaire, le pouvoir d'immoler l'hostie sainte et de remettre les péchés.

Il y avait alors à Vannes une œuvre de retraites pour femmes. Les exercices duraient huit jours et se renouvelaient quinze fois l'an. Une communauté séculière, les Filles de la vierge, était chargée des retraitantes; on leur donnait des conférences spirituelles. M. Rogue fut nommé chapelain des Filles de la Vierge et, à ce titre, dut prendre une part active aux retraites de femmes.

Cependant, son cœur le portait ailleurs. Au séminaire, il avait vu les prêtres de la Mission à l'oeuvre. Leur vie lui [82] plaisait. Il demanda d'être admis dans leur Congrégation et on l'y reçut avec joie, le 25 octobre 1786. L'année suivante, il revenait à Vannes avec le double titre de professeur de théologie et de vicaire de la paroisse du Mené. Par son zèle et son affabilité, il gagna en peu de temps l'estime et l'affection de ses élèves et de ses paroissiens. Il ne demandait qu'à jouir longtemps encore du bonheur qu'il éprouvait au milieu d'eux. Mais la Révolution devait bientôt l'en séparer.

Ce fut dans ces temps critiques surtout que M. Rogue montra ce qu'il y avait en lui de lumière, de sagesse, de fermeté et de dévouement. Il refusa le serment constitutionnel et eut le bonheur de retenir son supérieur sur le bord de l'abîme, où il allait s'engager. M. Le Gal avait signé un billet sur lequel était écrit:

- « L'Assemblée nationale ayant déclaré, par son décret et instruction du 21 janvier, qu'elle ne voulait ni ne pouvait toucher au spirituel,
- « Je jure de remplir mes fonctions avec exactitude, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi.
- « Nous déclarons que nous ferons dimanche prochain, à l'issue de la messe paroissiale, le serment cy-dessus.

«À Vannes, le 14 février 1791. »

À peine M. Rogue a-t-il appris l'acte de son supérieur, il court chez lui, le trouve pâle, défait, tourmenté par l'inquiétude. Il lui fait voir les conséquences de sa conduite, le supplie de revenir sur ce qu'il a fait, et, lui présentant du papier et une plume, lui dit : « Écrivez que vous retirez votre promesse ; je porterai votre billet à son adresse. » La cause était gagnée. M. Le Gal écrivit :

- « Messieurs,
- « Toutes réflexions faites, je crois le préambule du serment [83] insuffisant pour excepter le spirituel; aussi je vous déclare que je ne ferai pas le serment dimanche prochain. Je

me retire donc et je reviendrai pour rendre mes comptes, dès que la paix sera rendue à la ville...

« Vannes, 14 juillet 1791. »

On comprend la fureur des patriotes. Le séminaire fut dépouillé de ses biens et la paroisse de Notre-Dame-du-Mené supprimée. Les cours continuèrent au séminaire jusqu'au 24 avril.

Bientôt la persécution redoubla de violence, et les prêtres eurent à choisir entre la prison et l'exil. M. Le Gal voulait rester. « Partez, lui dit M. Rogue ; il ne convient pas que tous se sacrifient à la fois ; je me charge de la paroisse du Mené ». Et M. Le Gal partit.

Une nouvelle vie commençait pour M. Rogue. Poursuivi, traqué comme un malfaiteur public, il passait de cachette en cachette pour ne pas être pris par ceux qui le cherchaient. Le soir, il sortait de son asile et allait exercer son ministère consolateur. Rien ne l'effrayait dès qu'il s'agissait de sauver une âme. Il allait où on l'appelait. Un jour, comme la femme d'un gendarme était mourante, il pénétra dans la gendarmerie.

En 1795, le typhus transformait la ville de Vannes en un vaste hôpital et M. Rogue avec un héroïque dévouement portait les secours religieux aux mourants. Dans ces conditions, il lui était difficile d'échapper aux recherches des révolutionnaires. Le 24 décembre 1795, entre neuf et dix heures du soir, il passait en face de la préfecture, ayant sur lui le viatique, qu'il portait à un malade, quand deux misérables l'arrêtent et le conduisent au département, où le directoire du district tenait séance. « Nous confions ce calotin à votre garde », s'écrient-ils en entrant. Ce sans gêne froisse les membres du district. « Nous ne sommes pas des gendarmes, répondent-ils ; si vous voulez des gendarmes, [84] allez les chercher où ils se trouvent. » Hélas ils vont être obéis. Dans l'assemblée siégeaient d'anciens condisciples de M. Rogue. Ils ont pitié de lui et l'invitent à s'enfuir. « Non, leur dit-il, je vous compromettrais ; laissez-moi seulement accomplir un devoir religieux; je porte sur moi votre Dieu et le mien; permettez-moi de consommer la sainte hostie. » Et il se retira dans un coin de l'appartement, tandis que les assistants, rapporte la tradition, s'agenouillaient ou s'inclinaient.

Mais voici les gendarmes. Ils mettent les fers aux mains du vaillant confesseur de la foi et le conduisent en prison, dans une tour froide et humide, où il resta jusqu'au jour de sa mort. Il en fut extrait le 2 mars 1796, pour être conduit devant le tribunal révolutionnaire, qui siégeait dans l'ancienne chapelle de la maison de retraites, où M. Rogue avait souvent prié, prêché et administré les sacrements.

L'interrogatoire fut court. M. Rogue reconnut qu'il était prêtre et qu'il avait exercé les fonctions religieuses. Sa mère était là. On s'imagine quel coup ce fut pour elle quand elle entendit le président prononcer ces paroles : « Le tribunal condamne ledit Pierre-René Rogue, prêtre réfractaire aux lois, à la peine de mort, ordonne..., que le présent jugement sera mis à exécution dans les vingt-quatre heures sur la place publique de cette commune. »

Avant de quitter la salle, le prêtre qui allait mourir put embrasser sa mère et lui faire ses adieux. Leur courte entrevue fut interrompue par les injures d'un misérable.

Rentré dans son cachot, M. Rogue écrivit une dernière lettre à sa mère, une autre à ses amis et se prépara par la prière à la mort. Avec lui, se trouvait un prêtre qui devait subir la même peine et ne manifestait pas le même courage. Il lui parla du ciel, de la gloire des martyrs et fit passer dans son âme un peu de courage et de résignation. Ils se donnèrent mutuellement l'absolution. Le lendemain, [85] à trois heures de l'après-midi, M. Rogue montait sur l'échafaud et livrait sa tête au bourreau.

Son corps fut inhumé au grand cimetière. Plus tard, sa mère fit mettre une croix sur sa tombe. En 1856, on éleva sur le lieu où reposait sa dépouille vénérée un tombeau en granit, surmonté d'une croix en marbre blanc. De nombreux ex-voto attestent que les fidèles ont confiance en son intercession et lui attribuent même plusieurs guérisons. Aux deux coins, des

statuettes ailées, placées sur des consoles, portent les emblèmes de la foi, de l'espérance, de la charité et de la religion. Sur une face, on lit : « Ici repose le corps de M. Pierre-René Rogue, Prêtre de la Mission, professeur au grand séminaire, né à Vannes, le 11 juin 1758, mort le 3 mars 1796 martyr de la foi » ; et sur l'autre : « Dès sa jeunesse, il tourna son cœur vers le Seigneur : dans un temps de péchés il affermit ses frères dans la piété. Il refusa de violer la sainte loi de Dieu et il fut immolé i».

SOURCES. Manuscrit du chanoine Guesdon, imprimé sous ce titre : *Notice sur M. Pierre-René Rogue* (Vannes, 1910). - Léon Brétaudeau, *Un martyr de la Révolution à Vannes, Pierre-René Rogue*.

M. FRANÇOIS-BERNARD MARTELET PRÊTRE

Besançon, 9 février 1798.

Le 18 mars 1780, la Congrégation de la Mission recevait dans son sein François-Bernard Martelet, né le 10 décembre 1760, à Jussey, dans le diocèse de Besançon. Deux ans après, le 6 septembre 1782, le jeune séminariste prononçait les vœux devant M. Julienne, qui devait, quelques années après, périr victime des haines révolutionnaires. M. Martelet avait les qualités et les défauts des artistes. On nous l'a dépeint d'humeur joviale, insouciant [86] et aussi peu porté aux sciences exactes que passionné pour la musique, la poésie, l'art oratoire et l'art décoratif. Après son ordination, il fut envoyé au séminaire du Mans, où on lui confia l'enseignement du chant et des cérémonies.

La Révolution le trouva inébranlable. Il refusa le serment constitutionnel et en dénonça l'hypocrisie à ses jeunes élèves. Chassé de sa place, il prit la route de l'exil et, après la chute de Robespierre, s'établit à Saint-Omer, où, durant deux ans, il exerça, aussi secrètement que possible, les devoirs du saint ministère. La nouvelle de sa présence à Saint-Omer ne tarda pas, toutefois, à être connue des autorités locales. On donna son signalement par des affiches apposées à tous les coins de rues et on promit une récompense à qui le découvrirait. La prudence lui conseillait de ne plus se montrer, au moins de quelque temps, et il s'y résigna. Mais, ayant appris par une dame, à une heure du soir, qu'un de ses confrères était mourant, il s'empressa de jeter un manteau sur ses épaules et sortit de sa retraite, malgré les prières de ceux qui lui donnaient l'hospitalité. Le malade administré, il revint sans être inquiété.

Bientôt, le bruit se répandit en ville qu'on l'avait vu dans les rues. Une telle audace exaspéra les révolutionnaires, qui résolurent de s'emparer de M. Martelet par la ruse.

Ils soupçonnaient le lieu de sa retraite. Un jour, un de leurs émissaires se présente. Il sonne. M. Martelet lui-même va ouvrir

«Ma femme est dangereusement malade, lui dit le visiteur, qui le prenait pour le domestique; elle ne veut pas mourir sans avoir reçu les sacrements de l'Église; veuillez prier les dames de la maison de lui procurer un prêtre si elles le peuvent.

- Ce soir un prêtre sera chez vous, répondit M. Martelet.»

Réflexion faite, on flaira un piège et, le soir venu, on [87] envoya le domestique, vêtu comme l'était M. Martelet le jour de sa dernière sortie. Dès que le domestique fut entré chez la prétendue malade, des gendarmes se saisirent de lui et le conduisirent à l'hôtel de ville. On n'eut pas de peine à constater son identité et on le laissa repartir en liberté.

Cependant, M. Martelet ne se sentait plus en sûreté à Saint-Omer. Il quitta cette ville, qu'il habitait depuis deux ans, et se rendit à Paris. Les événements du 18 fructidor l'éloignèrent de la capitale et le ramenèrent dans sa famille, à Jussey, où il arriva le 11 octobre 1797. On le reconnut, on le dénonça et, dix jours après, le 21, onze gendarmes entraient chez sa mère, s'emparaient de lui et le conduisaient à la mairie, entouré d'une vile populace, qui vociférait des cris de mort. Le juge de paix de Jussey ayant refusé de le juger, les onze gendarmes le conduisirent à Blondefontaine, devant le juge de paix de l'endroit

- « Si vous voulez renoncer à votre état de prêtre, lui dit ce dernier, votre affaire n'est rien.
  - Je suis prêtre et missionnaire, répondit M. Martelet.
  - En avez-vous exercé les fonctions?
  - Aussi souvent que j'ai pu. »

Là-dessus, le juge de paix se déclara incompétent et renvoya l'inculpé au tribunal de Vesoul.

M. Martelet passa la nuit dans la prison de Jussey. Le lendemain matin, il était à Vesoul. Le surlendemain, deux dames compatissantes vinrent le voir et lui indiquèrent le moyen de se faire acquitter. Il aurait fallu mentir. M. Martelet s'y refusa. « Mieux vaut mourir pour la vérité, leur répondit-il, que vivre par le mensonge. » Un instant après il comparaissait devant ses juges. « Vous êtes un effronté et un scélérat, lui dit l'un d'eux, vous resterez en prison tant que vous n'aurez pas renoncé à votre état de prêtre. »

Pendant ses quatre mois de séjour à la prison de Vesoul, M. Martelet eut à subir quinze interrogatoires. L'ordre [88] vint de le transférer à la prison de Besançon. Il quitta Vesoul un mercredi, à sept heures du matin, avec un autre prêtre, sous la garde de douze gendarmes et d'un piquet de soldats. La pluie, la grêle, le vent et le froid rendirent le voyage particulièrement pénible.

À Besançon, M. Martelet fit les mêmes réponses qu'à Vesoul. Dès son arrivée, de charitables dames se mirent à sa disposition et lui rendirent tous les petits services qu'il pouvait désirer. Particulièrement sa sœur, Cécile Martelet, fut admirable de dévouement et fit d'inutiles efforts pour lui sauver la vie.

Il était depuis une quinzaine de jours dans sa prison quand, un soir, à neuf heures, on vint l'en retirer pour le transférer à la prison militaire, « afin, dit un de ses codétenus, de le priver des consolations qu'il aurait pu trouver avec ses confrères », qu'avaient édifiés son calme et sa résignation. M. Martelet conclut de cet acte et, avec raison, que son exécution était fixée au lendemain. Il voulut annoncer cette nouvelle à sa mère :

« Ma tendre mère, me voici à la veille de consommer mon sacrifice et de paraître au tribunal redoutable de Dieu pour lui rendre compte de toute ma vie. Quelque juste que soit la cause pour laquelle je me suis efforcé de combattre pendant tous ces temps malheureux, je ne tremble pas moins à la vue du compte terrible que j'ai à rendre des âmes qui m'ont été confiées, ainsi que de la mienne. Heureusement pour moi, j'ai confiance que Dieu voudra bien oublier mon incapacité à remplir un si sublime ministère pour ne se souvenir que de ses infinies miséricordes et me pardonner mes péchés.

Le lendemain, à neuf heures du matin, on conduisit M. Martelet devant le tribunal qui devait le juger ou plutôt le condamner. À peine était-il entré dans la salle qu'un des individus présents s'écria : « Je t'ai vu, scélérat, à l'armée de la Vendée, je te reconnais bien. » La séance fut [89] de courte durée. L'accusé écouta, sans s'émouvoir, la lecture de l'acte de condamnation et rentra dans sa prison, où sa sœur Cécile vint recueillir ses dernières volontés. Il y écrivit un petit discours au peuple, sans doute avec l'intention de le prononcer avant sa mort, et il adressa la lettre suivante aux ecclésiastiques qui, la veille encore, étaient ses compagnons de captivité :

«Messieurs et respectables confrères, maintenant que mon sort est décidé, je croirais manquer essentiellement à la reconnaissance que je vous dois si je ne vous faisais pas à tous mes remerciements les plus sincères de ce que vous avez bien voulu me supporter parmi vous, quelque indigne que je fusse des vertus qui doivent caractériser de vrais martyrs. Ce qui me rassure et me remplit de consolation dans ce dernier moment, c'est d'avoir été le témoin de votre inébranlable fermeté et de cette résignation parfaite dont vous m'avez donné l'exemple. Je meurs et rends grâce au Seigneur qui n'a pas permis que je fusse abandonné à ma propre faiblesse. Que sa volonté s'accomplisse en moi. Oh! si mon sang pouvait lui être agréable pour servir d'expiation à mes iniquités et à celles de notre malheureuse France, je n'en verserais jamais autant que je le désirerais; mais, hélas! mon indignité!... Il ne me reste donc plus de ressource que dans ses infinies miséricordes, que j'implore à grands cris et que je vous prie d'implorer pour moi. Je pardonne de bon cœur à ceux qui ont contribué à ma mort et j'espère que si j'ai trouvé grâce devant Dieu, il voudra bien écouter mes prières pour eux. Adieu, je vais mourir. In manus tuas, Domine, cornmendo spiritum meum. Dans les prisons militaires de Besançon, à deux heures après-midi, jour de ma mort, le 9 février 1798. Jean-Baptiste Martelet, prêtre. »

M. Martelet venait à peine d'achever cette lettre que des, soldats entraient dans sa prison et le conduisaient au lieu du supplice. [90]

Durant tout le trajet, il ne fit que prier; les injures que lui adressait une populace égarée ne le sortirent pas de son recueillement. Pendant ce temps, ses confrères récitaient dans leur prison les prières de la recommandation de l'âme. Le cortège s'arrête; il est trois heures de l'après-midi. Les soldats sont là, armés de fusils chargés. Ils tirent. M. Martelet tombe, tandis que son âme s'envole vers le ciel.

SOURCSS. - Sauzay, Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs, de 1789 à 1801, t. IX, p. 365-371; - Mgr de Chaffoy, Notices historiques sur les prêtres du diocèse de Besançon, condamnés à la mort ou à la déportation (2° éd., 1821, Besançon); - Caron, les Confesseurs de la foi de l'Église gallicane à la fin du dix-huitième siècle, t. IV, p. 138 (1820, Paris).

#### M. CLAUDE-FRANÇOIS GUIN PRÊTRE

Sinnamary (Guyane), 3 janvier 1799.

Claude-François Guin naquit à Vellefrie, diocèse de Besançon, le 29 octobre 1755. Il fut reçu dans la Congrégation de la Mission, à Saint-Lazare, à Paris, le 9 août 1775 et prononça les vœux le 10 août 1777. Nous ne savons où ses supérieurs l'employèrent après sa prêtrise. Il lutta vigoureusement contre les défenseurs de la Constitution civile du clergé, refusa le serment et, rentré dans son pays natal, où il sut cacher sa retraite aux personnes mal intentionnées, se rendit utile aux fidèles. Après la mort de Robespierre, il sortit de sa cachette et on le vit à Besançon exercer publiquement les fonctions du culte.

Les mauvais jours revinrent. M. Guin fut pris, mis en prison et condamné à la déportation. À Rochefort, où il arriva le 9 février 1798, il dut attendre en prison le départ .d'un navire pour Cayenne. Le 12 mars, ordre fut donné de monter sur *la Charente*. Le navire leva l'ancre le 21 au matin. Le soir, il rencontra trois vaisseaux anglais, qui le [91] rejetèrent sur la côte, en face de Royan, et le mirent dans l'impossibilité de tenir la mer.

Les prisonniers attendirent plus d'un mois qu'on décidât de leur sort. Le 23 avril, ils passèrent sur *la Décade*. « Arrivés à la hauteur de l'île de Fer, écrit Dom Vautherot<sup>14</sup>, qui était au nombre des confesseurs de la foi, notre capitaine, homme vain et dur, craignant plus de tomber dans les mains des Anglais que de nous précipiter, se résolut, après avoir fait préparer ses canots en cas d'accident, à engager son vaisseau dans des récifs qui bordent l'île et à travers lesquels aucun navigateur n'osait se hasarder. Nous fûmes trois jours entre la vie et la mort, nous attendant à chaque instant au choc de notre vaisseau contre un rocher. Nous sortîmes cependant du milieu de ces écueils et notre navigation jusqu'à la Guyane fut sans accident, mais non sans de grandes souffrances. Nous étions enfermés pendant quatorze heures dans les entreponts. La chaleur nous y étouffait; c'était une espèce de four où l'air respirable manquait...

« Le 10 juin, nous découvrîmes terre et reconnûmes Cayenne. Dès le jour même, nous aurions pu y débarquer; mais le port n'avait pas assez d'eau pour y recevoir notre bâtiment. Nous restâmes donc en rade; il fallait que des navires plus petits que le nôtre vinssent nous chercher. Il n'y avait à Cayenne qu'une seule goélette, et elle ne pouvait faire qu'un voyage par jour... Ce ne fut que le 13 qu'on commença à se jeter dans des chaloupes pour aller la joindre.»

De Cayenne, M. Guin fut envoyé à Cananama, lieu très marécageux, peuplé de bêtes sauvages et d'insectes venimeux. Tous les jours, la mort diminuait le nombre des confesseurs de la foi. La mortalité fut si grande qu'on consentit à déplacer les prisonniers. On les conduisit à Sinnamary [92], où le climat ne valait guère mieux. M Guin y tomba malade et, malgré les soins dévoués que lui prodigua Mlle Rochereau, qui lui avait offert l'hospitalité dans sa maison, il succomba le 3 janvier 1799.

SURCES. - Sauzay, Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs; Guillon, les Martyrs de la foi; - Manseau.

### M. CÉSAR-AUGUSTE RIMBAULT PRÊTRE

Sinnamary (Guyane), 18 juin 1799.

César-Auguste Rimbault naquit à Tours, le 7 juillet 1741, sur la paroisse Saint-Saturnin. Il fut reçu dans la Congrégation de la Mission, à Saint-Lazare, le 3 janvier 1762 et eut le bonheur de se lier plus étroitement à Dieu par les saints vœux le 4 janvier 1764. Ses supérieurs lui confièrent une chaire au séminaire de Tours. Trompé par les sophismes des constitutionnels, il prêta le serment schismatique et put ainsi obtenir la cure de Bellou, dans le diocèse de Séez. Dès qu'il eut reconnu son erreur, il la répara par une rétractation publique, sans craindre les suites de cet acte, qui l'exposait à l'emprisonnement et à la mort.

Arrêté après le 4 septembre 1797, il fut condamné à la déportation et dirigé sur Rochefort. Comme son confrère M. Guin, il fut embarqué sur *la Charente*, qui leva l'ancre, à destination de Cayenne, le 21 mars 1798, vers huit heures du matin.

Le soir même, trois navires anglais sont aperçus dans le lointain. On prend peur. On allège la Charente de tout ce qui la surcharge, tonneaux, malles des déportés, etc., et vite, on fait route en arrière. Les Anglais s'approchent et font tonner leurs canons. *La Charente* riposte. Trop faible pour résister à ses adversaires, elle aurait eu certainement [93] le dessous

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Sauzay, Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs, de 1789 à 1801, t. IX, p. 308.

si les ennemis, tenus en respect par les forts et les bas-fonds qui protégeaient l'embouchure de la Gironde, n'avaient jugé prudent de prendre le large.

Les pauvres prisonniers étaient restés dans l'entrepont, tandis que se livrait le combat; on devine leurs angoisses. Les avaries qu'elle avait reçues ne permettaient plus à *la Charente* de tenir la mer. Après un mois de longue attente à l'embouchure de la Gironde, les déportés furent, le 4 floréal (23 avril), transbordés sur *la Décade* et de nouveau quittèrent les côtes de France. Pendant les quarante-cinq jours que dura le trajet, ils eurent à supporter les cruautés d'un capitaine inhumain et d'un équipage brutal. Mal aérés, mal nourris, mal habillés, ils entrèrent dans la rade de Cayenne, le 10 juin, exténués de fatigue. Le gouverneur, Jeannet Dudin, neveu de Danton, les répartit entre Cayenne, Kourou, Makouria, Approuage et Cananama. M. Rimbault fut envoyé à cette dernière localité.

Les déserts de Cananama, situés à 30 lieues de Cayenne, n'étaient pas habitables. Leur climat de feu et les eaux stagnantes de leurs marais avaient tué ou éloigné tous ceux qui s'y étaient précédemment établis. Les déportés n'étaient pas libres de leur choix. En deux mois, soixante-six d'entre eux, un tiers environ, payèrent leur tribut à la mort.

À la fin de novembre, les survivants furent transférés à Sinnamary, qui n'était guère plus salubre. M. Rimbault se signala entre tous par sa charité envers les malades. Atteint luimême de phtisie, il traîna pendant six mois et rendit sa belle âme à Dieu le 18 juin 1799.

SOURCES. - Guillon, les Martyrs de la foi, t. 1V, p. 401; - Manseau, les Prêtres et Religieux déportés sur les cotes et dans les Îles de la Charente-Inférieure.

Ici se terminent les notices des Prêtres de la Mission, victimes de la Révolution. - P. C.

# M. MARC-FRANCOIS BOURGEAT PRÊTRE

Paris, Saint-Lazare, 23 février 1790.

Né à Saint-Claude, au diocèse de Lyon, le 19 août 1711,. M. Marc-François Bourgeat fut reçu au séminaire de la Congrégation de la Mission à Lyon, le 13 août 1728. Il y fit les vœux le '14 août 1730.

Dans sa Circulaire du 1<sup>er</sup> janvier 1791, M. Cayla disait: « Il est un de nos confrères qui a fini sa carrière dans la maison de Saint-Lazare, et sur lequel vous me sauriez mauvais gré de garder le silence: je veux parler de M. Marc-François Bourgeat. Le souvenir de ses vertus vit dans tous les cours; son nom rappelle l'idée d'un saint prêtre et d'un parfait missionnaire. Plein d'esprit et de talents, il eût été très loin dans les sciences, si la faiblesse de sa vue ne l'eût forcé d'interrompre l'enseignement auquel il avait été appliqué dans sa jeunesse. La Providence l'appelait à un autre genre de travail; il s'y est livré pendant cinquante ans avec un courage supérieur à toutes les difficultés, et il y a montré une sagesse qui a eu le plus heureux succès. Les Filles de la Charité, dont il a été le Père et le directeur pendant si longtemps, honorent sa mémoire par leur reconnaissance et leurs regrets. »

Dans le récit du pillage de la maison de Saint-Lazare par les révolutionnaires accompli, le 13 juillet 1789, M. Jauffret fait mention du respectable Missionnaire M. Bourgeat, déjà âgé et infirme. On sait que la maison-mère des sœurs était située à Paris en face de la maison de Saint-Lazare.

« Pendant que les brigands entraient à Saint-Lazare, écrit Jauffret, des cris affreux se faisaient entendre contre les Filles de la Charité. On les accusait d'être de connivence avec les Missionnaires et on les menaçait de faire une prochaine irruption dans leur asile. Leur maison, [95] unique chef-lieu des Filles de la Charité, était en ce moment composée de cent cinquante sœurs, parmi lesquelles on en comptait cinquante comme invalides : c'étaient celles qui, après avoir consacré leur vie entière au service des pauvres, étaient tombées dans l'infirmité de la vieillesse. La Communauté les rappelait dans cette maison où elles recevaient de leurs sœurs les soins qu'elles n'étaient plus en état de donner aux pauvres. Les postulantes étaient au nombre de quatre-vingt-dix-huit, de l'âge de seize à vingt ans. On conçoit tout ce qu'il y avait à craindre, pour ces jeunes filles, de l'irruption de cette multitude furieuse qui ne demandait qu'un signal pour briser toutes les portes. Les sœurs ne se cachaient pas l'étendue de leur péril et invoquaient ardemment le Seigneur comme leur unique sauvegarde.

« À cinq heures et demie du matin, un des directeurs avait pu sortir de Saint-Lazare et pénétrer chez elles pour célébrer la sainte messe, mais il n'en était pas sorti. À sept heures, trois ou quatre brigands frappaient à la porte, annonçant M. Bourgeat, qu'ils apportaient sans connaissance et dans son fauteuil, de la maison de Saint-Lazare. En entrant dans sa chambre, ces brigands avaient été touchés de respect à la vue de ce vénérable vieillard complètement paralysé, et avaient accédé à la proposition du garde-malade, de le transporter chez les sœurs. «Voilà, disaient-ils aux autres affidés, voilà le Père des Filles de la Charité, laissez-le en paix.» En le remettant aux maîtresses des novices: « Voilà votre Père, leur dirent-ils, vous en aurez bien soin; nous vous apportons tout son mobilier, son chapeau, sa bourse »; et, en s'en allant, ils ajoutèrent qu'il n'y avait rien à craindre pour les sœurs : «Nous ne sommes pas payés pour vous, dirent-ils, mais pour Saint-Lazare.» Les maîtresses des novices elles-mêmes ont rapporté ce fait. Quand, ces trois brigands étaient arrivés, les sœurs avaient cru qu'ils venaient pour se saisir de leur second [96] directeur, M. Sicardi, qui s'était réfugié dans la chapelle et caché dans son confessionnal. Mais ils s'en retournèrent aussitôt continuer leurs ravages à Saint-Lazare, sans s'informer de ce qui se passait dans la maison des sœurs.» - Voy. Annales de la Mission, t. 74, p. 148.

Précédemment, M. Bourgeat avait été secrétaire général de la Congrégation de la Mission; il était présent à ce titre à l'assemblée sexennale de 1780 et à l'assemblée générale de 1786

L'éloge que le Supérieur général, M. Cayla, a tracé de M. Bourgeat se termine par ces paroles : « Sa piété était aimable, son égalité parfaite, et son commerce plein de charme. Il a conservé une douce gaieté jusqu'aux derniers moments. Malgré la lassitude, le dégoût, l'ennui que devait lui causer l'engourdissement de ses membres, qui l'a retenu pendant deux ans dans son fauteuil, jamais il n'a laissé échapper une plainte, jamais il n'a paru la moindre altération sur son visage. Sa fin a été comme celle de ces anciens patriarches dont l'Esprit-Saint célèbre la foi et l'attente des biens immortels. Il est mort plein de jours et de mérites. » - Circulaire du 1<sup>er</sup> janvier 1791.

M. ANTOINE-LOUIS DOS SANTOS PRÊTRE

Goa, 5 mars 1790.

M. Antoine-Louis dos Santos naquit à Lisbonne le 20 juin 1734. Il fut reçu au séminaire interne de la Mission en cette ville le 22 septembre 1751 et fit les vœux deux ans après en présence de M. Almeida.

En annonçant la mort de ce respectable Missionnaire, M. Cayla disait, dans sa Circulaire du 1<sup>er</sup> janvier 1791 :

« Nos confrères de Portugal malgré la disette des sujets, vont faire un envoi considérable dans les Indes orientales, [97] et surtout à Macao. Ils ont fait une perte bien intéressante en la personne de M. Antoine-Louis dos Santos, mort à Goa, le 5 mars. C'était un de ces missionnaires rares, nés pour les grandes entreprises, et que les obstacles ne sauraient effrayer. Il a soutenu pendant neuf à dix ans le poids d'un travail opiniâtre dans le pays le plus malsain, et au milieu de bien des contrariétés. Depuis plus d'un an, il portait dans son sein un germe de mort. Son courage n'en était pas abattu ; il a travaillé jusqu'au dernier moment, et il a terminé sa carrière en héros de la religion. » - Circulaires des Supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission.

M. CÉSAR FANTINELLI PRÊTRE

Turin, 10 janvier 1795.

M. Jean-César Fantinelli naquit en 1723 à Rivoli, ville du diocèse de Turin, d'une famille assez distinguée et assez à l'aise. Tous ceux qui l'ont connu dès ses premières années attestent qu'il cultiva toujours cette piété solide et constante « qui est utile à tout », selon l'expression de l'Apôtre.

Après ses premières études, faites dans son pays, il pensa à embrasser l'état ecclésiastique. Il prit l'habit clérical et porta l'exemple de ses vertus dans le séminaire archiépiscopal de Turin où il fut admis. Le recteur de ce séminaire, qui fut autrefois son condisciple, assure aujourd'hui que tous avaient les yeux fixés sur lui comme sur un modèle de piété, et ne savaient parler de César Fantinelli qu'avec les expressions de la plus haute estime pour la régularité de toute sa conduite et pour la distinction de ses talents, dont

d'ailleurs il ne se prévalait aucunement. Il faisait la consolation et les délices de sa famille, surtout d'un oncle [98] chanoine, homme très recommandable par sa piété, qui l'aimait tendrement.

Lorsqu'on connut son dessein d'entrer parmi les Prêtres de la Mission, tout le monde s'accordait à dire que la Congrégation acquérait en lui un sujet qui devait lui faire honneur. Il était alors sous-diacre et obtint d'être envoyé, au séminaire interne de Rome.

Celui qui fut son compagnon de voyage depuis Turin jusqu'à Rome admira sa modestie, sa piété et son recueillement. Pendant la route, ils furent attaqués par des voleurs et dépouillés de leur argent. M. Fantinelli n'en proféra pas de plaintes inutiles. Bien plus, il dit que si les voleurs lui avaient demandé s'il n'avait pas d'autre argent, il lui aurait fallu faire comme saint Jean de Kenty et livrer celui que, par prudence, il avait caché dans son collet, tant il avait horreur du mensonge.

Après avoir terminé son séminaire et ses études, où il eut des succès très remarqués, on l'envoya professer la philosophie au séminaire de Tivoli. Mgr Pezzancheri, qui en était évêque et qui avait été un des meilleurs professeurs des Bénédictins et plus tard abbé de la Trappe de Casamari, se réjouit de voir un tel professeur dans son séminaire. Plusieurs fois, il lui donna des témoignages de son estime et exprima sa satisfaction de posséder un sujet qui formait si bien ses clercs à la science et à la piété. Mais au bout de quelques années, il lui fut enlevé; de violents maux de tête survinrent à M. Fantinelli et on l'envoya à Naples pour essayer de se rétablir par l'usage des douches et des bains de mer. Il se remit en effet.

Lorsqu'il subit à Naples l'examen pour obtenir le pouvoir de confesser, les examinateurs se rendirent ensuite chez le supérieur et le félicitèrent de posséder un homme aussi capable. Pendant quelques années, il fut chargé de la Congrégation des clercs dont le nombre montait bien à sept cents. Ces clercs se rendaient tous les dimanches à la maison [99] dei Vergini pour y entendre une instruction, y assister à la grand'messe et s'exercer aux cérémonies. C'était un emploi très délicat, car il fallait tenir note de ceux qui étaient présents et absents et donner au moment des ordinations aux Supérieurs ecclésiastiques les certificats et les informations nécessaires. Dans un si grand nombre de jeunes gens, on n'entendit jamais la moindre plainte contre lui ; au contraire, tout le monde l'aimait et l'estimait à cause de sa prudence et de son affabilité. Ensuite, il fut appliqué aux missions et aux retraites, soit d'ordinands et de curés, soit de séculiers; on le nomma aussi directeur spirituel d'un séminaire très nombreux, où il allait confesser deux fois la semaine. Enfin il fut procureur des maisons de la Pouille (probablement Bari). Dans ses nombreux et divers emplois M. Fantinelli donna toujours entière satisfaction.

Des affaires de famille réclamaient sa présence; il fut obligé de retourner en Piémont. Il y fut appliqué à de nombreux emplois. Après s'être occupé des missions pendant plusieurs années, on lui confia à Turin, en 1767, la direction du séminaire interne, office très délicat. Outre le soin des séminaristes il fut encore pendant plusieurs années chargé de faire une fois la semaine une instruction aux clercs de la ville, enfin il prêcha aussi plusieurs retraites à la satisfaction et à l'édification générales.

Il dut aller en 1773 à Casale exercer les fonctions de supérieur. Il gouverna cette maison avec tant de sagesse que ses inférieurs craignant qu'on ne leur laissât pas, écrivirent au Supérieur général pour le prier de ne pas les priver d'un si bon supérieur. Néanmoins, en 1776, il fut obligé de se rendre à Mondovi pour y prendre la conduite de ce nouvel établissement. Cette famille jouissait d'une paix parfaite bien que la maison fût nouvelle et les emplois fort variés; mais au bout de quelques années, [100] elle eut la douleur de se voir enlever cet aimable et sage supérieur. En échange, on confia de nouveau à M. Fantinelli la direction du séminaire interne. Il n'épargna ni peines, ni sollicitudes pour bien former ces jeunes gens ; aussi avait-il toute leur confiance.

Cet emploi semblait lui plaire. Malgré cela, on lui donna une autre fonction. À cette époque, la Congrégation avait accepté un nouvel établissement à Voghera (1778). Le bon ordre et la régularité que M. Fantinelli avait déjà implantés à Mondovi fit juger aux Supérieurs qu'il fallait encore sa présence pour jeter de bons fondements à Voghera. On se résolut donc à l'en nommer supérieur. On connaissait la répugnance qu'il avait pour ce titre et cet emploi; aussi pour l'empêcher de faire des observations, on attendit le moment où il sortit de la chapelle et on lui lut sa patente en présence de toute sa future communauté, qui s'était réunie d'avance et qui n'avait pas trouvé d'autre moyen pour le déterminer à céder. Il exprima aussitôt sa répugnance à porter un fardeau auquel il se croyait inférieur. Néanmoins, il l'accepta. Mais peu après il fit tant d'instances qu'il parvint à faire agréer sa démission et il alla vivre sous l'obéissance à Mondovi.

Les habitants de Mondovi, surtout les ecclésiastiques de cette ville, furent remplis de joie en le revoyant; l'évêque l'obligea d'accepter et d'exercer les fonctions d'examinateur synodal. M. Fantinelli s'occupa en outre de faire les instructions de chaque dimanche dans l'église, ce qu'il continua pendant plusieurs années.

Pendant qu'il commençait à recueillir les fruits de la divine semence qu'il avait jetée, survint l'invasion des Français dans la Savoie, le comté de Nice et les autres États du roi de Sardaigne. En conséquence, M. Fantinelli fut obligé de revenir à Turin. Alors, à l'imitation de ce qu'avait fait saint Vincent de Paul, on ouvrit un asile pour les prêtres émigrés de France, de Savoie et de Nice, [101] et on destina à cette fin la maison située hors de la ville où l'on donnait habituellement les retraites aux ecclésiastiques. M. Fantinelli fut chargé de prendre soin d'eux, et on ne saurait dire combien tous ces messieurs curés, prêtres et religieux eurent à se louer de la charité et de l'affabilité de M. Fantinelli qui partageait son pain avec eux et les soulageait dans leur pauvreté et leur délaissement.

L'hiver de 1793 1794, qui fut assez rigoureux, le fit assez souffrir., Ce fut alors qu'il fut frappé d'une attaque d'apoplexie qui, le privant de l'usage d'un bras et d'une jambe, lui laissa néanmoins une pleine connaissance et l'usage parfait de la parole. À peine cette douloureuse nouvelle fut-elle arrivée à la communauté de Turin que le Supérieur accourut auprès de lui avec son confesseur, le chirurgien et le médecin. Son confesseur lui ayant demandé si rien n'inquiétait sa conscience, il lui répondit d'une voix intelligible : « Grâce à Dieu, je n'ai rien qui me trouble. » On le mit sur une litière et on le ramena à Turin où on lui prodigua les soins et les remèdes que réclamait sa position, mais il ne put se remettre ni recouvrer le libre usage de sa langue. Il reçut l'extrême-onction en parfaite connaissance avec des sentiments d'une sincère dévotion, et peu après il rendit paisiblement son âme à son Créateur. - Anciennes relations manuscrites: archives de la Mission.

LE FRÈRE OLDÉRIC SAYLER
COADJUTEUR
Tivoli, 19 octobre 1795.

Il y a peu de Missionnaires dans notre province, dit une notice italienne, qui n'aient connu le frère Sayler ou n'aient entendu parler de lui avec éloges. C'est que, en effet, ses vertus ont répandu partout la bonne édification et nous [102] ne pouvons nous dispenser d'en conserver le souvenir par cet écrit.

Le frère Oldéric Sayler naquit à Hegent, dans le diocèse d'Augsbourg, en Bavière, le 10 février 1708. Parvenu à l'âge de vingt-deux ans, il se rendit à Rome avec plusieurs de ses compatriotes pour y gagner sa vie en exerçant le métier de tourneur. Quand, dans cette ville, il

voulut trouver un confesseur, quelqu'un l'adressa à la maison de Monte Citorio ; il s'y confessa à un Prêtre de la Mission et commença à y fréquenter les sacrements.

Il demanda ensuite à diverses reprises à être admis dans la Congrégation. Après qu'on l'eut éprouvé par plusieurs délais, il fut enfin reçu comme frère coadjuteur dans la maison de Saint-Jean et de Saint-Paul, le 7 décembre 1732. Il avait coutume de dire qu'il avait éprouvé une telle consolation en commençant sa vie de Missionnaire qu'il pleurait souvent de joie en pensant à la grâce que le Seigneur lui avait faite et qu'il lui semblait être dans un paradis anticipé. Cette joie était le fruit de mœurs pures qu'il avait conservées dans le monde et des vertus qu'il avait commencé à pratiquer; aussi, quand au séminaire il put donner libre cours à sa piété, il ne tarda pas à se rendre très utile à la Congrégation et à être très estimé de ses supérieurs.

À cette époque, M. della Torre était Visiteur de la province romaine. Voulant donner pour compagnon à MM. Farletti, Caromi et Manzoni, dans la fondation d'une maison à Pescina, un frère particulièrement édifiant, il jeta les yeux sur le frère Sayler, qui, peut-être, n'avait pas encore fait les vœux. Celui-ci ne trompa point l'espérance qu'on avait conçue de lui; il satisfit complètement MM. les convicteurs et l'évêque du diocèse pendant les quelques années qu'il passa dans cette ville jusqu'au moment où l'on quitta cet établissement.

À peine fut-il rentré à Rome, que M. della Torre voulut [103] l'avoir avec lui à Plaisance, où il se rendit en 1741. Bientôt après, les troupes autrichiennes, ayant envahi ce duché, vinrent occuper le collège Alberoni; alors le frère Sayler fut envoyé, avec plusieurs autres sujets de cette maison, à l'établissement de Crémone, qui n'était pas loin de là. Ceci se passait en 1743. Le frère Sayler accompagna pendant plusieurs années les prêtres dans les missions qu'ils faisaient dans le pays de Brescia et de Bergame. En 1746, il fut rappelé dans la province romaine et placé dans la maison de Fermo.

Mais M della Torre ne le perdait pas de vue; s'étant déterminé à venir passer les dernières années de sa vie dans la maison de Tivoli, dont il avait lui-même dirigé la construction, il voulut avoir avec lui le frère Sayler, et celui-ci vint l'y rejoindre le 14 novembre 1747. C'est ainsi que le bon frère eut le bonheur de le servir dans sa dernière maladie et jusqu'à sa mort, qui arriva le 29 décembre 1749. On a trouvé, dans les papiers de ce frère, beaucoup de lettres qui lui avaient été écrites par M. della Torre, de Plaisance, en 1743 et 1744, et de Rome, en 1746, et toutes montrent la haute estime que ce Visiteur avait de lui. En effet, il lui parle avec beaucoup de bonté, il lui rend compte amicalement de ses travaux, il lui confie différents changements, surtout ceux qui regardaient sa personne, il lui témoigne le désir de le revoir, il se recommande avec empressement à ses prières, il le prie de lui écrire et lui demande franchement son sentiment comme il aurait fait pour un prêtre de sa confiance. Par toutes ces circonstances, que nous avons tenu à signaler, chacun peut voir quelle était l'affection d'un homme aussi distingué que M. della Torre pour le frère Sayler, et quelle était la confiance dont il l'honorait. C'est assez dire les mérites que, malgré sa jeunesse il réunissait en lui; dès ce moment, il était déjà ce parfait Missionnaire que nous avons pu admirer dans une vieillesse avancée. [104]

Il possédait enfin toutes les bonnes qualités qui servent à faire le bien. À une grande vivacité, il joignait l'habileté et la présence d'esprit ; son extérieur, toujours gai et riant, accompagnait une aimable innocence, une modestie et une simplicité sans affectation. Il avait une souplesse et une docilité admirable pour se plier à tout ce que l'on désirait de lui ; sa manière de parler et d'agir lui attirait l'affection de tout le monde. Tel était le caractère distinctif qu'on s'est plu à reconnaître dans tous les éloges qu'on lui a décernés. On ne se souvient pas de lui avoir demandé un service, de lui avoir donné tine commission, de lui avoir fait quelque commande, même importune et incommode, sans qu'il s'y soit aussitôt prêté avec une bonne grâce charmante. Il se présente ici une réflexion toute naturelle, c'est qu'étant demeuré quarante-huit ans dans la maison de Tivoli, exerçant l'office de dépensier pendant un

si long espace de temps, au milieu de beaucoup d'occasions de distraction, dans une maison exposée à recevoir des gens de toutes les classes, dans cette petite ville très peuplée, on n'entendait jamais personne se plaindre de lui ; jamais on ne lui a reproché une incivilité ou le moindre manquement à une religieuse modestie. Assidu à son office, il suffisait à beaucoup de choses, et il fit le pain nécessaire à la maison sans jamais demander ni vouloir le secours de personne. On admirait encore son rare talent de bien traiter la Communauté, tout en faisant de grandes économies. Tout le détail de sa louable administration parut surtout sous forme de leçon expérimentale quand, dans sa vieillesse, on le remplaça par d'autres frères ; ils se succédèrent en assez grand nombre, et les uns après les autres étaient obligés de quitter cet office, car on s'apercevait bientôt d'une dépense plus forte qui faisait regretter le bon traitement et l'économie du frère Sayler.

La multiplicité de ses occupations extérieures n'empêcha [105] jamais ce pieux frère de donner chaque jour à son âme la nourriture spirituelle qui lui est nécessaire. Il savait toujours trouver du temps pour son oraison, sa lecture spirituelle, l'examen particulier et les autres exercices de la Communauté. Il y était toujours fidèle, même lorsqu'il était tout brisé sous le poids des années et des maladies nombreuses qu'il avait souffertes. Il fallut alors que le supérieur lui fît un commandement exprès de reposer le matin et de faire son oraison en particulier. Mais quand on vit la peine qu'éprouvait ce bon frère de ne plus paraître avec les autres aux exercices communs, on révoqua l'ordre et on lui laissa la liberté de suivre sa dévotion. Il reprit alors avec joie le train de la communauté et il voulut toujours garder le soin de sonner le soir les derniers coups de cloche, ce qu'il appelait son «privilège»; malgré cela, le matin, il était toujours un des premiers levés et se rendait encore avant les autres à la chapelle. On avait vraiment compassion en voyant ce vieillard de près de quatre-vingt-dix ans prosterné à genoux sur le pavé pendant la méditation. Même quand, dans sa vieillesse, il eut perdu la vue, il tenait toujours à servir des messes, et il les eût servies toutes si on le lui eût permis.

Au milieu de tant de bonnes œuvres, il sentit que sa fin approchait. Le dernier jour de septembre de l'année 1795 il fut pris de la fièvre; les médecins déclarèrent bientôt qu'il n'y avait plus de remède, vu l'extrême affaiblissement de son corps, et on lui administra les derniers sacrements qu'il reçut avec beaucoup de dévotion.

Pendant le cours de sa maladie, qui dura vingt jours et dans laquelle il souffrait beaucoup, il montra toujours le même calme et la même gaieté qu'auparavant; on voyait en lui la paix que Dieu se plaît à répandre dans le cœur et sur le visage du juste mourant. Pendant que tous les Missionnaires de la maison s'affligeaient de la perte qu'ils allaient faire, lui seul parlait avec indifférence et tranquillité [106] de sa mort prochaine. L'évêque de Tivoli, qui l'aimait tendrement, venait presque chaque jour pour le voir et lui donner sa bénédiction, ce qui donnait au malade une consolation inexprimable. Plusieurs fois, le prélat exprima sa peine de voir mourir un vieillard si aimable, qu'il chérissait, disait-il, autant et plus que s'il eût été son frère.

Il est digne de remarque que, jusqu'à son dernier soupir, il conserva sa parfaite présence d'esprit, sa mémoire et la facilité de parler comme s'il eût été en pleine santé. Enfin, le 19 octobre, qui était un lundi, après quelques minutes d'agonie, il rendit son âme à son Créateur, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, huit mois et neuf jours, et après avoir été pendant soixante-trois ans un véritable enfant de saint Vincent de Paul. - *Anciennes Notices manuscrites; Archives de la Mission*, ann. 1795.

M. JEAN ALASIA
PRÊTRE, VICAIRE APOSTOLIQUE D'ALGER ET DE TUNIS
Montenara près Mondovi (Piémont), 15 mars 1800.

M. Alasia naquit le 9 novembre 1727, à Montenera, à 5 lieues de Mondovi (Piémont); il fut reçu dans la Congrégation, à Paris, le 13 mars 1749.

Il fut envoyé en 1755 en Portugal, comme professeur, avec M. Griffon, au séminaire de Miranda; il était encore à Lisbonne lors du tremblement de terre qui bouleversa cette ville dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre. Quoiqu'il connût encore peu la langue du pays, il rendit de grands services aux malheureux qui étaient ensevelis sous les décombres, en parcourant les divers quartiers de cette ville infortunée, au risque d'être écrasé à tout instant. Comme l'ouverture des cours du séminaire approchait, il ne fit pas un long séjour à Lisbonne et se rendit à sa destination. [107] Sa piété et ses autres qualités ne tardèrent pas à lui concilier l'estime et la confiance de ses élèves.

Deux ans après, Mgr Gaspar-Antonio Brandao ayant été promu à l'évêché de Madère, vacant depuis sept ans, désira être accompagné de quelques Missionnaires pour travailler à l'amélioration des mœurs du peuple que la longue vacance du siège épiscopal et les mauvais exemples du clergé avaient beaucoup affaiblies. Il comptait aussi appliquer le zèle de ces nouveaux apôtres à la réforme des corporations religieuses dont la régularité était fort déchue. MM. Alasia et Reys, désignés pour cette pénible mais importante mission, partirent de Lisbonne le 30 juillet 1757, et pendant les dix années qu'ils travaillèrent à défricher cette portion de la vigne du Seigneur, ayant souvent à leur tête le saint prélat, ils justifièrent la confiance dont ils avaient été honorés. Les bénédictions divines furent abondantes sur les travaux des Missionnaires et lorsque Mgr Brandao mourut, en 1783, il eut la consolation de voir renouvelée la face de son diocèse, à la suite, il est vrai, de peines infinies.

Soixante-huit missions de cinq à six semaines chacune avaient été prêchées dans l'espace de ces dix années, sans compter un plus grand nombre de retraites données à des communautés d'hommes et de femmes. Lorsque toutes les paroisses eurent été évangélisées, M. Alasia quitta Madère.

C'est de Saint-Lazare que M. Alasia partit en qualité de vicaire apostolique des royaumes d'Alger et de Tunis pour les États barbaresques, où il aborda le 19 juillet 1785.

Il trouva à Alger, pour l'aider dans ses travaux, MM. Lalau, Joussouy et Vicherat, prêtres, tous trois français.

L'année suivante, le vicaire apostolique étendit sa sollicitude sur Tunis, et voulut faire participer les fidèles de cette chrétienté aux grâces attachées à la réception du sacrement de confirmation; d'autres motifs très puissants le déterminèrent à ne pas différer sa visite la peste qui [108] venait de cesser dans cette ville avait sévi pendant un an avec une vigueur extrême et il se sentait intérieurement excité à porter quelque soulagement à cette pauvre Église désolée; il savait qu'il y avait des abus graves à corriger parmi les religieux appartenant à deux corporations différentes employés à la paroisse et au service de l'hôpital : c'en était plus qu'il n'en fallait pour ne pas retarder son voyage et, le 20 avril 1786, il s'embarqua pour Tunis. Il eut la consolation de donner le sacrement de confirmation à plus de cent quarante personnes.

La peste éclata à Alger en avril 1786. Vivement touché des dangers auxquels allaient se trouver exposés les Italiens, ses compatriotes, auxquels leur gouvernement semblait se montrer indifférent, M. Alasia se détermina, le 29 juillet 1786, à exciter la commisération du roi de Sardaigne en leur faveur, en portant à sa connaissance la triste situation de ces infortunés. Cette lettre eut-elle l'effet qu'en attendait le vicaire apostolique? Nous l'ignorons; mais nous ne voyons aucune trace du rachat des sujets soumis au roi de Sardaigne.

«Durant les dix-huit mois que la maladie régna à Alger, on n'entendait de toutes parts que les gémissements et les cris lamentables des Turcs, ainsi que nous le lisons dans le journal de M. Vicherat ; à quelque heure que ce soit du jour ou de la nuit, les amis, les domestiques, les femmes et les enfants annoncent à tout le quartier, par le cri glapissant de toutes leurs voix, le dernier soupir de celui qui leur était cher.

L'imprudence, ou pour mieux dire la folie et la cupidité des Maures ne servit pas peu à répandre la peste dans toute la Régence. Ils s'emparaient de toutes les dépouilles des morts atteints de la contagion, les vendaient, s'en servaient sans les purifier auparavant.»

M. Joussouy administrait les sacrements aux pestiférés de l'hôpital depuis dix-neuf jours, il avait confessé et [109] donné l'extrême-onction à cent quarante personnes dans ce laps de temps. Le 4 juin, la peste se déclara sur lui par un grand mal de tête et la fièvre. Un charbon s'établit sous la hanche droite, et en même temps un bubon à l'aine. Dieu aidant, il guérit.

Par prudence, M. Alasia avait dû abandonner la maison vicariale. Le 7 septembre, après soixante-huit jours d'absence, il y retourna. Dès le 26 juin, M. Vicherat, qui avait été atteint, lui aussi, se trouvait guéri et avait établi sa résidence à l'hospice français, pendant que M. Joussouy prodiguait ses soins aux malades de l'hôpital des Trinitaires.

Au 10 août 1787, après quinze mois de ravages, la peste avait enlevé 35 600 Turcs ou Maures, 620 esclaves chrétiens, 2 300 juifs. Ce qui faisait au total 38 520 victimes, c'est-à-dire un peu plus du tiers de la population de la ville et des jardins. Le fléau sévit de nouveau en 1788.

Après les pestes de 1787 et 1788, les Missionnaires reprirent leurs soins accoutumés auprès des esclaves. Ce fut de leur part le même dévouement, la même charité compatissante, en se conformant aux règlements, fruit de l'expérience de ceux qui les avaient précédés dans cette Mission.

Ce fut avec une surprise mêlée d'effroi qu'ils apprirent la catastrophe qui ruina Saint-Lazare, le 13 juillet 1789, à trois heures du matin. Dans ce pillage, la mission d'Alger perdit près de 1 800 francs provenant des rentes que le procureur général de la Congrégation avait touchées pour le compte de cette Mission. Cette perte et celles auxquelles ils devaient s'attendre ne les déconcertèrent pas. Ils continuèrent leur ministère avec le même courage qu'auparavant en s'imposant les plus grandes privations pour que les esclaves eussent moins à souffrir de l'exiguïté de leurs ressources. Dans sa circulaire du 1<sup>er</sup> janvier 1790, M. Cayla leur rendait le témoignage le plus consolant pour des Missionnaires : « La maison d'Alger, dit-il, se soutient dans cette parfaite régularité qui l'a toujours [110] distinguée, rien n'est capable de ralentir le zèle des ouvriers qui se sont consacrés à cette mission pénible. Cette maison est complète au moyen de l'envoi que j'ai fait cette année de M. Mathelin. » (Il aborda à Alger le 21 juin 1789.)

Dans la circulaire du 1<sup>er</sup> janvier 179!, il dit : « J'avais craint pour nos confrères d'Alger à cause des événements qui ont eu lieu en Provence (soulèvement du Midi); mais leur tranquillité n'en a pas été troublée. M. Alasia a profité de ce calme pour faire la visite à La Calle, où les besoins de la religion l'appelaient depuis longtemps. Il y a fait beaucoup de bien; il en eût fait davantage, si une maladie cruelle, qui l'a conduit aux portes du tombeau, ne l'eût forcé d'interrompre ses travaux. »

M. Alasia était parti d'Alger pour Tunis, le mai 1790, appelé par le R. P. Préfet, gardien, pour une visite extraordinaire à faire dans leur couvent, à l'effet de faire disparaître les divisions qui existaient entre ses confrères. De Tunis, il se rendit à La Calle, pour s'assurer du bon état de cette chrétienté. C'est pendant cette visite qu'il tomba malade; il rentra à Alger le 13 octobre encore bien faible.

L'hôpital desservi par les Pères Trinitaires étant loin de suffire depuis longtemps aux besoins les plus impérieux; les Missionnaires, avec une partie des quêtes que M. Groiselle provoqua en 1755, pour la reconstruction des chapelles des bagnes et des aumônes particulières, avaient établi un petit hospice dont ils supportèrent tous les frais. Cette dépense, jointe à celle des aumônes quotidiennes et des distributions, les mit dans un grand embarras, lorsque les secours qu'ils tiraient de Saint-Lazare se trouvèrent supprimés. C'est pourquoi, à leur sollicitation et par leur intermédiaire, le 1<sup>er</sup> juillet 1790, les esclaves français,

conjointement avec ceux de toutes les nations présents à Alger, tant en leur nom qu'en celui de tous ceux qui [111] seraient dans la suite appelés à partager leur infortune, adressèrent à l'Assemblée nationale une pétition rédigée par M. Vicherat.

Le consul de France à Alger, M. Vallière, par une lettre du 25 juin 1792, adressée au ministre de la marine à Paris, appuya cette demande. Il s'agissait surtout des rentes de l'hospice d'Alger s'élevant 7 869 livres dont les titres étaient à Paris et qu'il demandait qu'on payât intégrale ment.

Au milieu de tant de peines, le Seigneur ne manqua pas de ménager aux Missionnaires quelques sujets de consolation, qui adoucirent l'amertume de leurs angoisses. Notamment, ils apprirent par une lettre venue de Rome, sous la date du 15 février 1793, que M. Cayla, leur Supérieur général venait d'arriver dans cette ville, accompagne de MM. Brunet et Ferris, deux de ses assistants. Ils en bénirent Dieu de tout leur cœur. Voilà donc notre petite congrégation encore sur pied, écrit M. Vicherat. Dieu sait ce qu'il veut en faire! Mais je désire plus vivement encore voir la religion rétablie en France. »

L'exercice public de la religion ne discontinua jamais dans les bagnes. Les Missionnaires étaient heureux, pendant que le culte et les ministres du vrai Dieu étaient proscrits en France, d'offrir le saint sacrifice au seigneur, au sein de esclavage, sur une terre barbare. Les offices se célébraient non seulement avec décence, mais avec toute la pompe que comportait le local des chapelles; les processions de la Fête-Dieu surtout s'y faisaient avec une magnificence que l'on était loin de soupçonner. Celle qui eut lieu le 27 juin 1795, surpassa toutes les autres; il y eut dans le bagne du Beylic trois reposoirs.

Le gouvernement français envoya en 1796 un commissaire de la République à Alger. Il se nommait Herculès.

Les Missionnaires, prévenus de l'arrivée d'Hercules par le consul, allèrent le lendemain lui faire visite; il les reçut [112] très honnêtement, il leur rendit sa visite le 9 avril 1796 accompagné du consul.

Le 11 avril, dans sa première audience du dey, le commissaire demanda la destitution de M. Vallière; le prince résista quelque temps, il céda enfin par l'appât de nouveaux présents. Déjà depuis le 4 janvier, on connaissait dans la ville le nom de son successeur, Jean Bon Saint-André, qui aborda à Alger, le 3 juin 1796.

M. Vallière céda les ornements de sa chapelle aux Missionnaires pour 26 sequins, il leur donna les avis suivants:

« Je vous conseille de ne pas paraître à la maison consulaire tant que d'Herculès y sera, pas même pour des visites de politesse. Mais quand il sera parti vous pourrez voir le nouveau consul qui ne paraît pas devoir être tracassier. Vous pouvez lui dire : M. Vallière ne nous a pas demandé de serment, ni fait aucune réquisition, nous avons toujours été sous la protection de la France, nous ne lui demandons rien, et nous tâcherons de continuer, en travaillant, le bien que nous avons fait. M. Vallière a dû vous rendre compte de notre conduite, nous demandons qu'on nous laisse, sans nous inquiéter, sous la protection de la République. »

Le conseil était sage. Il ne fut pas suivi par M. Alasia qui, n'étant pas français, témoigna de l'impatience au milieu de tribulations qui étaient fort sensibles en effet, et fit des démarches pour se mettre sous le protectorat de l'Espagne puis de l'Angleterre. Ces deux nations refusèrent le service qu'il leur avait demandé. C'était un échec pour lui, et, comme le représentant de la France ne pouvait manquer d'apprendre cette démarche, cela le plaçait dans une très fausse position.

Lorsque le consul de France, Jean Bon Saint-André, en eut, en effet, connaissance, il jeta feu et flamme et écrivit au ministre, à Paris, le 21 décembre 1796: [113]

« Je vous ai dit qu'il y avait à Alger une mission de prêtres du culte catholique, sous la protection de la France. Elle est composée de quatre prêtres dont trois nés en France et un Piémontais. Mon prédécesseur les avait invités à prêter le serment prescrit par les lois, et ils

avaient refusé. Arrivé ici, sans égard pour leur premier refus, je leur ai réitéré la même invitation en bornant ma demande au serment prescrit par les dernières lois décrétées à cet égard. Ils s'y sont encore refusés. J'ai cru devoir alors leur déclarer que, par ce nouveau refus, ils renonçaient à la qualité de français. Lorsque le consul d'Angleterre a paru, ils se sont empressés de se rendre chez lui, et ils ont fait tous leurs efforts pour l'engager à les recevoir sous son pavillon, ce que le consul n'a pas voulu accorder. Cette démarche de leur part est d'autant plus remarquable qu'il y a ici des agents des puissances catholiques et que l'espèce de préférence donnée à l'Angleterre caractérise l'esprit de ces hommes. En cela même ils ont d'autant plus de tort, que tout en déclarant au nom de la loi que je ne pouvais plus les regarder comme français, je leur avais néanmoins offert mes services comme individu et je leur en avais en effet rendu d'assez importants. »

Cette démarche de M. Alasia fut près d'avoir une suite désastreuse pour les Missionnaires d'Alger. Le 14 avril 1797, à midi et demi, se présenta à l'hospice français un Chaoux pour signifier de la part du dey aux Missionnaires qu'ils eussent à partir pour la France. Cet ordre de départ était le résultat de la déclaration que Jean Bon avait faite au dey, ce jour-là même, que la France ne tenait plus les Missionnaires pour français et qu'ils n'avaient plus de protection à espérer de sa part. Le dey dit alors : « Je vais les renvoyer. Jean Bon répondit : « Je ne te dis pas de les renvoyer; mais c'est à toi de considérer ce qui importe au bien de tes esclaves. » Malgré cela, le dey qui réfléchissait peu envoya aux Missionnaires ordre de partir. [114]

Se ravisant alors, M. Alasia se retourna du côté de la France, et, le 22 avril, il se détermina à aller voir Jean Bon, il en reçut l'assurance que le dey ne les presserait pas pour partir, et s'il les pressait qu'il s'intéresserait en leur faveur.

De son côté le ministre d'Espagne auquel M. Alasia s'était précédemment adressé fit répondre par le consul espagnol, le 9 juillet 1797 :

«Je puis dire seulement que ces prêtres français doivent recourir au Directoire de France, lequel, s'ils se sont bien conduits ne les abandonnera pas, ainsi qu'il a fait pour les établissements que l'ancienne cour tenait en Turquie. »

Les Missionnaires n'avaient pas attendu l'avis du ministre d'Espagne pour faire cette démarche; dès le mois de février, leur supplique avait été envoyée à M. Vallière, ancien consul d'Alger, qui voulut bien la transmettre au ministre des relations extérieures en la faisant précéder des lignes bienveillantes qui suivent :

Salins, 6 germinal an V (27 mars 1797).

« J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une procuration que les prêtres desservant l'hospice français d'Alger m'ont adressée, pour leur obtenir la continuation de la protection de la République française. Je ne me permettrai que quelques réflexions à l'appui de leur demande.

«Il paraît naturel et de justice de les traiter comme les Missions du Levant dont l'ambassadeur de la République à la Porte s'est déclaré hautement le protecteur. Les hospices du Levant sont la plupart desservis par des étrangers. Les Missionnaires d'Alger sont Français et y étaient établis longues années avant la Révolution; les traiterait-on comme des étrangers?

«La République s'est emparée de leurs revenus; une sage industrie les soutient et ils sont encore très utiles, [115] même sous le rapport de la charité, aux esclaves de toutes. nations qui sont à Alger.

«Il est plus convenable, politiquement et moralement,, de les conserver sous la dépendance de la République, que de les forcer à recourir à une protection étrangère.

«En tout état de cause, cet établissement appartient à la République, le mauvais choix des individus qui le dirigeraient peut seul exposer à des inconvénients; c'est à l'autorité à les bien surveiller; ceux d'aujourd'hui sont des gens de bien qu'un long exemple de vertus rend précieux à l'humanité, en quelque lieu qu'on les occupe, et qui sont à leur vraie place.

«Ils ont le droit de tout espérer de votre impartialité et de votre justice.»

La peste, qui avait repris depuis le commencement de l'année, fit fermer les yeux sur le séjour prolongé des Missionnaires pour ne pas priver les esclaves des secours dont ils avaient un si grand besoin dans ces temps calamiteux.

D'un autre côté, une réaction en faveur de la religion s'était produite en France; on avait horreur des lois sanguinaires et véritablement draconiennes de la Convention contre le clergé; et le 27 prairial an V (15 juin 1797), le conseil des Cinq-Cents remit à une commission l'examen de la loi contre les prêtres.

Le 27 messidor (18 juillet), le conseil des Cinq-Cents accorda la priorité à la rédaction de Debruel et les articles suivants furent adoptés :

- 1° Les lois qui prononcent la peine de déportation ou de réclusion contre les ecclésiastiques qu'on avait assujettis à des serments ou à des déclarations et qui avaient été dénoncés comme réfractaires ou pour cause d'incivisme et contre ceux qui avaient donné asile à des prêtres non assermentés sont et demeurent nulles; [116]
  - 2° Les lois qui assimilaient les prêtres déportés aux émigrés sont également révoquées;
- 3° Les individus frappés par ces lois rentrent dans tous les droits de citoyen français, en remplissant les conditions prescrites par la Constitution pour jouir de ladite qualité.

Ce fut le 1<sup>er</sup> août 1797, que les Missionnaires eurent connaissance à Alger du vote du conseil des Cinq-Cents, au sujet de la loi qui révoquait toutes lois contre les ecclésiastiques non assermentés et dénoncés comme réfractaires et leur rendait tous leurs droits civiques.

De plus, la loi du 15 juillet fit changer de conduite et de langage le consul Jean Bon. Le 18 septembre, MM. Joussouy et Mathelin furent invités à dîner chez lui; ils furent très bien reçus. Il leur dit qu'en cas qu'ils fussent inquiétés par le Beylic, ils pouvaient recourir à lui. Il leur promit sa protection pour la distillation d'eau-de-vie qui les mettait à même de subsister et de faire des charités. « Venez à moi, dit-il: M. le Vicaire et M. Vicherat se sont conduits, ajouta-t-il, comme des enfants. » (Faisant allusion à la démarche faite auprès du consul anglais.)

Dans une visite au consul, le 20 septembre, le vicaire apostolique lui demanda si l'hospice avait des torts personnels à se reprocher contre lui; il convint que non. M. Alasia insistant lui dit : « L'hospice n'a-t-il pas des reproches à vous faire?» - Jean Bon ne répondit pas. Mais avant de se séparer, l'hospice ayant été remis sur le tapis, Jean Bon dit : « Quant au passé n'en parlons plus, c'est un fleuve qui est allé se perdre dans la mer, »

Il y eut encore quelques difficultés entre les Missionnaires et le consul de France, notamment au sujet de la cocarde qu'ils refusèrent de porter et de la prière *Domine salvam fac Rempublicam* qu'il eût voulu qu'on chantât après la messe paroissiale, ce à quoi les Missionnaires [117] n'acquiescèrent pas; le Concordat de 1801 devait un peu après se montrer plus conciliant sur ce point que les Missionnaires ne crurent pouvoir l'être à ce moment.

Jean Bon s'étant rapproché des Missionnaires, comme nous venons de le voir, pour mettre fin à tout prétexte de nouvelles tracasseries, ceux-ci lui remirent une déclaration conçue en ces termes :

« Citoyen Consul, nous, les Prêtres français de l'hospice d'Alger soussignés, déclarons que nous reconnaissons la République pour Souverain légitime de la France et promettons de ne rien enseigner, de ne rien dire, de ne rien faire qui soit contraire à ses lois.

« Alger, 6 vendémiaire an VI de la République (27 septembre 1797).

Signé

ALASIA, Vicaire apostolique. - VICHERAT, Prêtre français de l'hospice d'Alger, au service des pauvres esclaves. - JOUSSOUY, Prêtre français consacré au service des pauvres esclaves. - MATHELIN, Prêtre français au service des pauvres esclaves.

Le citoyen Jean Bon se contenta de cette déclaration et promit d'appuyer la demande des Missionnaires relative à la protection qu'ils réclamaient de la France.

Malgré cela, il ne pardonnait pas à M. Alasia la démarche qu'il avait faite auprès du consul anglais. Il résolut de le faire partir d'Alger. Le 28 janvier 1798, il fit appeler M. Joussouy, et demanda les lettres de naturalisation du vicaire apostolique. Le surlendemain, M. Alasia lui envoya par M. Joussouy son passeport signé du roi Louis XVI pour se rendre à Alger. Jean Bon l'ayant lu dit « Eh bien Alasia pourra partir quand il voudra. » Et le I0 février, Jean Bon Saint-André envoya au vicaire apostolique son passeport comme Piémontais, en y mettant : «Partant d'Alger, passant à Tunis pour retourner en Piémont», avec la remarque qu'il le donnait à défaut du consul piémontais. [118]

M. Alasia partit le 5 février 1798 pour Tunis, laissant ses pouvoirs à M. Vicherat. Sa vengeance assouvie, Jean Bon se comporta avec beaucoup d'honnêteté vis-à-vis des trois Missionnaires français qui restèrent.

À Tunis, M. Alasia administra le sacrement de confirmation, prit quelques dispositions réglementaires de nature à assurer le bon ordre dans cette chrétienté, passa à Livourne et se rendit dans sa famille à Montanera.

Au mois de septembre suivant, il alla passer quelques jours avec ses confrères de Mondovi, chez lesquels il fit la retraite, après laquelle il retourna dans son pays natal et, au mois de mars de l'année 1800, il alla recevoir, nous avons lieu de le croire, la récompense due à ses longs et pénibles travaux en Portugal et en Algérie. Il était âgé de soixante et onze ans. - *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. III, p. 440 et suiv.

#### **BIENFAITEURS**

« La réputation dont Mgr l'évêque de Castres jouit dans le clergé de France et son affection singulière pour la Congrégation de la Mission » sont mentionnées par M. Cayla, Supérieur général, dans sa Circulaire du 1<sup>er</sup> janvier 1789. L'évêque de Castres était alors Mgr Jean de ROYÈRE, précédemment évêque à Tréguier, où il avait connu les Prêtres de la Mission. Transféré en 1773 à l'évêché de Castres, il leur confia en 1788 la direction du grand séminaire de ce diocèse.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1790, le même Supérieur général écrivait aussi :

« Nos confrères du Palatinat viennent d'éprouver un bienfait signalé de la munificence de SON ALTESSE ELECTORALE : ce prince a bien voulu s'occuper de nos besoins, et il a réglé lui-même les fonds nécessaires à notre dotation. [119] Nous devons sans doute cet arrangement à la bonté de son cœur, et la reconnaissance doit être proportionnée au bienfait; mais n'oublions pas le zèle que nous a marqué, dans cette circonstance, M. le prélat MAILLOT, et les démarches qu'il a faites pour disposer le prince en notre faveur. Les nouvelles publiques vous ont appris que le fameux P. DESBILLONS, jésuite, avait fait présent à notre maison de Manheim de sa bibliothèque, infiniment intéressante, pour la littérature, par les livres rares qu'elle contient. Ce don précieux lui donne un rang distingué parmi nos bienfaiteurs.» - Circul., t. II, p. 225.

MAISONS FONDÉES PENDANT LE GENERALAT DE M. CAYLA

ET NOMS DES SUPÉRIEURS DE CHAQUE MAISON

#### Grand séminaire.

CASTRES, ville du Languedoc, aujourd'hui du département du Tarn était, avant la Révolution, un évêché suffragant d'Albi.

En 1788, Mgr de Royère évêque de Castres, confia la direction de son grand séminaire à la Congrégation de la Mission. Nos archives n'ont conservé que la pièce suivante que nous transcrivons de l'original. C'est une requête présentée au Parlement pour obtenir l'enregistrement des lettres patentes du roi et l'homologation de l'ordonnance épiscopale.

#### « A Nos SEIGNEURS DE PARLEMENT,

«Supplie humblement Jean-Félix-Joseph de Cayla de La Garde, Supérieur Général de la Congrégation de la Mission, disant que le 22 octobre dernier M. l'évêque de Castres a rendu une ordonnance qui contient onze articles, scellés du sceau de ses armes, qui charge les Prêtres de la Mission de la desserte de son grand séminaire ; sur lesquelles Sa Majesté par lettres patentes du mois de janvier 1789 signées Louis, et plus bas par le roi, Laurent de Villedeuil; visées Valentin; scellées du grand et petit sceau de cire verte, enlacés de soie rouge et verte, [120] a confirmé lad. ordonnance, veut qu'elle soit exécutée suivant sa forme et teneur, et qu'en conséquence les prêtres de la dite Congrégation de la Mission soient chargés de la direction dudit Grand Séminaire de Castres, aux charges, clauses et conditions portées par la dite ordonnance, et que ceux des prêtres qui seront établis dans le dit Séminaire jouissent des mêmes avantages et privilèges accordés aux autres maisons de pareil Institut ; et comme il importe au suppliant de jouir de l'effet et contenu en lad. ordonnance, et lettres patentes, Plaira de Vos Grâces Nos Seigneurs homologuant l'ordonnance de M l'évêque de Castres dud. jour 22 octobre dernier, ordonner que les lettres patentes accordées sur icelle, par Sa majesté, dattées du mois de janvier 1789, seront enregistrées ez Registres de la Cour, pour par les prêtres de la Mission jouir de l'effet et contenu en icelles, suivant leur forme et teneur, auquel effet de la présente sera montrée à Monsieur le procureur général, et fairés. Bien.

« BOUSQUET. » SUPÉRIEUR DE LA MAISON DE CASTRES

François Eyrard, 22 octobre 1788.

#### 184. - ASTRAKAN (Russie), 1788 Mission

Les Missionnaires de Lithuanie étendirent leurs travaux jusque sur les rivages de la mer Caspienne. En 1788, M. Wolynski, Visiteur de Varsovie, reçut la demande de l'archevêque de Mohilew, qui désirait plusieurs prêtres pour la ville d'Astrakan.

ASTRAKAN est une ville et un port de la Russie d'Europe dans une île du Volga, à 50 kilomètres de l'embouchure de ce fleuve dans la mer Caspienne.

Nous avons connaissance de la création de cette mission par la Circulaire de M. Cayla, Supérieur général, du  $1^{\rm er}$  janvier 1789 :

«Malgré les pertes, dit-il, que nous avons faites en Pologne, dans la partie qui est échue à l'empereur d'Allemagne, nos confrères sont plus de trois cents dans le royaume de Pologne, et ils y sont généralement estimés. C'est par suite de cette confiance qu'ils inspirent, que Mgr l'archevêque de Mohilew, en Lithuanie, a demandé des Missionnaires pour aller au secours [121] des catholiques d'Astrakan, dans l'Asie Moscovite. On lui en a accordé deux qui doivent être rendus à leur destination.»

L'année suivante, 1790, M. Cayla donnait encore à la Congrégation des nouvelles de la Mission d'Astrakan : « La Pologne, dit-il, éprouve en ce moment une disette de prêtres; mais son séminaire et ses études lui donnent des espérances prochaines de remplir ces vides. La Mission d'Astrakan prend des accroissements sensibles; elle sera d'une grande ressource aux Arméniens, et aux autres catholiques qui fréquentent cette contrée.»

Combien de temps dura cette Mission? Nous l'ignorons; mais il est certain qu'elle n'existait plus en 1794. Aucun document jusqu'ici n'a pu nous faire connaître la cause de la cessation de cette Mission. - *Mémoires de la Congrégation de la Mission*; t. I, *Pologne*, p. 678.

#### 185. - SERNACHE (Portugal), 1791. Séminaire.

Sernache de Bomjardim ou SERNACHE est un bourg du district et à 60 kilomètres à l'ouest de Castello Branco (Beira, Portugal central). Il dépend du diocèse de Portalegre. Population, 3 000 habitants.

«Le 10 mars 1791, par décret daté de Salvaterra dos Magos, S. A. le prince régent ordonnait au supérieur des Lazaristes de Lisbonne d'organiser un séminaire au grand prieuré de Crato. Le lieu choisi pour cet établissement fut Sernache de Bomjardim - aujourd'hui séminaire, pour donner un clergé aux colonies portugaises (1905). - MM. Anastase Coelho et Joachim Pereira Velloso, avec le frère Manuel Lopes, y arrivèrent le 11 juin et, après une magnifique réception, se mirent à l'œuvre et obtinrent les meilleurs résultats.» - Vie de saint Vincent en portugais; Porto, 1889.

À leur arrivée, ils descendirent chez M. le curé, et après un peu de repos, ils prirent possession des maisons destinées au séminaire, lesquelles appartenaient à M. Tiburcio da Paparia.

Le 7 juin, le receveur des droits d'entrée avait envoyé aux Missionnaires une copie du décret par lequel Son Altesse Royale leur donnait l'usufruit des maisons et du parc; le 13, il vint les mettre en possession et leur livrer les clefs.

Quelques années après, Son Altesse Royale rendit le décret suivant relativement aux clercs qui se destinaient aux Ordres : [122] « J'ordonne que dorénavant tous ceux qui doivent recevoir l'ordre du sous-diaconat dans mon prieuré de Grato y aillent passer six mois continus afin de connaître leur vocation; pour le diaconat, qu'ils y passent trois mois, et trois ou quatre mois pour le presbytérat. » (Palais de Quéluz, 23 août 1794.)

Le 28 avril 1805, l'église fut consacrée solennellement.

Le 2 novembre 1819, on fit la translation des restes de M. Anastase Coelho qui vint au moment de la fondation; ses ossements étaient dans le cloître près de la sacristie. M. Coelho était mort le 18 juillet 1796; M. Jean Velloso et le frère Lopez étaient morts à Sernache : le premier, le 6 avril 1809, étant supérieur du séminaire, et le second, le 20 décembre 5819, âgé de plus de quatre-vingts ans.

La maison de Sernache subsista jusqu'à la Révolution de 1834, et nous avons encore les ordonnances de la visite qui y fut faite par M. Antoine de Magalhaes et signées par lui à la date du 18 octobre 1833. (Archives de Paris; Portugal, ms., p. 529 et 839.) - *La Congrégation de la Mission de Saint-Vincent-de-Paul en Portugal*. In-8, Paris, 1906.

#### 186. - PAVLOWSK, 1800. Aumônerie, Missions.

Les Mémoires de la Congrégation de la Mission mettent au nombre des maisons fondées par la province de Lithuanie la maison de Pavlowsk. Voici ce qu'on y lit :

« En 1800, sous le règne de Paul 1<sup>er</sup>, l'impératrice Marie, sa femme, fit demander à M. Pohl plusieurs Filles de la Charité pour les établir à Pavlowsk, à six lieues de Saint-Pétersbourg, dans un Institut de sourdsmuets, qu'elle avait fondé dans cette ville. M. Pohl envoya trois Sœurs, sous la direction d'un Missionnaire, M. Anselme Zygmunt.

« Au bout de deux ans et demi, les succès des Sœurs dans cet Institut attirèrent tous les regards. Le saint-synode, effrayé de cette influence, et encouragé surtout par l'assassinat de l'empereur Paul 1<sup>er</sup>, mort en 1801, pressa l'impératrice Marie, ou de faire admettre des postulantes schismatiques chez les Filles de la Charité, ou de les renvoyer.

« Les Sœurs ayant refusé la première condition, l'impératrice, malgré sa bonne volonté, fut obligée, par ceux qui lui forçaient la main, de congédier les Filles de la Charité, mais elle leur assigna à chacune une pension de 250 roubles. [123]

« L'impératrice Marie retint auprès d'elle M. Zygmunt, sous prétexte de lui faire enseigner le français et le latin à ses enfants, surtout aux plus jeunes, le grand-duc Constantin, Nicolas, qui devint l'empereur persécuteur, et le prince Michel. La véritable raison pour laquelle la princesse retenait M. Zygmunt était pour s'instruire elle-même de la religion catholique, car elle avait grande confiance en ce distingué Missionnaire.

Quoique les Filles de la Charité fussent parties de l'Institut de Pavlowsk, M. Zygmunt n'en continua pas moins de lui donner des soins religieux, et M. Pohi lui avait, pour cela, envoyé un compagnon, dans la personne de M. Kimborowicz. Mais, au bout de six ou sept ans, le saint-synode parvint encore à les faire partir.

M. Zygmunt revint à Vilna en 1808. » - Mémoires de la Congrégation de la Mission; tome I, Pologne, p. 679. (In-8, Paris, 1864.)

# TABLE DU TOME V

	PRÉFACE	5
	X. Généralat de M. Félix Cayla (1788-1800)	
	M. Cayla (Félix), dixième Supérieur général. Rome, 12 février 1800	11
	M. Siemienski (Nicolas), prêtre. Varsovie, 10 octobre 1788.	31
	M. Ferrer (Vincent), prêtre. Barcelone, 28 août 1789	39
	LES PRÊTRES DE LA MISSION VICTIMES DE LA RÉVOLUTIO EN FRANCE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE; 1792, 1793, 1795. –	
	Vue générale sur la Révolution	42
	I. Les massacres de septembre 1792 M. Francois Louis-Joseph),	
	prêtre. Paris, Saint-Firmin, 3 septembre 1792	47
	M. Gruyer (Jean-Henri), prêtre, Paris, Saint-Firmin,	
	3 septembre 1792	51
	M. Galoy (Paul), prêtre, Versailles, 10 septembre 1792	53
	II. La Terreur M. Hayer (Louis), prêtre. Niort, 2 avril 1793.	55
	M. Julienne (Victor-Jacques, prêtre. Amiens, 10 octobre 1793.	58
	M. Bailly (Nicolas-Joseph), prêtre. Amiens, 16 novembre 1793.	59
	M. Lucas (Alexis-Julien), prêtre. Nantes, 17 novembre 1793.	60
	M. Brochois (Nicolas -Raymond), prêtre. Amiens,	
	12 décembre 1793	66
	M. Imbert (Antoine), prêtre. Feurs (Loire), fin de 1793	67
	M. Guinant (Louis), prêtre. Lyon, 16 janvier 1794	67
	M. Guibaud (Jean), prêtre. Le Mans, 19 mars 1794	69
	M. Dodin (Nicolas), prêtre. Poitiers, avril 1794	71
	M. Portefaix dit Borie André, prêtre. Mende, mai 1794.	72
	M. Bergon (François), prêtre. Cahors, 17 mai 1794	73
	M. Janet (Louis), prêtre. Rochefort-sur-Mer, 10 septembre 1794	74
	M. Parisot (Nicolas), prêtre. Rochefort-sur-Mer, octobre 1794	77
	M. Verne (Louis), prêtre. Le Puy, 1794	79
	M. Chambovet (André), prêtre. 1794	79
	III. Sous le Directoire M. Frayssé (Jean-Pierre), prêtre.	
	Brouage (Charente-Inférieure), fin de 1795	80
	M. Rogue (Pierre-René). prêtre. Vannes, 3 mars 1796.	81
	M. Martelet (François-Bernard), prêtre. Besançon, 3 mars 1796.	85
	M. Guin (Claude-François), prêtre. Sinnamary (Guyane, 3 janvier 1799	90
	M. Rimbault (César-Auguste), prêtre Sinnamary (Guyane),	
	18 juin 1799	92
[126]	M. Bourgeat (Marc-François), prêtre. Paris, 23 février 1790.	94
	M. Dos Santos (Antoine-Louis), prêtre. Goa, 5 mars 1790	96
	M. Fantinelli (César), prêtre. Turin, 10 janvier 1795	97
	Frère Sayler (Oldéric). coadjuteur. Tivoli, 19 octobre 1795	101
	M. Alasia (Jean), prêtre, vicaire apostolique d'Alger, 15 mars 1800	106
	BIENFAITEURS Mgr de Royère, évêque de Castres; S. A. le prince	
	électeur du Palatinat; le prélat, Mgr Maillot	118
	ÉTABLISSEMENTS: 183. Castres, France (1788),	119.
	184. Astrakan, Russie (1788),	120.
	185. Sernache, Portugal (1791),	121
	186. Pawlowsk, Russie (1800)	122.

[127]

# TABLE ALPHABÉTIQUE DE

LA PREMIÈRE SÉRIE DES NOTICES (1625-1800)
INDIQUANT LES NOMS
DES MISSIONNAIRES, DEQUELQUES CONTEMPORAINS OU BIENFAITEURS
DE LA CONGRÉGATION ET DES ÉTABLISSEMENTS

(Le chiffre romain indique le tome; le chiffre arabe, la page.)

# A

Abeny (Louis), eveque de Rodez	III, 3/1
Abot (René), Missionnaire, prêtre. Île Bourbon, 1730.	IV, 158
Agen, France (1648) I, 533;	III, 226
Agostini Cenci (Tibère), Missionnaire, prêtre. Naples, 1694.	IV, 20
Aiguillon (La duchesse d')	III, 216
Alasia (Jean), Missionnaire, vicaire apostolique d'Alger, 1800.	V, 106
Alberoni (Le cardinal), Plaisance	IV, 184
Albi, France (1774)	IV, 627
Alep, Syrie (1783)	IV, 642
Aleth, France (1678)	III, 686
Alexandre VII, pape	III, 214
Alger (1646) .	III, 226
Almér:is (René), fils, Supérieur général de la Mission. Paris, 1672	III, 229
Alméras (René), père, Missionnaire, clerc. Paris, 1658.	II, 453
Alzoni (Charles), de Naples	IV, 477
Amiens, France (1662)	III, 376
Angennes (Ch. d'), seigneur de Fargis Prêtre, Paris, 1648	II, 425
Angers, France (1674)	III, 677
Angoulême, France (1704)	IV, 56
Annecy, Savoie (1639) I, 519;	III, 222
Anselme (Jean-Baptiste), Missionnaire, prêtre. Rome, 1714.	IV, 129
Antoura, Syrie (1784)	IV, 644
[128] Appiani (Louis-Antoine), Missionnaire, prêtre. Macao, 732.	IV, 173
Arieti (Jean-Dominique), Missionnaire, prêtre. Île Maurice, 1748	IV, 520
Arles, France (1752)	IV, 492
Arras, France (1677)	III, 683
Astrakhan, Russie (1788)	V, 120
Aumont (Jean, Missionnaire, prêtre. Baveux, 1755	IV, 452
Auxerre, France (1680)	III, 693
Avignon (1705).	IV, 59
_	
В	
Bailly (Nicolas-Joseph), Missionnaire, prêtre. Amiens, 1793.	V, 59
Balsamo (Jean-B.), gentilhomme napolitain .	III, 373
Baly (François), chanoine de Casale	IV, 54
Barbastro, Espagne (1759)	IV, 502
Barbosa (M.), à Lisbonne	IV, 622

	Barcelone, Espagne (1704).	IV, 58
	Barry (Edme), Missionnaire, prêtre. Irlande, 1680	III, 87
	Bartolelli (comtesse), à Bologne	IV, 620
	Bastia, Corse (1678)	III, 688
	Batault (Jean), Missionnaire, prêtre. Alger, 1735.	IV, 178
	Batistelli, évêque de Foligno	IV, 86
	Baudoin (Gabriel-Pierre), Missionnaire, prêtre. Varsovie	,
	Enfant-Jésus, 1768	IV, 546
	Bayeux, France (1682).	III, 703
	Baumont (Mgr de), évêque de Saintes	IV, 391
	Beauvais, France (1679\	III, 688
	Bécu (Jean), Missionnaire, prêtre. 1667	I, 125
	Belleville (Mathurin de), Missionnaire, prêtre. Madagascar, 1656	III, 157
	Bellincini, évêque de Reggio	IV, 54
	Benoît XIII, pape	IV, 385
	Benoît XIV, pape	IV, 385
	Bergon (François), Missionnaire, prêtre. Cahors, 1794.	V, 7
	Bernard (Benoît), Missionnaire, prêtre. Béziers, 1739	IV, 234
	Bernis (Le cardinal de), archevêque d'Albi.	IV, 62,
	Berzecki (Mgr Antoine), Pologne	IV, 622
	Berthe (Thomas), Missionnaire, prêtre. Paris, 1692.	II, 247
	Besombes (Mgr de), à Cahors .	IV, 622
	Bessière (Gabriel), Missionnaire, prêtre. Paris, 1708	IV, 49
	Bevilacqua (La marquise Camille)	III, 674
	Béziers, France (1678)	III, 684
	Bigos (Joseph), Missionnaire, prêtre. Amiens, 1737.	IV, 224
[129]	Blatiron Etienne), Missionnaire, prêtre. Gênes, 1657. II, 151,	
	Bocca (Nicolas), Missionnaire, prêtre. Rome, SS. Jean et Paul, 1743	
	Boccone, Missionnaire, prêtre. Gênes, 1657	III, 8
	Bædeker (Bernard), Missionnaire, prêtre. Gncsen, 1753.	IV, 447
	Bologne. Italie (1773)	IV, 626
	Bona (Le cardinal)	III, 373
	Bonnet (Jean), Supérieur général de la Mission. Paris.1735	1V, 75
	Bons-Enfants. Voy. Paris.	III 701
	Bordeaux, France (1682)	III, 701
	Borie (André). Voy. <i>Portefaix</i> .	
	Bossu (Arnoult), Missionnaire, vicaire apostolique.	IV 565
	Alger, Paris, 1774	IV, 565
	Bossuet, évêque de Meaux Bouget (Mgr), clerc national français, à Rome	IV, 53 IV, 622
	Bouilly (Pierre), Missionnaire, prêtre. Valfleury, 1756	IV, 022 IV, 458
	Boulogne-sur-Mer, France (1681)	III, 695
	Bourbon (île), 1712	IV, 187
	Bourdaisc (Toussaint), Missionnaire, prêtre. Madagascar, 1657-	III, 180
	Bourgeat (Marie- François, Missionnaire, prêtre. Paris, 1790.	V, 94
	Bourg-en-Bressc, France (17(08)-	IV, 65
	Bourges. Voy. Fontgombault.	- · ,
	Boussordée (Charles), Missionnaire, prêtre Au Cap Vert, 1665.	III, 341
	Branicki, sénateur de Pologne	IV, 477
	Brin (Girard), Missionnaire, prêtre. Irlande, 1676?	III, 87, 548
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	, , ,

Brochois (Nicolas-Raymond), Missionnaire, prêtre, Amiens.1793 Brocquevielle (Honoré-Nicolas), Missionnaire, Prêtre	V,	66
Versailles Notre-Dame, 1786 Brossier (Jean-Baptiste), Missionnaire, prêtre. Chartres,	1V,	611
grand séminaire, 1741	IV	271
Brunet (Joseph), Missionnaire. prêtre. Gênes, 1649		147
Brsozow, Pologne (1845)		401
Buglose (ND. de), France (1706)	-	61
Busca (Jean-Pierre). Missionnaire, prêtre. Crémone, 1743.		360
Busson (Simon), Missionnaire, Frère coadjuteur. Paris, 1651		431
Buzani (Joseph). Missionnaire, prêtre. Pérouse, 1765.		527
	. ,	
$\mathbf{C}$		
Cabel (Pierre), Missionnaire, prêtre, Paris, 1688.	ш	315
Cahors, France (1643).		223
Calmet (François), Missionnaire, prêtre. Villefranche, 1758		466
Calvet, prêtre, à Figeac		390
Cambrai. France (1772) .		624
Casale, Italie (1706) : :		83
Castres. France (1788)		119
Castro (Rosa-Maria de), comtesse de Lemos (Espagne).		480
Castromediani (Jean-Baptiste), Missionnaire, prêtre. Reggio,	,	
d'Emilie. 1755-	IV.	450
Cavellier (Antoine), Missionnaire, clerc étudiant,	,	
Fontainebleau. 1664	II,	497
Cayla de la Garde (Félix), Supérieur général de la Mission.		
Rome, 1800	V,	11
Cenci (le cardinal), évêque de Fermo .	IV,	54
Chalamel (Jean), Missionnaire, prêtre. Paris, Saint-Lazare, 1778	IV,	604
Chalons-sur-Marne. France (1861)	-	697
Chambovet (André). Missionnaire, prêtre, 1794?	V,	7
Chandenier (Claude-Charles de Rochechouart de)	IV,	53
Chaudenier (Louis de Rochechouart de), abbé de Tournus,		
Chambéry, 1660		511
Charles (François), Missionnaire, prêtre. Paris, 1673		245
Chartres, France, grand séminaire (1680)	-	694
— petit séminaire (1710)		196
Chauveau (Alexandre), Missionnaire, coadjuteur. Angoulême, 1742	IV,	
Challian (Biama) Missiannaina, acadintana Baria 1712		638
Chomel (Pierre), de Lyon		128
Chomel (Pierre), de Lyon Clément IX, pape .	111,	<ul><li>373</li><li>373</li></ul>
Clément X, pape . Clément X, pape	ш	371
Clément XI, pape		, 27
Clément XIV, pape		, 619
Codoing (Bernard), Missionnaire, prêtre, Richelieu? 1649 (?).		35
Colbert de Villacerf, évêque de Toulouse		55
Come III, grand-duc de Toscane.		55
Constantinople, Turquie (1782)	-	634
	,	

Coppier (Pierre), Missionnaire, prêtre. Tours, grand séminaire, 1744 [131] Cornaire (Guillaume), Missionnaire, prêtre. Le Mans, vers 1660 Coudray (François du) Missionnaire, prêtre Richelieu, 1649 Couty (Jean), Supérieur général de la Mission. Paris, 1746 Cracovie (1682) Cracovie; Stradom (1686) Crécy, France (1641) Crécy, France (1641) I, 520; Crémone, Italie (1702) Cuissot (Gilbert), Missionnaire, prêtre Cahots, 1684 Culm. Pologne (1677) Cuttica (Vincent), prêtre. Naples, 1742	IV, 372 III, 79 I, 95 IV, 207 III, 703 III, 710 III, 222 IV, 31 II, 79 III, 683 IV, 311
D	
Damas, Syrie (1784)	IV, 644
Dantzik, Saint-Adalbert; Pologne (1703)	IV, 188
Davelu (Jacques). Missionnaire, prêtre. Paris, Saint-Lazare, 1786	IV, 613
David (Jean), Missionnaire. prêtre. Etampes, 1652.	III, 38
De Betté (PhilEmm.), Missionnaire, coadjuteur, Barcelone, 1742	IV, 284
Decheppy (Fr.), Missionnaire, prêtre. Notre-Dame de l'Epine. 1742.	IV, 325
De la Salle. Voy. La Salle (de)	
Delaunay (Christophe), Missionnaire, coadjuteur. Le Mans. 1658.	III, 154
Delaune (Jean-Baptiste), Missionnaire, coadjuteur. Paris. 1740	IV, 245
De la Ville (Ant.), Missionnaire, prêtre. Le Mans, 1791.	IV. 229
Delorme (Laetus), Missionnaire. coadjuteur. Varsovie, 1702.	IV, 26
Delsaux (Pierre), Missionnaire, prêtre. Toul, 1742.	IV, 301
De Negri (Et.). Missionnaire, prêtre. Gênes, 1741	IV, 277
Derupé (Raymond). Missionnaire, prêtre. Bordeaux, 1743.	IV, 292
Deschamps (Etienne), Missionnaire, prêtre. Etampes, 1652.	III, 38
Desdames (Guillaume), Missionnaire, prêtre. Cracovie, 1692.	III, 166
Didier (Jean-Baptiste), Missionnaire, prêtre, Saint-Cyr. 1737	IV, 227
Dieppe (Jean), Missionnaire, prêtre. Alger, 1649 Dijon. France (1681).	III, 37 III, 699
[132] Dodin (Nicolas), Missionnaire, prêtre. Poitiers, 1794.	V, 71
Domingo y Borja (l'abbé), de Barbastro	IV, 620
Dos Santos (Antoine-Louis), Missionnaire, prêtre. Goa,1790	V, 96
Dubourdicu (Jean), Missionnaire, prêtre. Paris, 1691	IV, 21
Duchesne (Jean), Missionnaire, prêtre. Agde, 1654	III, 122
Duchesne (Jean), Missionnaire, frère. Saintes, 1654	III, 123
Duchesne (Lambert), Missionnaire, vicaire apostolique. Alger,1736	IV, 216
Du Coudray. Voy. Coudray (du).	,
Ducournau (Bertrand), Missionnaire, frère coadjuteur. Paris,1686	I, 377
Dufour (Antoine), Missionnaire, prêtre. Amiens, 1644.	III, 13
Dufour (Claude). Missionnaire, prêtre. Madagascar, 1656.	III, 14
Duiguin ou Guy (Dermot), Missionnaire, prêtre. Îles Hébrides,1657	
Dumont (Jean), vicaire général de Bayeux	IV, 622
Dupré (Louis), Missionnaire, Amiens, 1752	IV, 432
Dupuich (François), Missionnaire, prêtre. Richelieu, 1695.	IV, 16
Durand (Antoine), Missionnaire, prêtre. Paris, vers 1703. II, 389;	
Dunots (Humbert), Missionnaire, prêtre. Rome, 1645.	III, 10

Duperroy (Nicolas), Missionnaire, prêtre. Varsovie, 1674. Duport, Missionnaire, prêtre. Gênes. 1657. Durazzo (Le cardinal)	III, 166 III, 82 III, 372
E	
Ennery (Jean), Missionnaire, prêtre. Gênes, 1657  Epine (Notre-Dame-de-l'), France (1725)  Etienne Nicolas, Missionnaire, prêtre. Madagascar, 1664.  Evora, Portugal (1779).	III, 82 IV, 200 III, 350 IV, 630
F	
Fabri (Antoine), Missionnaire, prêtre. Varsovie, 1723. Fantinelli (César), Missionnaire, prêtre. Turin, 1795. Farjat (Jean-Baptiste), Missionnaire, prêtre. Béziers, Lyon, 1741 Faroux (Pierre), Missionnaire, vicaire apostolique, Alger, 1740  [133] Faurc (Maurice), Missionnaire, prêtre. Paris, 1720. Feger (Jacques), Missionnaire, coadjuteur. Île Maurice. 1739. Fermo, Italie (1704) Ferrare, Italie (1697) Ferrari (Polycarpe), Missionnaire, prêtre. Casale, 1744. Ferrer (Vincent), Missionnaire, prêtre. Barcelone, 1789 Figeac, France (1736) Filippi (François), Missionnaire, prêtre. Florence 1751 Florence, Italie (1703) Fohanno (Joseph), Missionnaire, prêtre. Dijon, 1744 Fontainebleau, France (1661 Fontenay-le-Comte, France (1676) Fcnteneil (L'abbé de) Fontgombault, France (1723). Forli, Italie (1709) Fournier (François), Missionnaire, prêtre. Paris, 1677 Fournier (François), Missionnaire, prêtre. Saint-Cyr, 1743 Francillon (François), Missionnaire, prêtre. Paris, S. Firmin, 179 Frayssé (Jean-Pierre), Missionnaire, prêtre. Paris, S. Firmin, 179 Frayssé (Jean-Pierre), Missionnaire, prêtre. Paris, Londres, 1742 Fretté (François), Missionnaire, prêtre. Paris, Londres, 1742 Fretté (François), Missionnaire, prêtre. Paris, 1687.	IV, 149 V, 97 IV, 278 IV, 257 IV, 146 IV, 244 IV, 57 III, 719 IV, 363 V, 39 IV, 394 IV, 437 IV, 55 IV, 363 III, 681 III, 674 IV, 199 IV, 69 I, 247 IV, 69 I, 247 IV, 357 III, 668 2 V, 47 V, 80 IV, 294 III, 513
G	
Galilei (Côme), Missionnaire, prêtre. Naples, 1672. Galoy (Paul), Missionnaire, prêtre. Versailles, 1792. Gautier (Christophe), Missionnaire, frère coadjuteur. Sedan,1671. <i>Gênes, Italie</i> (1645)  Gentil (Mathurin), Missionnaire, prêtre. Le Mans, 1673 Germano (Jean-Baptiste), Missionnaire, prêtre. Oria, 1656.	III, 524 V, 53 III, 349 ; III, 225 II, 241 IV, 457

[134] De Gesvres (le cardinal) . Giannini (Thomas), Missionnaire, prêtre. Rome. 1739 Gilles (Jean-Baptiste). Missionnaire, prêtre. Crécy, 1652 De Giovenazzo (le duc), à Naples Girginti, Sicile (1753) . Gloczewski (Jacques), Missionnaire, prêtre. Vladislavic, 1761. Glowow, Pologne (1762) Gnesen, Pologne (1718) Goa, Inde (1780) Godard (Jean-Baptiste), Missionnaire. prêtre. Sens, 1742. Godquin (Paul), Missionnaire, prêtre. Varsovie, 1712. Gondi (M. et M <sup>me</sup> de) Gondrée (Nicolas), Missionnaire. prêtre. Madagascar, 1649. Grandière (M <sup>elle</sup> Renée de la) Grenon (Antoine). Missionnaire, prêtre coadjuteur. Paris, 1693-Groiselle (Théodore), Missionnaire. prêtre, Alger. 1765. Gros (Ainé), Missionnaire, prêtre. Paris, Saint-Lazare, 1742. Gruyer (Jean-Henri). Missionnaire, prêtre. Paris, Saint-Firmin, 17 Guérin (Julien), Missionnaire, prêtre. Tunis, 1648 Guibaud (Jean), Missionnaire, prêtre. Le Mans, 1794, Guimaraens, Portugal (1751) Guin (Claude-François), Missionaire, prêtre. Sinnamary (Guyanne), 1799 Guinant (Louis), Missionnaire, prêtre. Lyon, 1794 Guisona, Espagne ((1751) Guy. Voy, Duiguin.	IV, 392 IV, 239 III, 110 IV, 392 IV, 490 IV, 171 IV, 507 IV, 194 IV, 631 IV, 298 IV, 117 III, 217 III, 43 IV, 674 II, 339 IV, 529 IV, 529 IV, 261 92 V, 51 III, 23 III, 57 V, 69 IV, 484 V, 90 V, 67 IV, 491
Hayer (Louis), Missionnaire, prêtre. Niort, 1793	V, 55 IV, 632 I4. IV, 367 IV, 617 I, 153 IV, 400 IV, 297 III. 588 III, 331
I Igou (Gabriel). Missionnaire, prêtre. Ile Maurice, 1764. Ile de France ou Maurice (1722) Illukstza, Pologne (1787) Imbert (Antoine), Missionnaire, prêtre. Feurs (Loire, 1793. Innocent XI, Pape	IV, 520 IV, 198 1V, 647 V, 67 III, 673

	Innocent XII, Pape Invalides. Voy. Paris.	IV, 27
	J	
	Jacquier (Antoine), prêtre. Supérieur général de la Mission. Paris, 1787  Jamain (Martin), Missionnaire, clerc étudiant. Paris, 1645.  Janet (Louis), Missionnaire, prêtre. Rochefort-sur-Mer, 1794.  Jean V, roi de Portugal  Joffreu (joseph), Missionnaire, prêtre. Lisbonne, 1743  Jolly (Benigne), chanoine  Jolly (Edme), Supérieur général de la Mission. Paris, 1697.  Jourdain (Jean), Missionnaire, frère coadjuteur. Paris, 1657.  Jouvenon (Charles), Missionnaire, prêtre Rochefort, 1741.  Julienne (Victor-Jacques), Missionnaire, prêtre Amiens, 1793	IV, 511 III, 3 V, 74 IV, 475 IV, 343 III, 674 III, 387 I, 373 IV, 268 V, 58
	K Kochanowski (Casimir), Missionnaire, prêtre. Gremislic, 1744 Kraslaw, Pologne (1755) . Krasnostaw, Pologne (1740)	IV, 366 IV, 496 IV, 399
[136]	L Lambert aux Couteaux, Missionnaire, prêtre. Paris, 1653 La Rochelle, France (1762).  La Salle (Claude de). Missionnaire, prêtre. Paris, 1705. La Salle (Jean de) Missionnaire, prêtre. Paris, 1639. l.audin (Denis), Missionnaire, prêtre. Paris. 1663. Laurence (Yves), Missionnaire, prêtre. Alger, 1705. Lavagna (Philippe-Marie), Missionnaire, prêtre. San Remo, 1748 La Valette (Jean de), Missionnaire, prêtre. Paris. 1689. Leblanc ou Whyte (François), Missionnaire, prêtre. Ecosse, 1679 Leboisne (Léonard), Missionnaire, prêtre Saint-Méen, 1670. Le Bon (Adrien), prieur de Saint-Lazare Le Breton (Louis), Missionnaire, prêtre. Rome, 1641 Lecce, Italie (1732) Le Gros (Jean-Baptiste), Missionnaire, prêtre Montauban, 1655 Le juge, Missionnaire, prêtre. Gênes, 1657. Léopol, Pologne (1746) Leroy (Philippe-Joseph). Missionnaire, prêtre, Cambrai,1780 Lesage (Jacques), Missionnaire, prêtre. Alger 1648. Le Vacher (Jean), Missionnaire, prêtre. Alger. 1683. 1,e Vacher (Philippe), .Missionnaire, prêtre Fontainebleau, 1679 Lisbonne, Rilhatolles; Portugal (1739) l.ostalot (Jean), Missionnaire, clerc. Paris, 1693	II, 1 IV, 623 II, 463 I, 117 II, 35 IV, 38 IV, 427 III, 668 III, 172 III, 348 III, 214 II, 205 IV, 203 III, 146 III, 82 IV, 402 IV, 605 III, 34 III, 606 III, 595 IV, 398 IV, 24
	Lisbonne, Rilhatolles; Portugal (1739)	IV,

I.ouis XIV, roi de France.		III, 673
Lowicz, Pologne (1691)		III, 716
Lublin, Pologne (1717)		IV, 193
Lucas (Alexis-julien), Missionnaire.Nantes, 1793.		V, 60
Lucas (Antoine). Missionnaire, prêtre. Gênes, 1656.		I, 135
I.uchet (Claude), Missionnaire, prêtre. Dijon. 1688.		III, 574
Luçon, France (1638)	I. 516:	III, 221
Lurs, France (1753)	1, 010,	IV, 495
Lye (Thadée), clerc. Irlande, 1652.		III, 87
Lyon, France (1668)		III, 381
Lyskow, Pologne (1751)		IV, 490
Lysnow, 1 ologne (1701)		11, 100
[137]		
M		
Macao, Chine (1784).		IV, 745
Macé (Charles), Missionnaire, prêtre. La Rochelle, 1768.		IV, 54,
Macerata, Italie (1686).		III, 711
Maillot (Le prélat), au Palatinat		IV, 622
Mameri (Jacques), Missionnaire, prêtre. Naples, 1751		IV, 429
Maintenon (M <sup>me</sup> de), Saint-Cyr		IV, 184
Malossi, chanoine de Crémone		IV, 28
Malric (Nicolas), Missionnaire, prêtre. Fontgombault, 1744.		IV, 375
Malvezzi (Le cardinal), archevêque de Bologne		IV, 619
Mancamp (Jean-Joseph), Missionnaire, prêtre. Paris, Invalide	es 1756	
Mance (Jean-Baptiste) Missionnaire, coadjuteur. Paris,	55, 1750	, 11, 210
Saint-Lazare, 1742		IV, 306
Manhein, Palatinat (1781)		IV, 633
Manosque, France (1685)		III, 710
Mans (Le), France (1645)	I 528	III, 225
Marc (Fr.Laurent), Missionnaire, prêtre. Notre-Dame de la	1, 020	1111, 220
Délivrance, 1742		IV, 276
Marie-Thérèse d'Autriche		IV, 478
Marseille, France (1643)	I 522	III, 223
Marsolet (Léonard), Missionnaire, prêtre. Arras, 1718.	-,,	IV, 149
Martelet (François-Bernard), Missionnaire, prêtre Besançon,	1798-	V, 85
Martin (Jean), Missionnaire, prêtre. Rome, 1694.	1,,0	I, 269
Matyaskiewicz (Christophe), Missionnaire, prêtre, Léopol, 1	787	IV, 615
Maurice, voy. Ile de France.	, 0 ,	1,,010
Mauriol (Raimonci), Missionnaire, prêtre. Buglose, 1747.		IV, 421
Mazars, prêtre, à Figeac		IV, 386
Medniki-en-Samogitie, Pologne (1774).		IV, 628
Melwenski (Jean), Missionnaire, prêtre. Léopol, 1773.		IV, 563
Metreau (Christophe), Missionnaire, prêtre. Saintes, 1743.		IV, 354
Metz, Sainte-Anne; Lorraine (1661).		III, 374
Metz, Saint-Simon (1762)		IV, 623
Michel (ChFrançois), Missionnaire, prêtre. Bordeaux, 1730	ı	IV, 172
Mikulienice, Pologne (1779)	•	IV, 630
Miranda, Portugal (1752)		IV, 493
Mlawa, Pologne (1715)		IV, 493 IV, 190
11114114, 1 010511 (1 1 1 3)		1, 170

Mohilew, Pologne (1784) [138] Mondovi, Italie (1776) Montauban, France (1652) Monte Citorio. Voy. Rome. Monteil (Augustin). Missionnaire, prêtre. Varsovie, 1707, Montevit (Germain de), Missionnaire. prêtre Bar-le-Duc,1640 Montmasson (Michel). Missionnaire. prêtre. Alger, 1688. Montmirail, France (1644) Montuzet, France (1708) Morando (Antoine). Missionnaire, prêtre. Gênes(?), 1694. Mornant, France (1717) De Mos (Le marquis). à Casale Mounier (François), Missionnaire, prêtre. Madagascar, 1655	III, 644 I, 525; III, 224 IV, 64 II, 439 IV, 193 IV, 389 III, 129
Mourguel (Claude), Missionnaire, prêtre. Paris. 1728. Mullener (Jean), Missionnaire, évêque. Chine, 1742.	IV, 157 IV, 328
Murard (de), prieur de Mornant	IV, 184
N	
Nancy. France (1780)	IV, 631
Naples, Vergini; Italie (1668)	III, 382
Narbonne, France (1671)	III, 383
Naxie, Archipel (1784)	IV, 643
Neustadt, Palatinat (vers 1781)	IV, 633
Nobré, Missionnaire, prêtre. Lisbonne, 1757.	IV, 463
Noël (Louis), Missionnaire, prêtre. Alger, 1647	III, 28
Nostra Signora della Bella, Espagne (1752)	IV, 494
Notre-Dame de Buglose. France. Voy. Buglose.	III 710
Notre-Dame de la Délivrande France (1692)	III, 719
Notre-Dame de l'Epine. France. Voy. Epine.	I 512. III 220
Notre-Dame de la Rose, France (1637)	I, 513; III, 220
Noyon. France (1662)	III, 379
O : 1, 1; (1720)	IV. 202
Oria, Italie (1729)	IV, 202
Orléans (Le duc d'), frère de Louis XIV	III, 673
Orssa, Pologne ou Selekta	IV, 498
Oswiei, Pologne (1786)	IV, 947
Ottoboni (Le cardinal)	IV, 28
Ozenne (Charles), Missionnaire, prêtre Varsovie, 1658.	III, 148
Р	
Palma, Île de Majorque, Baléares (1736)	IV, 397
Pamiers, France (1715)	IV, 397 IV, 190
Paris, Bons-Enfants (1625)	I, 510; III, 219
Paris, Invalides (1675)	III, 678
Paris, Saint-Charles (1645)	I, 530; III, 225
- 11. 12, 2000 2.00. 120 (10.10)	-, , , <b>22</b> .

Paris, Saint-Lazare (1632).	; III, 219
Parisot (Nicolas) Missionnaire, prêtre Rochefort-sur-Mer (1794)	V, 7
Parme, Italie (1770)	IV, 624
Parre (Jean), Missionnaire, frère coadjuteur. Paris, 1660.	II, 223
Patte (Philippe), Missionnaire, frère coadjuteur. Madagascar, 1664	III, 369
Pau, France (1684)	III, 709
Paulucci (le cardinal)	IV, 184
Pavie, Italie (1682)	III, 700
Pawlosk, Russie (1800)	V, 122
Pedrini (Antoine), Missionnaire, prêtre. Chine, 1746.	IV, 376
Pékin, Chine (1783)	1V, 638
Perkowki (Simon), Missionnaire, prêtre. Culm, 1763	IV, 519
Pérouse, Italie (1680)	III, 689
Perriquet (Edme), Missionnaire, prêtre. Paris, 1755.	IV, 454
Pescina, Italie (1732)	1V, 393
Philis (Antoine), Missionnaire, coadjuteur. Aleth, 1742.	IV, 290
Pierron (Nicolas), Supérieur général de la Mission. Paris, 1703	IV, 11
Pilé (Jean), Missionnaire, prêtre. Paris, 1642	I, 221
Plagniard (Jean-Pierre), Missionnaire, prêtre. Troyes, 1742.	IV, 299
Plaisance, Italie; collège Alberoni (1751) .	IV, 486
Plater (le comte Louis), en Pologne	IV, 621
Plier (Louis), Missionnaire, clerc séminariste. Paris, 1663.	III, 337
Plock, Pologne (1717)	IV, 192
Poipe de Vertrieu (Mgr de la), évêque de Poitiers.	IV, 54
Poiret (Jean-François), Missionnaire, prêtre. Saint-Cyr. 1756.	IV, 461
Poitiers, France, grand séminaire (1681)	III, 694
Poitiers, séminaire Saint-Charles (1710)	IV, 70
Polignac (le cardinal de), à Paris.	IV, 389
Pomadé (Jean-Pierre. Missionnaire, frère coadjuteur.	TTT 2.40
Au CapVert, 1665	III, 348
[140] Pomiers (Jean-Baptiste), Missionnaire, prêtre. Cahors, 1744.	IV, 369
Portail (Antoine), Missionnaire, prêtre, Paris, 1666	I, 1
Portefaix, dit Borie (André), prêtre. Mende, 1794	V, 72
Posen, Pologne (1783)	IV, 642
Potocki, prince polonais	IV, 477
Premislie, Pologne (1686)'	III, 713
Puszinski (Georges), Missionnaire. prêtre. Vilna, 1743.	IV, 303
R	
Rabi, vicaire général de Toulouse	IV, 55
Rance (Charles-Claude), Missionnaire, prêtre Versailles,	•
Notre-Dame, 1760	IV, 470
Reggio d'Emilie, Italie (1680)	III, 692
Renard Mathieu), Missionnaire, frère coadjuteur. Paris, 1669	II, 29
Réunion (Ile de la), voy. Bourbon	IV, 187
Reus, Espagne (1758)	IV, 501
Reverend (Jacques), Missionnaire, prêtre. Agen, 1736.	IV, 212
Rezzasco (Raymond), Missionnaire, prêtre. Rome, Saint-André,177	5 IV, 594

Rhodes (Pierre), Missionnaire, prêtre. Vannes, 1740.	IV, 240
Richelieu, France (1638)	I, 514; III, 221
De Riencourt, sicaire général d'Amiens	IV, 28
Rignord (Nicolas), Missionnaire, coadjuteur. Manosque, 174	3. IV, 304
Rimbault (César-Auguste), Missionnaire, prêtre. Sinnamary	
(Guyane), 1799	V, 92
Robache (Claude), Missionnaire, coadjuteur. Bayeux, 1742.	IV, 328
Robiche (Louis), Missionnaire, prêtre Marseille, 1645-	III, 6
De Rochechouart de Chandenier (Claude-Charles)	IV, 53
Rochefort-sur-Mer, France (1683)	III, 707
Rodez, France (1767)	IV, 624
Rome, Monte Citorio (1642)	I, 521; III, 222
— Saint-Jean et Saint-Paul (1700)	IV, 28
— Académie des nobles ecclésiastiques (1703)	IV, 481
— Saint-André du Quirinal (1773)	IV, 626
Rogue (Pierre-René), Missionnaire, prêtre. Vannes, 1796.	V, 81
Roquemondt (l'abbé de), à Morflant	IV, 184
Roy (Jules-César), Missionnaire, prêtre. Bastia, 1708.	IV, 52
Royère (dey, évêque de Castres (1788)	V, 118
Ruffé (André), Missionnaire, prêtre. Paris, 1728	IV, 155
[141] Saint-Bazile (Mme de), à Soissons.	IV, 478
Saint-Brieuc, France (1667)	III, 380
Saint-Charles. Voy. Paris.	
Saint-Cloud, France (1688)	III, 714
Saint-Cyr, France (1692)	III, 717
Saint-Elie (duchesse de), Naples.	IV, 479
Saint-Firmin ou Bons-Enfants. Voy. Paris.	
Saint-Flour, France (1673)	III, 674
Saint-Jean-de-Maurienne, France (1722)	IV, 197
Saint-Lazare. Voy. Paris.	
Saint-Méen, France (1645).	I, 529; III, 225
Saint-Pol-de-Léon, France (1689)	III, 715
Saint-Servan, France (1702)	IV, 188
Saintes, France (1643)	I, 527; III, 224
Salbaing (François), Missionnaire, prêtre Sarlat, 1741.	IV, 266
Salonique, Macédoine (1783)	IV, 641
Sambor, Pologne (1687)	III, 714
Samogitie, Pologne. Voy. Medniki	IV, 628
Sangusko (le prince), en Lithuanie	IV, 477
San Remo, Italie (1709)	IV, 70
Santorin, Archipel (1783)	IV, 641
Sarlat, France (1683)	III, 704
Sarzane, Italie (1735)	IV, 204
Sastre y Palon, archidiacre de Majorque	IV, 386
Savone, Italie (1774) Savone, Oldória), Missionnaira, condiutour, Tivoli, 1705	IV, 629
Sayler (Oldéric), Missionnaire, coadjuteur. Tivoli, 1795.	V, 101 IV, 363
Schrotter (Pierre), Missionnaire, prêtre. Vilna, 1743. Sedan, France (1643)	I, 524; III, 224
Seguin, Missionnaire, coadjuteur. Etampes, 1652	III, 38
Selecta ou Orsza, Pologne (1756)	IV, 498
Scient on 01324, 1 0105110 (1730)	1, 70

Senaux (Nicolas), Missionnaire, prêtre. Troyes, 1653 <i>Sens, France</i> (1675)	III, 163 III, 680
Sergis. Voy. Angennes.	111, 000
Sernache, Portugal (1791) .	V, 121
Serre (de la), vicaire général d'Agen.	IV, 390
Siediecki (Stanislas), Missionnaire, prêtre. Dantzig, 1736.	IV, 208
Siematycz, Pologne (i7ig)'	IV, 195
Siemienski (Nicolas), Missionnaire, prêtre. Varsovie, 1788.	V, 31
Sierakowski, archevêque de Léopol	IV, 622
Simon (René), Missionnaire, prêtre. Cahors, vers 1684.	II, 447
[141] Sirven Pierre), Missionnaire, frère coadjuteur. Sedan, 1660.	III, 178
Sliwicki (Pierre-Hyacinthe), Missionnaire, prêtre. Varsovie,	1774 . IV, 584
Smilowicz, Pologne (1747)	IV, 402
Smyrne (1787)	IV, 648
Soardi (Victor-Amédée), Missionnaire, prêtre. Avignon, 175	7. IV, 434
Sobieski (Jean), roi de Pologne	III, 673
Sodannes (Pierre de), Missionnaire, prêtre. Troyes, 1656.	III, 163
Soissons. France (1772)	IV, 625
Sou (Paul), Missionnaire, prêtre. Chine. Macao, 1767.	IV, 557
Stradom. Voy. Cracovie.	
Subiazo, Italie (1759)	IV, 503
T	
Tarlo (Barthélemy). Missionnaire, évêque. Lovicz, 1716.	IV, 141
Teste, Missionnaire, préfet apostolique, île de France.	IV, 622
Testori (Jean-Joseph) Missionnaire, prêtre. Paris, Saint-Lazar	
Thibaut (Louis), Missionnaire, prêtre, Saint-Méen, 1655.	III, 124
Tirnau, Hongrie (1761)	IV, 505
Tivoli, Italie (1729) .	IV, 202
Torti (Joseph), Missionnaire, prêtre. Guisona, 1756.	IV, 468
Toul, France (1635)	L 512; III, 220
Toulouse, France (1707, 1752)	IV, 63, 493
Tours, France (1680)	III, 690
Tratebas (Antoine). Missionnaire, prêtre. Gênes, 1657-	III, 82
Tréguier. France (1648)	I, 532, III, 226
Treilhe (Nicolas), Missionnaire, prêtre. Saint-Cyr. 1724.	IV, 153
Tripoli, Syrie (1784)	IV, 645
Triquet (Ignace), Missionnaire, clerc. Poitiers, 1740.	IV, 358
Troyes, France (1638)	I, 517; III, 221
Tunis, Tunisie (1645)	I, 53; III, 226
Turin, Italie (1654)	I, 3; III, 227
Turska (Mme François). Pologne	IV, 622
Tykocin, Pologne (1751)	IV. 491
U	
Udine, Italie (1753)	IV, 488
Urbain VIII, pape	III, 214
* <b>*</b>	, and the second

## V

Vachetta (Antoine). Missionnaire, prêtre. Turin, 1741.	IV, 417
Valfleury, France (1709)	IV, 67
Vannes, France (1701)	IV, 30
Varsovie, Pologne (1651) I, 4	; III, 227
Varsovie. Pologne, Enfant-Jésus (1757)	IV, 499
Verne (Louis), Missionnaire, prêtre. Le Puy, 1794	V, 79
Vérone (Alexandre), Missionnaire, frère coadjuteur. Paris, 1676	III, 528
Versailles, France; Notre-Dame (1674)	III, 626
— Saint-Louis (1727)	IV, 201
Victor-Amédée III, roi de Sardaigne	IV, 620
Vieillescases (Guillaume), Missionnaire, prêtre.	
Paris, Bons-Enfants, 1740.	IV, 251
Vielpoiska (La comtesse d'Arquian)	IV, 184
Vienne, Autriche (1760)	IV, 504
Viganego Jacques-Philippe), Missionnaire, prêtre. Avignon,1743	IV, 347
Villain (François), Missionnaire, prêtre Troyes, 1656.	III, 163
Villefranche-de-Rouergue, France (1723)	IV, 199
Vilna, Pologne (1687)	III, 713
Vincennes, France (1753)	IV, 495
Vincent (François), Missionnaire, prêtre. Gênes, 1657-	III, 82
Viviand (Jean-Claude) Missionnaire, prêtre. Sedan, 1743.	IV, 364
Vaghera, Italie (1787).	IV, 649
Vyzvcki (Mgr), archevêque de Léopol	IV, 476
***	
W	
Whyte. Voy. Leblanc.	IV. 505
Warcz, Jlongrie (1761).	IV, 505
Watel (François), Supérieur général de la Mission. Paris, 1710	IV, 351
Wlocławek ou Wladislavie. Pologne (1719)	IV, 197
[144] Wiodarski (Jacques), Missionnaire, prêtre Cracovie, Stradom, 1777	17,001
Worni. Voy. Medniki.	IV 50
Wueiss (Pierre), Missionnaire, prêtre. Varsovie, 1708	IV, 50
${f z}$	
Zaslaw, Pologne (1748)	IV, 483
Zytomir, Pologne (1748) Zytomir, Pologne (1783	IV, 463 IV, 643
Lytomu, 1 otogne (1103	1,043

Imprimerie de J. Dumoulin, à Paris.